



Freundeskreis

Der öffentlich ausgetragene Machtkampf zwischen Präsident und Fraktion hat bei der CSV-Basis einen bleibenden Eindruck hinterlassen

Die Worte der Vizepremierminister

Die Parteikongresse von LSAP und Grünen boten Einblicke in die Befindlichkeiten der Regierung

La lutte des toges

Avant le Gafi, le barreau se dote d'une police pour ne pas apparaître comme le maillon faible de la place financière

La longue marche bio

Quatre ans pour convaincre 200 paysans – entretien avec Gerber van Vliet, coordinateur du plan « PAN-Bio », sur un virage serré

Le monde d'après sur un plateau

Nominations, prix, ventes et presse internationales : le cinéma luxembourgeois connaît une période dorée malgré les difficultés liées à la pandémie

Photo : Hadrien Friob





Tournage masqué ou pas, la patience est un des ingrédients du cinéma



Le tournage de la deuxième saison de *Capitani* est en cours



Jako Raybaut en est le directeur de la photographie



Dans le monde d'avant: le tournage de *Deux*

Le monde d'après sur un plateau

France Clarinval

Nominations, prix, ventes et presse internationales : le cinéma luxembourgeois connaît une période dorée malgré les difficultés liées à la pandémie

Symbole Début mars, alors que la Berlinale s'achevait avec une 71^e édition entièrement digitale, le Luxembourg City Film Festival attirait les regards jaloux de la presse européenne lors de son ouverture bien réelle, avec un public (certes clairsemé, jauge maximale de cent personnes oblige) en chair et en os. « Au Luxembourg, le cinéma redevient une réalité », titrait par exemple le *Figaro*. « Première européenne depuis un an : un festival avec public s'est tenu au Grand-Duché de Luxembourg », renchérissait la *RTBF*. Un an après l'arrêt forcé du festival quelques jours avant son terme, il y avait là un beau symbole que chacun soulignait et commentait. Ainsi, Georges Santer, président du festival, concluait son discours par « Voilà une belle publicité pour le Grand-Duché qui fait trop souvent la une des médias dans le domaine financier. »

Progressivement, le secteur audiovisuel est devenu un élément flatteur de l'image du Luxembourg à l'étranger et a récemment fait plus pour le *nation branding* que les campagnes publicitaires plus ou moins bien senties diffusées dans les médias internationaux. « Un ministre que je ne nommerai pas m'a dit que *Capitani* avait été cité lors d'une réunion européenne », relate Claude Waringo de Samsa Film, le producteur de la série désormais diffusée sur Netflix avec un succès « difficile à analyser » dans des pays aussi variés que l'Argentine, la Grèce ou la Pologne. Ces derniers mois, les coproductions luxembourgeoises ont connu des réussites sans précédent avec des sélections et des prix dans des festivals majeurs – dont l'Ours d'or du meilleur film à Berlin pour *Bad Luck Banging or Loony Porn* du réalisateur roumain Radu Jude coproduit par Paul Thiltges Distributions – des nominations pour des compétitions prestigieuses, parfois remportées. Ce fut le cas de *Deux*, réalisé par Filippo Meneghetti et coproduit par Tarantula Luxembourg nommé aux Golden Globes (comme *Wolfwalkers*) avant de remporter le César du meilleur premier film. Cerise sur le gâteau, *Wolfwalkers* de Tomm Moore et Ross Stewart, coproduit par Mélusine Productions et *Collective* d'Alexander Nana, film coproduit par Samsa Film, sont nommés aux Oscars, dans la catégorie meilleur film d'animation pour le premier et à la fois comme meilleur documentaire et meilleur film en langue étrangère pour le second.

« On nous a donné des libertés pour tourner, il faut se montrer responsables »

Claude Waringo, Samsa Film

« Il ne faut pas s'attendre à une telle moisson chaque année », prévient Guy Daleiden, directeur du Film Fund qui rappelle que le Luxembourg (co)produit une vingtaine de longs-métrages chaque année, chiffre à mettre en regard des presque 300 films français ou les 1 800 films européens (et presque autant d'américains) produits chaque année. « C'est un cru exceptionnel, mais c'est aussi un signe que le secteur progresse dans sa professionnalisation et dans ses capacités à attirer de bons projets », souligne-t-il. Dans les prochains mois, on verra ainsi le Français Bertrand Mandico (avec un projet assez dingue de quatre films, court, long, animé et en VR, intitulé *Conan la barbare*, coproduit par les Films Fauves), l'Autrichienne Marie Kreutzer (avec *Corsage* autour de l'Impératrice Sissi, avec Vicky Krieps dans le rôle principal, coproduit par Samsa Film), l'Allemande Emily Atef (pour *Plus que jamais*, un drame qui se situe en Norvège, encore avec Vicky Krieps, encore Samsa Film) tourner au Luxembourg. Des réalisateurs et réalisatrices peut-être pas très connus, mais reconnus pour la qualité de leurs films précédents. Chacun de ces films s'est vu attribuer au moins un

million d'euros d'aide à la production par le Film Fund, ce qui représente entre vingt et quarante pour cent du budget global, selon les projets. (Pour mémoire, le Film Fund soutient le secteur avec un budget de trente millions d'euros par an, distribués en aides au développement, à l'écriture, à la production et à la promotion selon les décisions du comité de sélection sur la base de critères culturels, sociaux et économiques.)

Silence Pour percevoir l'aide à la production, il faut que les films soient produits et puissent donc se tourner. La pandémie a évidemment marqué un coup d'arrêt des tournages lors du confinement du printemps 2020 où plusieurs films ont été stoppés et leurs équipes remerciées. Une petite dizaine de tournages ont été interrompus ou n'ont pas pu commencer. En comptant 80 à cent personnes par film, certes parfois les mêmes, ce sont quelque 500 personnes qui se sont retrouvées sans travail. Certains avaient des contrats à durée déterminée et ont pu bénéficier du chômage, mais bon nombre d'indépendants ont dû compter sur les indemnités, puis les aides spécifiques. Le Film Fund a mis en place une aide structurelle pour les sociétés de production : 10 000 euros non-remboursables (dont 17 sociétés ont bénéficié) et jusqu'à 250 000 euros d'avance remboursables (2,4 millions d'euros ont été prêtés à quatorze sociétés).

Depuis l'été, les tournages ont pu reprendre grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire strict en accord avec le ministère de la Santé. Au fil des neuf pages de recommandations, on lit qu'il faut : un « référent covid », formé pour l'occasion, les équipements de protections, les tests, le matériel à usage unique, les espaces élargis... Cela représente des coûts supplémentaires non-négligeables qui ont été pris en charge par le Film Fund « pour les films qui n'avaient pas pu le prévoir » et qui font désormais « partie intégrante des budgets des films et donc des montants alloués », explique Guy Daleiden qui cite le chiffre de 2,3 millions d'euros accordés à 19 projets. « On nous a donné certaines libertés pour tourner, il faut s'en montrer responsables. Outre la présence du référent covid qui ne s'occupe que de ça, il y a des prises de température quotidiennes, des lavages de main toutes les heures, des aérations régulières, deux tests par semaine pour toute l'équipe, plus d'espace à la cantine, du matériel spécifique pour le maquillage », détaille Claude Waringo à propos du tournage de la deuxième saison de *Capitani* qui a commencé mi-mars. Il estime le sur-coût à 190 000 euros pour les douze semaines de tournage prévues (la même durée que pour la première saison, pour le même nombre de douze épisodes de trente minutes chacun). Un sur-coût inclus dans le budget de la série, un peu moins de quatre millions (l'équivalent du budget café des grosses productions américaines, un seul épisode de *Game of Thrones* a coûté treize millions de dollars).

Monde d'après La pandémie a également des effets sur le contenu-même des films. « Avec Thierry Faber et Christophe Wagner (scénariste et réalisateur, ndlr), on s'est demandé à quoi devait ressembler une série qui sortirait en février 2022 et qui se veut actuelle », interroge le producteur estimant que les images « doivent correspondre à la réalité du moment de la sortie ». Sans jouer les devins, la production a opté pour « une époque d'après-Covid où il est encore présent ». Concrètement, cela veut dire qu'on pourra voir certaines personnes portant un masque, mais que les restaurants et les bars seront ouverts. Ce qui arrange bien le scénario qui se déroule en partie dans le monde de la nuit du quartier de la gare. Le producteur veut conserver le suspens sur le contenu de la deuxième saison. « Rayé de la police, Luc Capitani est libéré de prison après trois ans à condition d'infiltrer secrètement le milieu de la nuit du quartier de la gare à Luxembourg », lit-on dans les documents du Film Fund. « Outre l'enquête qu'il mène, on le voit hanté par son passé », ajoute finalement Claude Waringo.

Si *Capitani* est destiné à la télévision (la série est coproduite par *RTL Télé Lëtzebuerg*), la plupart des



Barbara Sukowa,
une des actrices
de *Deux*

productions luxembourgeoises sont réalisées pour le cinéma (exception faite de quelques séries animées). Là aussi, la pandémie a frappé et contraint à revoir et repenser les règles de la distribution des films. « L'année dernière, l'arrêt du festival de Luxembourg a empêché que certaines productions locales fêtent leur première, soient vues, rencontrent le public et la presse », rembobine Guy Daleiden qui parle d'un « élan brisé à un moment crucial de la carrière du film ». L'absence de festivals, c'est aussi l'absence de marchés, comme ceux de Cannes ou d'Annecy (pour l'animation). « L'impact de la pandémie sera durable, car c'est lors de ces marchés que les projets futurs se mettent en place et se négocient. »

« Il y a des films
produits au Luxembourg
qui ne sortiront jamais
en salle »

Guy Daleiden, Film Fund

Pendant de longues semaines, les écrans personnels ont été les seuls moyens de voir du cinéma et les plateformes s'en sont frotté les mains. Le projet belgo-luxembourgeois *sooner.lu* (avec 5 000 films en streaming, dont 300 productions grand-ducales) a ainsi pu se lancer au bon moment. Même si les salles sont aujourd'hui ouvertes, peu de films sont finalement visibles, car le Luxembourg dépend généralement des distributeurs voisins pour les productions internationales. Compte tenu des retards pris dans les tournages et de ces blocages internationaux, il va y avoir un « embouteillage » dans quelques mois. « Il ne faut pas se faire d'illusion, certains films produits au Luxembourg ne sortiront jamais en salle », constate le directeur du Film Fund. « Il y aura trop de films, trop de concurrence de films internationaux et pas assez de salles pour tout montrer, pas assez de public pour tout aller voir ».

En attendant, certains profitent justement de la faible offre pour se faire une petite place. Ainsi, le film *Deux* a retrouvé le chemin des salles. « Sorti quelques semaines avant le confinement, le film n'avait pas pu connaître une réelle exploitation », commence Donato Rotunno de Tarantula, son producteur et distributeur. « À la faveur du Prix Lumière et de ses nominations aux Golden Globes et aux César, il nous a paru opportun de le présenter à nouveau et d'investir un peu de publicité, sur les colonnes culturelles. » Une manière d'« inviter les gens à retourner au cinéma »

et d'offrir une visibilité au film. « On ne s'attend pas à des miracles, notamment parce que la salle où il est projeté ne peut accueillir qu'une trentaine de spectateurs, mais si on double les mille entrées de 2020, ce sera une belle réussite ». Pour l'instant, 700 personnes ont répondu à cette proposition. Samsa vient de ressortir *Collective* également.

Stratégie Les coproductions luxembourgeoises touchent rarement un très large public, « 3 000 spectateurs est un bon score », selon Rotunno. D'ailleurs, la politique d'aide est considérée comme un soutien au secteur et non comme un enjeu marchand de rentabilité au box office. Cependant, des aides à la promotion sont proposées. Dans le bilan 2019 du Film Fund (celui de 2020 n'est pas encore disponible), on trouve la somme de 324 309 euros (soit un pour cent du budget annuel) avec des montants de 3 000 à 10 000 euros pour les « sorties nationales ». « Pour chaque film que nous distribuons, nous mettons en place une stratégie en accord avec le producteur », explique Donato Rotunno qui distribue non seulement ses productions, mais aussi celles d'autres sociétés luxembourgeoises. « Cela passe par la presse et la publicité, mais aussi par un travail spécifique avec des publics ciblés via des associations, des ambassades, des centres culturels, des écoles... » Il lui faut faire preuve d'imagination et d'inventivité pour donner une place à des films qui sont en concurrence avec des *blockbusters* aux budgets promotionnels colossaux.

La nuit du 25 avril, on saura si une des coproductions luxembourgeoises en lice sera le deuxième film à rapporter une statuette dorée au Grand-Duché, après *Mr Hublot* en 2014. « Tout classement est subjectif et tous les prix sont liés aux jurys qui les attribuent », rappelle Bernard Michaux, le producteur de *Collective*. Aussi, pour attirer les votes des membres de l'Académie des Oscars, il faut « que le film soit vu par un maximum de monde ». Et pour donner plus de visibilité au film, la diffusion sur une plateforme est forcément un plus. Les distributeurs américains Magnolia Pictures et Participant ont réussi à proposer le documentaire sur Hulu, une des plateformes américaines les plus connues et de bonne réputation. Avant cela, le film a été poussé dans de nombreux festivals et a remporté plusieurs prix. La carrière du film est déjà bien tracée. « Il faut communiquer sur ces succès, renforcer l'impact pour qu'on parle du film et des thématiques qu'il soulève », ajoute le producteur qui ne sait pas s'il pourra ou non se rendre à Los Angeles selon les décisions américaines et la chance d'être vacciné. Le Covid a donc des conséquences jusque dans la possibilité d'aller ou non chercher un des prix les plus prestigieux du cinéma mondial. ●



LEITARTIKEL

Wird bald alles gut?

Peter Feist

Eigentlich könnte die Antwort der Regierung an die Staatsbeamtenengewerkschaft einfach ausfallen: Die CGFP hatte gestern in einer Pressemitteilung die ihrer Meinung nach „unverantwortliche Impfstrategie“ angeprangert. Sie wollte wissen, weshalb im Gefängnis die Häftlinge gegen das Coronavirus geimpft werden, aber nicht die Wärter. Weshalb die Rettungskräfte des CGDIS, aber nicht die Polizeibeamten. Und wieso das „Bildungspersonal“ keine Priorität genießt, da es „täglich einem erhöhten Risiko ausgesetzt“ sei.

Die Antwort darauf könnte einfach in dem Verweis auf die Impfphasen bestehen. Darin, dass das Risiko, altersbedingt schwer an Covid-19 zu erkranken, statistisch gesehen ab 65 Jahren zunimmt und das Risiko, an oder mit Covid-19 zu sterben, für Menschen über 70 um zehn Prozent höher liegt als für jüngere. Dass deshalb von Phase zu Phase immer Jüngere geimpft würden. Außerdem Menschen mit Vorerkrankungen je nach deren Schwere unabhängig vom Alter ihre Priorität erhielten. Und dass, zu guter Letzt, in der allerersten Phase, die schon Ende Dezember begonnen hatte, ein „cordon sanitaire“ um Krankenhaus-Patient/-innen und Altenheim-Bewohner/-innen gezogen werden sollte. Für Erstere sollte er besonders strikt sein, weil die Impfung von Patient/-innen wegen ihres Kommens und Gehens in den Kliniken wenig Sinn hat. Altenheiminsassen dagegen können geimpft werden. Deshalb meinte die Regierung, dort nur festangestelltes Personal impfen zu müssen, aber keines von Subunternehmern, und so knappe Impfdosen einsparen zu können.

So gesehen, wäre die Reihe noch lange nicht an Lehrer/-innen, allenfalls demnächst an kurz vor der Pensionierung Stehende. Das „täglich erhöhte Risiko“ in den Schulen ist vermutlich nicht höher als beispielsweise das für Supermarkt-Kassierer/-innen, und für die verlangt keine Gewerkschaft eine Sonderbehandlung.

Doch so einfach ist das nicht. Die Vorwürfe an die Regierung, dass ihre Impfkampagne nichts tauge, mehren sich. Am Montag dieser Woche, dem jüngsten Stand, war im Europa-Vergleich des Datenportals ourworldindata.org Luxemburg mit 12,07 pro hundert Einwohner verimpften Dosen (womit die erste Dosis gemeint ist) das Schlusslicht im westeuropäischen Teil der EU. Selbst in Regierungskreisen wird unter der Hand behauptet, so knapp sei Luxemburg nicht dran mit den Vakzinen, immer wieder würden Dosen ungenutzt weggeworfen; alles sei eine Frage der Organisation.

Inwieweit das stimmt, ist nicht sicher. Dagegen stehen Berichte von Impfungen, die noch nicht nötig gewesen seien, aber stattfanden, um keine Dosen wegwerfen zu müssen. Sicher ist dagegen, dass auch diese Woche noch immer nicht das Personal von Labors geimpft war, das an Patient/-innen Abstriche für Corona-Tests vornimmt. Dabei fallen diese Krankenpfleger/-innen eigentlich unter die Gruppe mit der höchsten Priorität.

Und sehr bitter war es, Familienministerin Corinne Cahen (DP) diese Woche 324 Covid-Tote in Alten- und Pflegeheimen seit Beginn der Pandemie bilanzieren zu hören: Als Cahen zu Todesfällen Stellung nahm, die es gab, obwohl die Impfkampagne schon lief, gelangte unweigerlich die Frage auf den Tisch, ob die Heiminsassen wirklich ausreichend geschützt sind. Wahrscheinlich sind sie es schon deshalb nicht, weil die Organisation der Schutzmaßnahmen den Heimbetreibern überlassen bleibt. Das Familienministerium gibt nur Empfehlungen aus, aber wer kontrolliert, was daraus wird? Kontrollbesuche der Sanitätsinspektion des Gesundheitsamts sind in den Heimen nicht gern gesehen, hatte *d’Land* berichtet. Was aber geschieht in einem Heim wie dem in Nieder Korn, dessen baulicher Zustand, wie die Familienministerin diese Woche einräumte, eine Zusammenlegung infizierter Insassen nicht erlaubt, die Ausbreitung einer Infektion sich auf diesem Weg also nicht stoppen lässt? Trägt dafür jemand eine Verantwortung, oder freuen alle sich über die Ankündigung von Premier Xavier Bettel, bis Ende April würden mehr als 130 000 weitere Impfdosen geliefert? Damit bald alles gut wird.

IMMOBILIEN

Copain chasseur et maintenant voisin

L’entrepreneur du bâtiment et actionnaire de la firme Stugalux Jos Bourg a acheté le château de Birtrange mis aux enchères par la Croix Rouge. Pour plus de cinq millions d’euros (prix de la mise en vente), le jeune retraité s’offre une belle demeure familiale, mais surtout un terrain de jeu fantastique, avec ses 85 hectares de bois, pour assouvir sa passion la chasse. Jos Bourg se rapproche du même coup du Grand-Duc Henri, son partenaire de chasse et d’affaires (indirectement, via l’Administration des biens). Le château de Birtrange se situe à un tir de 22. Long Rifle de la résidence du chef de l’État. Entre les deux, au lieu-dit Welsdorf (photo : Jessica Theis), sont construites des maisons unifamiliales sur une ancienne propriété de la famille grand-ducale, où se situait une ferme jusqu’en 2008, date de l’urbanisation du site permise par le PAG réformé en 2006. Stugalux a progressivement racheté les terrains (en 2009 et 2014) et développé l’intégralité du programme de 36 habitations. Rappelons que l’État a racheté le château de Colmar-Berg en 1934. L’administration des biens du Grand-Duc lui a ensuite cédé bois et terrains à Berg en 1968 puis 1994 (pour une dizaine de millions de francs une vingtaine puis) pour permettre respectivement l’installation de Goodyear et la construction de l’autoroute du Nord. pso

P O L I T I K

Kersch 2 – 0 Reckinger

En sortant de son chapeau un « impôt Corona » réservé aux « gagnants de la crise » (lire page 6), le vice-Premier ministre, Dan Kersch (LSAP), aura réussi à soigner son image de gauche et à diviser le patronat de l’UEL. Ce mardi, Michel Reckinger, le président de l’UEL, expliquait sur *Radio 100,7* qu’une fois les montants et taux définis, on pourrait « aboutir à un consensus ». Le lendemain sur *RTL-Radio*, le directeur de l’UEL, Jean-Paul Olinger, expliquait que c’était « la mauvaise discussion au mauvais moment » appelant à la « stabilité » par temps de crise. Après l’imbroglio autour du financement du « salaire de remplacement », c’est la deuxième fois en quelques mois que Michel Reckinger se fait mener par le bout du nez par Dan Kersch, par ailleurs son ancien voisin d’enfance à Esch-sur-Alzette, et se retrouve en contradiction avec l’UEL qu’il préside. Alors que le gouvernement se débat devant la Cour de Justice européenne pour ne pas récupérer les 250 millions d’euros d’arriérés d’impôts d’Amazon, la promesse électorale du LSAP sonne évidemment creux, un gimmick pré-électoral. L’idée d’un « impôt Corona » avait été relancée par Guy Heintz en décembre dernier. Face au *Land*, l’ancien directeur de l’Administration des contributions directes avait expliqué qu’« on pourrait s’imaginer que les

entreprises qui ont fait plus de bénéfices en 2020 que les années précédentes auraient à payer un impôt supplémentaire de par exemple cinq pour cent sur les bénéfices extraordinaires. » Mais l’idée est en réalité plus ancienne. Elle renvoie aux taxes sur les « Kriegsgewinne » introduites en 1917 et en 1945 mais perçues rétroactivement. (Entre 1915 et 1919 cet impôt sur les « bénéfices extraordinaires » avait fait rentrer environ 32 millions de francs au budget de l’État, dont les recettes passaient de 31,5 à 86,4 millions de francs entre 1915 et 1918.) À l’époque déjà, cet impôt créait des dissensions quant à son mode de calcul, la gauche estimant que le milieu agricole (protégé par la *Rechtspartei*) ne payait pas son *fair share*. bt

Öl aufs Feuer

Die Kommentarfunktion auf *RTL* war deaktiviert bei der „Carte Blanche“ von Laura Zuccoli vom 12. Februar – und aus gutem Grund. In dem Beitrag hatte die Präsidentin der Ausländerorganisation Asti systematische Diskriminierungen der kapverdischen Bevölkerung in Luxemburg thematisiert und mit Zahlen untermauert. Beim *Facebook*-Post von Fred Keup war Kommentieren möglich: 160 Kommentare unter der Beschuldigung des ADR-Abgeordneten, Zuccoli habe „Gift versprüht“ und dem Lehrpersonal pauschal Diskriminierung vorgeworfen (Zuccoli erwähnt das Lehrpersonal gar nicht), weil sie eine messbare Realität benannt hat: dass in Luxemburg vergleichsweise viele kapverdische Jugendliche auf niedrige Schulzweige orientiert werden. Während die einen seriös diskutieren, ob es strukturelle Diskriminierung in der Schule gibt, äußern sich andere offen ausländerfeindlich oder sexistisch. Einige fordern die Asti, manche gar Zuccoli „abzuschaffen“. Nun hat die Asti Klage gegen Unbekannt wegen Aufruf zum Hass erhoben. Die Reaktion der ADR: Sie schüttet per Pressemitteilung Öl aufs Feuer, beklagt Justizmissbrauch und unterstellt der Asti, das Land zu hassen, das die Organisation „so großzügig unterstützt“ – eine Täter-Opfer-Umkehr, wie sie für Rechtspopulisten typisch ist. ilk



„Ohne Kompass“

Die CSV, die erst vergangene Woche ihren Kapitän über Bord geworfen hat (S. 5), unterstellte der Regierung am Donnerstag, in der Coronakrise „ohne Plan und ohne Kompass“ zu sein. Den Tränen nahe, warf der eigenen Aussagen zufolge „emotionale“ Abgeordnete und Kärjenger Bürgermeister Michel Wolter Familienministerin Corinne Cahen (DP) im Zusammenhang mit den rezenten Todesfällen in mehreren Altenheimen vor, die Wahrheit vertuscht zu haben, und forderte, dass alle Angestellten des Seniorenbereichs sich einer Impfung, einem regelmäßigen Covid-19- oder einem Antikörpertest unterziehen müssten. Wolter relativierte damit seine am Dienstag auf *RTL* geäußerte Forderung nach einer Impfpflicht für die Mitarbeiter von Altenheimen, die beim Copas-Präsidenten und früheren CSV-Minister Marc Fischbach auf tiefes Unverständnis gestoßen war. Am Ende kam Wolter zu dem Schluss, dass Cahen als Ministerin nicht mehr tragbar sei und die Mehrheitsparteien sie ersetzen sollten. Eine Rücktrittsforderung wollte die CSV aber nicht äußern. ll

S O Z I A L E S

Recht auf Wohnen II

Nach der ersten Protestaktion Mitte November 2020 wird am Samstagnachmittag in der Hauptstadt erneut eine Kundgebung für das Recht auf Wohnen veranstaltet. Das über 20 Organisationen umfassende Protestbündnis hat sich inzwischen in „Koalition Wunnrecht“ umbenannt. Nach dem OGBL hat sich ihm nun auch der LCGB angeschlossen. Die Veranstalter fordern die Schaffung von erschwinglichem und sozialem Wohnraum, eine effiziente Mietpreisbremse und mehr Rechte für Mieter. Die Lage auf dem Wohnungsmarkt habe sich in den vergangenen sechs Monaten weiter verschlimmert, erklärte Nathalie Reuland vom Mieterschutz gegenüber dem *Land*. Die Kundgebung am Samstag

findet am europäischen Aktionstag für das Recht auf Wohnen statt. In über 60 Ländern werden Menschen auf die Straße gehen, um gegen steigende Immobilienpreise zu demonstrieren. Der Protestzug startet um 15 Uhr am Hauptbahnhof und führt zur Place d’Armes, wo die eigentliche Kundgebung abgehalten wird. ll

U M W E L T



Prämien verlängert

Die Kaufprämien für emissionsarme Autos sowie für Fahrräder wird bis Ende März 2022 verlängert, aber punktuell angepasst. 8 000 Euro für ein Elektroauto gibt es künftig nur noch, wenn dieses nicht mehr als 18 Kilowattstunden Strom pro hundert Kilometer verbraucht. Laut Umweltministerium treffe das auf drei Viertel der handelsüblichen Modelle zu. Für den Rest sinkt die Prämie auf 3 000 Euro. Nicht in Betracht gezogen wird der Verbrauch beim Kauf eines E-Autos mit sieben oder mehr Sitzen, was kinderreichen Familien zugute kommen soll. Die Beihilfe für Plug-in Hybridfahrzeuge wird auf 1 500 Euro gekürzt – ein politischer Kompromiss mit dem Autohandel. Für Fahrräder und Elektro-Fahrräder bleibt die aktuelle Regelung weiter bestehen: Die Hälfte des Kaufpreises vor Mehrwertsteuer wird vom Staat rückerstattet, bei einer Deckelung auf 600 Euro (photo : sb). pf

P A N D E M I E

Symbolisch lockern

Auf dem Pressebriefing nach dem Regierungsrat am Mittwoch hätte

auch etwas anderes bekanntgeben werden können, denn die Zahl der Corona-Neuinfektionen geht nicht zurück. Doch da die Belegung der Intensivstationen pro Spital nur 20 bis 30 Prozent betrage, so Premier Xavier Bettel (DP), schrieb die Regierung in das nächste fällige Update des Covid-Gesetzes eine „symbolische“ Öffnung von Terrassen zwischen 6 und 18 Uhr. Mit Sitzen am Tisch, höchstens zu zweit, wenn man nicht demselben Haushalt angehört, und alles unter Zuhilfenahme eines Systems zur Rückverfolgung eventuell Infizierter, von dem die Regierung offenbar noch nicht weiß, wie es beschaffen sein soll. Es gebe „zwei Möglichkeiten“, sagte der Premier andeutungsschwer. In Kraft treten soll die kleine Öffnung „ohne Ramba-Zamba“ erst am 7. April, um die Nachbarländer nicht unnötig zu irritieren. „Und falls es in den nächsten Tagen zu einem exponentiellen Anstieg der Neuinfektionen kommt, ziehen wir den Gesetzentwurf wieder zurück“, so Xavier Bettel. pf

Changement au Land

Pierre Greiveldinger, gérant des Éditions d’Letzeburger Land sàrl, a démissionné de son poste. Il va se consacrer à sa fonction première qui est la mise en page du journal. La gérance de la société sera assumée par Stephan Kinsch, président du Conseil d’administration. pf

Berichtigung

Bei Neu- und Ausbauten von Krankenhäusern übernimmt die CNS ein Fünftel der Kosten, nicht zwei Fünftel, wie im Artikel „Eine rührige Stiftung und ihre Firmen“ im *Land* vom 19.3.2021 dargestellt. Die 2001 von der damaligen Fondation François-Élisabeth (heute Fondation Hôpitaux Robert Schuman) und der Fondation Elysis gegründete Aktiengesellschaft hieß Les Sauveteurs de la Santé, nicht Les Sauveteurs de la Santé.

Freundeskreis

Luc Laboulle

Der öffentlich ausgetragene Machtkampf zwischen Präsident und Fraktion hat bei der CSV-Basis einen bleibenden Eindruck hinterlassen. Noch ist unklar, wer den geschassten Frank Engel an der Spitze der Partei ersetzen wird

Franziskanerinnen Wenn führende CSV-Politiker zu den Franziskaner-Schwestern nach Belair einladen, verheißt das meist nichts Gutes. Am 16. Oktober 2018 gestand der erfolglose Spitzenkandidat Claude Wiseler dort seine Wahl Niederlage gegenüber dem erweiterten Nationalrat ein. Am 19. März 2021 deutete CSV-Parteipräsident Frank Engel an gleicher Stelle seinen möglichen Rücktritt an, den die Partei nur wenige Stunden später offiziell bestätigte. Engel hatte den internen Machtkampf gegen die Fraktionsvorsitzende Martine Hansen verloren. Es war der vorläufige Höhepunkt einer Auseinandersetzung zwischen Parteileitung und Fraktion, die schon kurz nach dem Nationalkongress Ende Januar 2019 begonnen hatte. Der Kandidat der Fraktion, Serge Wilmes, der sich Engel in einer Kampfabstimmung knapp geschlagen geben musste, erwies sich als schlechter Verlierer und warf Engel vor, keinen Plan zu haben und sich schon als Spitzenkandidat für 2023 positionieren zu wollen. Ein weiterer Disput drehte sich um die Professionalisierung des Präsidentenamts. Engel ist Berufspolitiker, etwas anderes hat er nicht gelernt. Da er nach den Europawahlen von 2019 auf sein Gehalt als EU-Abgeordneter verzichten und sich auf öffentlichen Druck aus dem Verwaltungsrat des Militärunternehmens Global Strategies Group zurückziehen musste, brauchte er eine neue Einnahmequelle. Trotz der Mehreinnahmen, die die politischen Parteien sich im Zuge der Reform des Gesetzes zur Parteienfinanzierung gesichert haben, verwehrt die CSV ihrem Präsidenten ein Gehalt. Dass das Präsidentenamt ein Ehrenamt sein soll, ist indes nicht statutarisch geregelt. Es wurde eben „schon immer so gemacht“. In anderen Parteien wird das ähnlich gehandhabt, doch déi Gréng haben ihrem Ko-Präsidenten Meris Schovic beispielsweise eine Halbtagsstelle in der Fraktion besorgt, damit er nicht nur ein Gehalt hat, sondern auch den Draht zur politischen Aktualität nicht verliert. Für die CSV kam so eine Lösung offenbar nicht in Frage. Um ein geregeltes Einkommen zu haben, schloss Frank Engel im Dezember 2020 einen befristeten Arbeitsvertrag mit der CSV-Frëndeskrees asbl. ab. Der Interessenverein kauft oder mietet für die CSV die Immobilien, was die Partei selbst nicht kann, weil sie keine Rechtsperson ist. Eigentlich sollte im neuen Parteienfinanzierungsgesetz die Grundlage für eine Rechtsform geschaffen werden, doch das Vorhaben scheiterte am Widerstand des Staatsrats.

In den vergangenen Wochen war ein juristisches Gutachten aufgetaucht, in dem Engel Unterschlagung von Gesellschaftsvermögen und Scheinbeschäftigung vorgeworfen wird, weil er seinen Arbeitsvertrag nicht erfüllt habe. In der Generalversammlung des CSV-Frëndeskrees am 8. März habe dieses Gutachten für einen Eklat gesorgt, berichtete *Reporter* am 16. März. Es wurde in der Folge von mehreren Abgeordneten an die Staatsanwaltschaft weitergereicht, die eine Voruntersuchung einleitete und eine Hausdurchsuchung in der Parteizentrale veranlasste. Engel selbst mutmaßt, dass die Fraktion ihn wegen seiner politischen Alleingänge loswerden wollte. Bei den Abgeordneten, die Mitglieder im Freundeskreis sind, handelt es sich um Diane Adehm, Paul Galles, Léon Gloden, Martine Hansen, Octavie Modert, Gilles Roth und Marc Spautz. Den Arbeitsvertrag hatte der Parteipräsident aber offenbar nur mit dem geschäftsführenden Vorstand des CSV-Frëndeskrees abgeschlossen, dem neben Engel noch der frühere CSV-Generalsekretär Félix Eischen, die beiden Vize-Präsidentinnen Elisabeth Margue und Stéphanie Weydert, Schatzmeister André Martins und das ehemalige Staatsratsmitglied Georges Pierret angehören. Die anderen Mitglieder hätten davon nichts gewusst, beteuerte Martine Hansen.

Die Affäre um Frank Engel fällt demnach nicht nur auf den Präsidenten selbst, sondern auf den gesamten Exekutivvorstand zurück. Sollte die Staatsanwaltschaft die Vorwürfe gegen Engel zurückbehalten, könnten Eischen, der als damaliger Generalsekretär den Arbeitsvertrag mitunterzeichnet hat, aber auch Margue, Weydert und Martins der Mitwisserschaft beschuldigt werden. Bei der Parteibasis herrscht dafür nur wenig Verständnis. Der Bürgermeister einer mittelgroßen Südgemeinde versteht im Gespräch mit dem *Land* nicht, weshalb die Abgeordneten gleich großes Geschütz aufgeföhren haben, anstatt die Gelegenheit intern zu regeln. Die gute Arbeit, die die CSV in den Gemeinden leiste, sei durch diesen „nationalen Cortège“ zerstört worden. Ein Schöffe einer anderen großen Südgemeinde befürchtet, dass die Affäre sich negativ auf die Kommunalwahlen auswir-



Beim CSV-Nationalkongress im März 2018 war die Welt noch in Ordnung

ken könne, aus denen die CSV 2017 noch als Gewinnerin hervorgegangen war.

Supporterclub Die Auseinandersetzung zwischen Partei und Fraktion wird in der CSV seit über 40 Jahren geführt. Wurde die Basis lange Zeit lediglich als Supporterclub von Kammerfraktion und Regierung betrachtet, begann in der ersten Oppositionszeit (1974-1979) unter Präsident Jacques Santer ein Emanzipationsprozess. Die Dominanz und der „oligarchische Führungsstil“ der Parlamentarier und Minister geriet zusehends in die Kritik. 1985 wurde erstmals darüber nachgedacht, wie die Zusammenarbeit zwischen Parteispitze, Unterorganisationen und Fraktion verbessert werden könnte. Um 2000 setzte ein inhaltlicher Reformprozess ein. Aus Mitgliedern der CSJ hervorgegangene Bündnisse wie der rechtsliberale Cercle Joseph Bech und später die linkskatholische Dräkinneksgrupp wollten die Partei erneuern. Doch solange die CSV an der Macht blieb, gab es dafür offenbar keine Notwendigkeit.

Vieles deutet darauf hin, dass auf dem digitalen Kongress am 24. April die Fraktion die Führung der CSV wieder übernehmen wird. Damit wären nicht nur die Machtverhältnisse innerhalb der Partei wiederhergestellt, auch die Frage nach der Bezahlung des/der Parteipräsidenten/in wäre geklärt

Erst nach dem erneuten Gang in die Opposition wurden strukturelle Veränderungen umgesetzt. Im Rahmen einer Statutenreform erhielten die Bezirke und Unterorganisationen 2015 mehr Recht auf Mitsprache und Mitbestimmung. In diese Logik passt auch, dass der Kongress 2019 mit Frank Engel (45) erstmals seit Jacques Santer (1974-1982) einen Präsidenten ohne nationales politisches Mandat wählte. Mit der Schöffin der Fusionsgemeinde Rosport-Mompach, Stéphanie Weydert (36), und der Gemeinderätin der Stadt Luxemburg, Elisabeth Margue (30), wurden zudem zwei junge Frauen ohne Abgeordnetenmandat Vize-Präsidentinnen. Beide sind Anwältinnen bei Arendt & Medernach und entstammen CSV-Dynastien. Nach dem Rücktritt von Frank Engel haben sie kommissarisch den Parteivorsitz übernommen. Dass sie ihre Kandidatur für das Präsidentenamt stellen, gilt aber als unwahrscheinlich. Vieles deutet darauf hin, dass auf dem digitalen Kongress am 24. April die Fraktion die Führung der CSV

wieder übernehmen wird. Damit wären nicht nur die Machtverhältnisse innerhalb der Partei wiederhergestellt, auch die Frage nach der Bezahlung des/der Parteipräsidenten/in wäre geklärt.

Dinosaurier Seit Engels Rücktritt wird viel über mögliche Nachfolger spekuliert. Dabei hat offenbar jede Tageszeitung ihren eigenen Dinosaurier ausgegraben. In *Le Quotidien* wünschte sich Erna Hennicot-Schoepges am Montag Jean-Louis Schiltz (56) zurück, das *Tageblatt* brachte am Dienstag Luc Frieden (57) ins Gespräch, das *Wort* stellte gleich zehn potenzielle Kandidaten vor, darunter auch Jean-Claude Juncker (66). Frieden hatte erst vor zehn Tagen ein politisches Comeback gegenüber RTL ausgeschlossen, die Rückkehr des einstigen Übervaters Juncker gilt als genauso unwahrscheinlich wie die von Schiltz, der zuletzt als Impfdränger keine sonderlich gute Figur abgegeben hatte. Realistischer ist da schon die Kandidatur von Claude Wiseler (61), der mit seiner Sanftmut einend wirken könnte. Wegen seiner gescheiterten Wahlkampagne von 2018 ist er aber alles andere als ein Repräsentant des von der Partei ersehnten Neuanfangs. Diese Sehnsucht könnte der kommissarische Generalsekretär und Abgeordnete Paul Galles (47) stillen, der einerseits nach außen den grünen Zeitgeist verkörpert, und andererseits nach innen über die erforderliche Demut verfügt, um den rechtsliberalen, den Gewerkschafts- und den Bauern-Flügel nicht vor den Kopf zu stoßen. Auf *Land*-Nachfrage wollte der ehemalige Priester zumindest nicht ausschließen, dass er für ein Amt zur Verfügung stehen werde. Wegen seiner Unerfahrenheit käme er aber wohl eher als Generalsekretär in Frage. Ein/e andere/r Anwärter/in hat sich bislang noch nicht aus der Deckung gewagt. Sicher scheint nur, dass die Fraktion eine/n Kandidaten/in präsentieren muss, der/die auf möglichst große Unterstützung zählen kann. Eine (paritätische) Doppelspitze, wie sie déi Lénk oder déi Gréng eingeführt haben, ist in den Statuten der CSV bislang nicht vorgesehen.

Teile der Basis sprechen sich dafür aus, dass, wie rezent bei der CDU in Deutschland, drei Kandidat/innen sich für den Parteivorsitz zur Wahl stellen, die sich in einer öffentlichen Debatte inhaltlich positionieren müssen. Ob nach der Klatsche von Frank Engel und wegen der fehlenden Vergütung Kandidat/innen, die nicht Teil der Fraktion sind, sich die Präsidentschaft überhaupt noch zutrauen, ist aber zu bezweifeln. Die Einladungen zum digitalen Kongress werden in den nächsten Tagen verschickt, am 9. April läuft die Frist zur Einreichung einer Kandidatur ab.

Frank Engel, der für das *Land* in dieser Woche nicht erreichbar war, erklärte am Mittwoch gegenüber dem *Wort*, er sei „mit diesem Verein fertig“. Laut Parteileitung ist er aber bislang nicht offiziell aus der CSV ausgetreten. Je nach Ausgang der staatsanwaltschaftlichen Ermittlungen könnte noch ein internes Disziplinarverfahren auf ihn warten. Derweil wird bereits darüber spekuliert, ob er eine neue Partei gründen wird. Zuzutrauen wäre es ihm. ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Ein netter Handel

„I never knew the old Vienna before the war“, beginnt der Film *The Third Man*. „I really got to know it in the classic period of the black market. We'd run anything if people wanted it enough. And had the money to pay.“ Später fragt ein britischer Major den Helden: „Have you ever heard of penicillin? In Vienna there hasn't been enough penicillin to go round. So a nice trade started here...“

In Luxemburg gibt es seit Monaten mehr Leute, die gegen Covid-19 geimpft werden wollen, als Impfdosen verfügbar sind. Wenn die Nachfrage das Angebot übertrifft, steigt laut Lehrbuch der Marktpreis. Bis die Impfdosen so teuer sind, dass sich nicht mehr Leute eine Impfung leisten können, als Impfstoff verfügbar ist. Und die anderen vielleicht tot sind. Dann erreicht der Markt ein Gleichgewicht.

Ein Markt ist kein Naturgesetz, sondern eine gesellschaftliche Abmachung. Beim Ankauf von Impfstoff respektiert die Europäische Union die Marktgepflogenheiten. Für den Verkauf des Impfstoffs hat die Regierung den Markt abgesagt.

Die begrenzte Zahl von Covid-19-Impfungen bloß Porsche- und Tesla-Fahrern zu überlassen, wäre politisch schwer durchsetzbar. Vor allem ist kein Ende der sanitären und wirtschaftlichen Krise abzusehen, wenn nur Oberschichten geimpft sind. Worunter diese wiederum litten.

Deshalb setzte die Regierung den Preis und die Verteilung der Impfdosen staatlich fest: Den Einzelhandelspreis fixierte sie auf null. Die Verteilung geschieht auf persönliche Einladung, nach Altersgruppen mit einem Vorrang für Pflegepersonal und Risikopatienten.

Wenn Mangel herrscht und der Staat die Preise und Mengen wichtiger Waren bestimmt, entsteht oft „a nice trade“, ein Schwarzmarkt. Etwa in Kriegszeiten. Wurde nicht wiederholt der „Krieg gegen das Virus“ ausgerufen? Der Schwarzmarkt ist die hemmungslose Geschäftstüchtigkeit, der Liberalismus in seiner rohsten Form.

Die Hôpitaux Robert Schuman gelten als geschäftstüchtig. Generaldirektor Claude Schummer hatte sich ausgerechnet: „La question était de savoir s'il était possible d'obtenir des vaccins supplémentaires. J'ai un contact chez Pfizer. De manière informelle, j'ai demandé le 5 janvier s'il était possible

de se faire livrer hors marchés publics“ (*L'Essentiel*, 16.3.2021). Als Kunden wären laut Rundfunkberichten zahlungskräftige Unternehmen in Betracht gekommen. Sie hätten sich von der frühzeitigen Impfung ihrer Führungsleute oder Belegschaften einen Wettbewerbsvorteil versprechen dürfen.

Wurde nicht wiederholt der „Krieg gegen das Virus“ ausgerufen? In Kriegszeiten blüht die hemmungsloseste Form der Geschäftstüchtigkeit: der Schwarzmarkt

Der mit dem Nobelpreis belohnte Friedman-Schüler Gary Becker veröffentlichte wenige Monate vor seinem Tod den Beitrag „Cash for Kidneys: The Case for a Market for Organs“ im *Wall Street Journal* (18.1.2014): „[S]ufficient payment to kidney donors would increase the supply of kidneys by a large percentage, without greatly increasing the total cost of a kidney transplant.“

Aus dem „nice trade“ des Krankenhausdirektors wurde nichts. Gemessen am Reputationsrisiko war der Extraprofit für die Lieferanten zu gering. „Of course a situation like that doesn't tempt amateurs“, meint der Erzähler in *The Third Man*. „You know, they can't stay the course like a professional.“

Am 10. März verpiffte die Lobby der medizinischen Kleinunternehmer ihren ehemaligen Generalsekretär. Er war zu den medizinischen Großunternehmen übergelaufen. Hämisches beglückwünschte die AMMD die „Hôpitaux Robert Schuman pour avoir actionné une démarche d'organiser des doses supplémentaires de vaccin“.

Der Generaldirektor wurde gefeuert. Wäre das Geschäft gelungen, würde er gefeiert. Denn „[L]e président du conseil d'administration était au courant. Et si j'ai parlé de 200 000 doses, ma hiérarchie avait des ambitions encore plus importantes. Peut-être 6 millions de doses.“ In Spionagefilmen erklärt der Geheimdienst seinem Agenten, dass er ihn nie gekannt hat, wenn die riskante Mission aufliegt. ● Romain Hilgert



Dosen des Impfstoffs von Biontech/Pfizer

Die Worte der Vizepremierminister

Peter Feist

Die Parteikongresse von LSAP und Grünen boten Einblicke in die Befindlichkeiten der Regierung. Schade, dass die DP nicht ebenfalls tagte

Wenn Parteikongresse wegen der Corona-Seuche virtuell stattfinden müssen, beschränken sie sich auf das Nötigste: Diskussionen fallen aus, die Wahlen zu Parteigremien können per Brief erfolgen, die Eckdaten des Kassenberichts lassen sich bequem in den Live-Stream einbinden.

Aber die Übertragung per Internet schränkt nicht nur ein, sie bietet auch Chancen zur Inszenierung. Die wussten die beiden Regierungsparteien LSAP und Grüne am vergangenen Wochenende zu nutzen. Die Pandemie-Lage war dabei ein dramaturgisches Element: Die Sozialisten ließen sie schlimmer aussehen, als sie ist. Die Grünen taten so, als sei alles fast vorbei. LSAP-Generalsekretär Tom Jungen eröffnete am Sonntag den Parteikongress im halbdunklen Saal des Zolwer Kulturzentrums Artikuss mit leeren Stuhlreihen im Rücken. Als er mit ernster Stimme erklärte: „Wir sind alle getestet!“, wollte das gar nicht passen, denn wo waren alle? Dagegen hatte am Tag zuvor das grüne Führungsduo Djuna Bernard und Meris Sehovic in einem lichten Limpertsberger *Tramsschapp* gestanden, vor ihnen ein Arrangement aus knallbunten Sesseln. Falls jemand nicht zugeschaltet sei, sagte Bernard munter, dann bestimmt, weil er oder sie am *Grouss Botz* in der Gemeinde teilnehme. Was irgendwie nach Frühling klang und nach kleiner Freiheit.

Zum Höhepunkt beim LSAP-Kongress sollte die politische Ansprache von Vizepremier und Arbeitsminister Dan Kersch werden, doch wer genau hinschaute, konnte schon vorher eine Ahnung davon bekommen, was die Partei offenbar nicht anstrebt: Sich einer Politik verdächtig zu machen, die in erster Linie Menschen aus der Mittelschicht anspricht, die auch ökologisch bewegt sind und sich vor allem eine post-materialistische Einstellung leisten. In ihre Richtung hatte vor zwei Jahren der damalige Parteipräsident Franz Fayot einen Testballon gestartet und in einem Zeitungsartikel verlangt, „SUV und andere Dreckschleudern“ müssten „viel höher besteuert werden“. Dagegen hatten die Dramaturgen des Parteitagfilms vom Wochenende sich einfallen lassen, den Militanten Vito Pastore gelegentlich in das Geschehen in Zolwer hineinzuschneiden. Seit vielen Jahren hält Pastore auf jedem LSAP-Kongress eine kurze Rede. Am Sonntag sah man ihn zunächst daheim vor seinem PC an der Internet-Verbindung verzweifeln, später in einem geräumigen Geländewagen zum Ort des Geschehens aufbrechen. Dort kurz vor Kongressende endlich angekommen, erklärte der Militant mit italienischen Wurzeln, „im Geiste von Enrico Berlinguer“ zu stehen – dem Generalsekretär der italienischen Kommunisten, der in den Siebzigerjahren den *Compromesso storico* einging, mit bürgerlichen Parteien zusammenzuarbeiten, um die Industrialisierung Südtaliens zu fördern.

Dass all dies gedacht war, um den Rahmen für die Rede von Dan Kersch zu liefern, lässt sich vermuten: Die Forderung des heimlichen starken Mannes der LSAP nach „einer selektiven Coronasteuer für Krisengewinner“ beschäftigte erwartungsgemäß in den Tagen danach die Medien, veranlasste die DP-Präsidentin zu einem „kommt nicht in Frage“ und manövrierte das Unternehmerlager in die peinliche Situation, dass der Präsident seines Dachverbands UEL, Michel Reckinger, der aus der Handwerkerföderation kommt, sich vorstellen konnte, über die Idee zu diskutieren, ehe UEL-Direktor Jean-Paul Olinger das am Tag danach wieder dementieren muss-

Dan Kersch sandte Signale an den OGBL. François Bausch rebellierte gegen Paulette Lenert

te. Mindestens ebenso stark aber zielte Kersch's Vorstoß auch in die Partei selbst, die seit drei Jahrzehnten nach ihrer Bestimmung sucht. Zumindest Kersch will sie weiter nach links bugsieren, auch näher zum OGBL, ehe der womöglich auf den Gedanken kommt, sich den Linken zuzuwenden. Da darf für rechtschaffenen Arbeitende auch der Besitz eines SUV nicht zu verwerfen sein.

Doch für die LSAP schien Dan Kersch's Vorstoß vom Sonntag nicht die darauffolgende Woche zu überdauern: „Mehr Steuern auf Kapital und Ressourcen, dagegen Entlastung der Arbeit“, hatte er in Zolwer verlangt. Wenngleich der finanzielle Spielraum nicht da sei für die im Koalitionsvertrag der Regierung versprochene Steuerreform, könne man immerhin für mehr Gerechtigkeit sorgen. Zwei Tage später gab Parteipräsident Yves Cruchten sich im *RTL*-Interview alle Mühe, Kersch's Position zu relativieren, ohne ihn zu beschädigen: Für eine Steuer „während der Krise“ sei die LSAP natürlich nicht, sondern erst, „wenn das Wachstum zurück“ sei. Die Sozialisten hätten „vor den nächsten Wahlen Klartext gesprochen“. Die anderen Parteien könnten sich nun nicht länger „verstecken“.

So konnte man Dan Kersch am Sonntag auch verstehen: Als ein Vizepremier einer Regierung, der für sich und seine Partei in der aktuellen Koalition nichts mehr gewinnen zu können meint und in der Mitte einer Legislaturperiode schon zum nächsten Wahlkampf rüstet. Eigentlich ist das erstaunlich: In der letzten *Sommesfro* vom Dezember 2020 war die LSAP im Aufwind, es wurde ihr der Gewinn eines zusätzlichen Parlamentssitzes in Aussicht gestellt und Gesundheitsministerin Paulette Lenert zur beliebtesten Politikerin gekürt. Heute scheint Kersch nicht zuletzt daran zu liegen, die LSAP von den Grünen abzugrenzen: Nur ihr sei es zu verdanken, dass die CO₂-Steuer für Bezieher kleiner Einkommen sozial kompensiert wurde. Was nicht stimmt: Kersch und Fraktionschef Georges Engel wollten sie für sämtliche Einkommensgruppen ausgleichen, was der Steuer ihren Sinn genommen hätte. Für die LSAP seien „abgesagte“ Industrieprojekte „verpasste Chancen“, erklärte Kersch in Anspielung auf die Fage-Fabrik. Wenn diese Aussagen strategisch gemeint sind, dann folgt daraus freilich nicht nur, dass auf diesen Politikfeldern große Zukunftsfragen entschieden werden. Es könnte auch heißen, dass die LSAP innerhalb von Koalition und Regierung Obstruktion betreiben wird. Dass Kersch mit dem Bruch der Koalition gedroht, kam schon vor.

„Lockdown ist Mittelalter!“

Die Grünen hatten am Samstag dennoch andere Sorgen. Die Partei, die bei den Wahlen 2018 mit einem Zugewinn von drei Sitzen „Gambia II“ möglich gemacht hatte und ein Jahr später noch weiter im Aufschwung schien, muss seit dem Corona-Aus-

François Bausch in der im Limpertsberger Tramsschapp improvisierten Gréng Stuff mit Parteipräsident Meris Sehovic und dem Fuchs, der nicht mehr bejagt werden darf



Dan Kersch während seiner Parteitagrede im Zolwer Kulturzentrum Artikuss



bruch erleben, ihre gewohnten politischen Themen schwerer vertreten zu können. Strategisch aber zielen die Grünen in die ominöse „Mitte“, wollen eine liberale Volkspartei werden – ähnlich wie die Kolleg/innen in Deutschland.

Und so unternahm der Limpertsberger Digital-Parteitag den Versuch, die gesamte Gambia-Koalitionsprogrammatische bei den Grünen aufzuheben. Das Führungsduo Bernard/Sehovic, ohne Gegenkandidat/innen wiedergewählt, spulte einen Themenkatalog ab, bei dem für alle etwas dabei war: Kampf gegen die Klimakrise sowie Verteilungsgerechtigkeit, Chancengleichheit und Freiheitsrechte.

Übertreibungen der eigenen politischen Erfolge konnten dabei nicht fehlen. So behauptete Djuna Bernard, im unlängst verabschiedeten Klimagesetz stünden die Treibhausgas-Reduktionsziele so deutlich, dass „jeder weiß, wo es hingehet“. In Wirklichkeit verhandelt ein interministerielles Komitee über „sektorielle“ Reduktionsziele noch. Meris Sehovic lobte Wohnungsbauminister Henri Kox, jenen „Paradigmenwechsel“ eingeleitet zu haben, den Kox selber gern zitiert. Tatsächlich droht Kox wegen des Unwillens der DP, einschneidendere Maßnahmen zu ergreifen, und wegen der Behäbigkeit von Planungsvorgängen am Ende der Legislaturperiode kaum mehr öffentliche Wohnungsbauprojekte vorweisen zu können als jene, die ohnehin entstanden wären, weil sie längst unterwegs sind. Die Behauptung, bald werde es mehr „erschwingliche“ Wohnungen geben, ist ziemlich kühn: Was genau „erschwinglich“ heißen soll, muss noch definiert werden.

Weil auf dem Kongress Prioritäten, Pläne und Erfolge stichpunktweise dargeboten wurden, bildete das eine Art grünen Rauschens. Darin ging unter, dass Ideen für eine Coronasteuer auch den Grünen nicht fremd sind: „Wer in der Krise Profite gemacht hat, wird im *après-crise* mehr beitragen müssen“, war Meris Sehovic überzeugt. Die Grünen hüteten sich aber, daraus einen Schwerpunkt ihres Kongresses zu machen. Den bildete ein anderes Thema: der Umgang mit der Corona-Seuche.

Die Einschränkungen der Freiheitsrechte waren der immer wiederkehrende Programmpunkt. „Nur solange wie nötig“ dürften die Einschränkungen bestehen bleiben, sagte Sehovic, danach müssten sie „sofort weg“. Den Bürger/innen müsse „eine Perspektive raus aus der Pandemie“ angeboten werden. Dafür sei „eine klare Strategie“ nötig: inklusive einer, wie mit Selbsttests und Schnelltests „Freiheiten ermöglicht“ werden.

Justizministerin Sam Tanson sorgte sich, das Rechtssystem müsse „eins zu eins wiederaufgebaut“ werden. Vizepremier François

Bausch sagte: „Wir mussten verschiedene Sachen machen. Aber wir müssen aufarbeiten, was wir an Freiheiten weggenommen haben.“ Es sei „bedenklich, was das gesellschaftspolitisch für Schäden ange richtet hat“.

Da sprach nicht nur die Partei, die derzeit die Verteidigung von Freiheitsrechten noch über ihre Öko-Agenda stellt. Und die beim Polit-Talk mit den fünf grünen Minister/innen alle möglichen Themen streifte, Polizei und Armee aber aussparte. Das zu Covid-19 Gesagte war aber auch eine Anspielung auf die Gesundheitsministerin, die, wenn der Regierungsrat sie ließe, in der Pandemie drakonischer und autoritärer vorgehen würde, als die alle drei Wochen aktualisierten Bestimmungen im Covid-Gesetz vermuten lassen. Dass Paulette Lenert es war, die im Dezember Staatsbeamte per Gesetz verpflichtet wollte, Verstöße gegen Quarantäne und Isolation zur Anzeige zu bringen, war nur zufällig publik geworden.

Bausch holte noch ein Stück weiter aus, war aber vorsichtig genug, keine Namen zu nennen: Die Grünen müssten „ein Gegenmodell“ zu Konzepten „wie in autokratischen Regimes“ bieten. Luxemburg bekämpfe die Pandemie mit Instrumenten „aus dem Mittelalter“. Und er erzählte, im *Wort* vom selben Tag stehe „ein exzellenter Artikel von Claude Muller, der intelligente Konzepte“ einfordere. Lockdowns dagegen, so Bausch, kämen „aus der Zeit der Pest“.

So betrachtet, ermöglichten die Parteikongresse von LSAP und Grünen ein paar jener in Luxemburg seltenen Einblicke in den innerbetrieblichen Zustand einer Regierung: Mit einem LSAP-Vizepremier, der die nächsten Wahlen gewinnen will, und mit Grünen, die mit Paulette Lenert nicht einverstanden sind. Schade, dass am Wochenende nicht auch die DP tagte: Das hätte das Bild vielleicht vervollständigen können.

Paulette Lenert selbst blieb auf dem LSAP-Kongress unauffällig. Weder verlor die Gesundheitsministerin ein Wort über die Vorgänge an den Hôpitaux Schuman, noch darüber, welche politischen Prioritäten sie am Gesundheitstisch zu setzen gedenkt. Die Talk-Runde dazu auf dem Kongress mit Generalsekretär Jungen und Sozialminister Romain Schneider fiel kurz aus: Schneider freute sich auf „schöne Diskussionen“ am Gesundheitstisch. Aus den sechs Arbeitsgruppen lagen schon 14 Projekte vor. Lenert meinte, „das System muss hinterfragt werden, ob es eine Krise bewältigt“. Als Jungen wissen wollte, ob Schneider noch etwas hinzuzufügen hätte, meinte dieser, „ach, wenn Paulette spricht, ist alles klar“. Dabei war das genaue Gegenteil der Fall – und einen Moment lang schien es, als wolle die LSAP sich auch aus der Gesundheitspolitik in den Wahlkampf davonmachen. ●



PARLAMENTSWAHLEN IN ISRAEL

Ausgang offen

Judith Poppe, Tel Aviv

Siegesstimmung bleibt auch dieses Mal aus. Bei den vierten Parlamentswahlen innerhalb von zwei Jahren scheint Israe erneut in einer Sackgasse zu stecken. Zwar wurde Likud-Ministerpräsident Benjamin Netanjahu erneut stärkste Kraft, doch nach bisherigem Stand ist es weder seinem ultrarechten-religiösen Block noch seinen Gegnern gelungen, die erforderlichen 61 Sitze zu erhalten. Trotz 450 000 Stimmen, die in sogenannten Doppelumschlägen auf ihre Auszählung warten, ist mit großen Veränderungen nicht mehr zu rechnen. Die endgültigen Wahlergebnisse werden für den heutigen Freitag erwartet.

Regierungschef Netanjahu sprach am Dienstagabend lediglich von „großen Errungenschaften“, warnte vor fünften Wahlen und rief zur Bildung einer „stabilen Regierung“ auf. Königsmacher könnte Mansour Abbas werden, dem mit seiner konservativ-islamischen Partei gerade der Sprung über die 3,25 Prozenthürde gelungen ist. Bereits im Vorfeld hatte er betont, dass er mit denjenigen zusammenarbeiten wird, die ihm das beste Angebot machen. Mit Ra’am’s fünf Sitzen könnte Netanjahu nach bisherigem Stand eine Mehrheit bilden. Mit in einer solchen Regierungskoalition säße allerdings auch das offen rassistische und anti-arabische Parteienbündnis Religiöser Zionismus. Wie diese denkwürdige Zusammenarbeit aussehen soll und ob Ra’am tatsächlich mit in der Koalition sitzen oder einer rechten Minderheitsregierung lediglich durch Enthaltungen in Parlamentsabstimmungen die Mehrheit sichern würde, ist völlig offen. Im Likud sind angesichts dieser realistischer werdenden Option laut Medienberichten Streits ausgebrochen. Regierungschef Netanjahu soll daraufhin ein Verbot von Medieninterviews für alle Likuda-Abgeordneten verhängt haben.

Auch Naftali Bennett, auf den eine Netanjahu-Regierung angewiesen wäre, legt sich weiterhin

nicht fest. Am Dienstagabend beließ er es nach den ersten Hochrechnungen bei der kryptischen Botschaft, dass das, „was war, nicht sein wird“. Im Fall einer Möglichkeit zur Regierungsmehrheit für Netanjahu mit Bennett dürfte der Regierungschef dem aufstrebenden rechten Politiker einige Zugeständnisse machen müssen.

Bei den vierten Parlamentswahlen innerhalb von zwei Jahren scheint Israel wieder in der Sackgasse zu stecken

Eine Mehrheit für ein lagerübergreifendes Anti-Netanjahu-Bündnis von links nach rechts ist ebenfalls noch denkbar – vorausgesetzt, Ra’am und Yamina können auf die Seite der Netanjahu-Gegner gezogen werden. Die große Frage wäre in diesem Fall: Unter wessen Führung? Zwar stellt Yesh Atid nach jetzigem Stand mit 17 Sitzen die zweitgrößte Partei und die größte Oppositionspartei. Doch für Naftali Bennett, der sich als zukünftigen Ministerpräsidenten in einer rechten Regierung sieht, käme es wohl einem Gesichtsverlust unter seiner rechten Wählerschaft gleich, in eine Koalition unter dem Mann der Mitte, Yair Lapid, einzusteigen. Dementsprechend ist es nicht auszuschließen,

Eine Soldatin in Israel gibt ihre Stimme ab



dass Bennett, obwohl seiner Partei nach bisherigem Stand nur sieben Sitze zufallen, in solch einer Koalition Regierungschef würde.

Die dritte Option, sollte eine Mehrheit erneut verfehlt werden, sind Neuwahlen. Der israelische

Experte Yaron Deckel bringt allerdings noch eine vierte Möglichkeit ins Spiel: Sollte der Anti-Netanjahu-Block die erforderlichen 61 Sitze zusammenbringen, sich jedoch nicht auf eine Regierungskonstellation einigen können, so wäre folgendes Szenario denkbar: Mit einfacher Mehrheit könn-

ten die Abgeordneten ein Gesetz erlassen, das es einem vor Gericht Angeklagten verbietet, Ministerpräsident zu sein. Für den in drei Korruptionsfällen angeklagten Netanjahu wäre dies das politische Aus. Danach ausgerufenen Neuwahlen dürften die Karten komplett neu mischen. ●

TÜRKIE

Erdogans Schocktherapie

Cem Sey, Berlin

Plötzlich kam Frühling in die türkisch-europäischen Beziehungen. Diesen Eindruck hätte man zumindest noch vor einigen Wochen gewinnen können. Denn angeblich hatte die Türkei ihre militärischen Abenteuer beendet, wollte sich wieder mit Israel und Ägypten versöhnen. Mit Griechenland begannen Verhandlungen, um die zwischenstaatlichen Probleme zu lösen. Die ist zwar aussichtslos, weil die Gespräche, die bisher nichts gelöst haben, lediglich wiederbelebt wurden. Nicht einmal die Experten sind sich sicher, ob es sich nun um die 62. oder die 72. Runde handelt. Dennoch war das Grund genug für die EU, die Hand Richtung Ankara auszustrecken. Intensive Gespräche auf Arbeitsebene zwischen Brüssel und Ankara folgten.

In der Innenpolitik war jedoch von diesem Frühling nichts zu spüren. Im Gegenteil. Innerhalb von zehn Tagen ging das Regime um Staatspräsident Recep Tayyip Erdogan zum Frontalangriff gegen die ohnehin geschwächte Opposition über. Erst wurde ein kritischer Journalist im helllichten Tag von einem faschistischen Mob in einer Einkaufsmeile zusammengeschlagen. Die türkische Polizei, die bei angeblichen Präsidentenbeleidigungen blitzschnell handelt, schaute tatenlos zu. Erst nach öffentlichen Protesten wurden drei Personen festgenommen. Niemand glaubt, dass sie ernsthaft bestraft werden.

Kurz darauf ging es Schlag auf Schlag. Zunächst beantragte Generalstaatsanwalt Bekir Sahin das Verbot der linksgerichteten zweitgrößten Oppositionspartei, der Demokratischen Partei der Völker (HDP). Bekir Sahin wirft der HDP vor, Terrorismus zu propagieren. Liefert aber in seinem Antragschreiben keinerlei Beweise dafür.

Am selben Tag beschloss eine Mehrheit, bestehend aus Abgeordneten von Erdogans Partei der Gerechtigkeit und Entwicklung (AKP) und der faschistischen Partei der Nationalen Bewegung (MHP), dem HDP-Abgeordneten Ömer Faruk Gergerlioglu das Abgeordnetenstatus abzuerkennen. Der Mann wurde kurz darauf in Ankara gewaltsam festgenommen, als er im Gebetsraum des Parlaments betete. Gergerlioglu, ein wertkonservativer Menschenrechtsaktivist, machte sich in den vergangenen Jahren einen Namen, weil er schwere Menschenrechtsverletzungen ans Tageslicht gebracht hat, die er bis ins letzte Detail recherchiert hatte.

Einen Tag später folgte die Ankündigung, die Türkei steige aus der Istanbul-Konvention aus, die die Rechte der Frauen stärken und sie vor Gewalt der Männer schützen soll. Ankara begründete diesen Schritt damit, gewisse Gruppen hätten die Konvention missbraucht, „um Homosexualität zu normalisieren.“ Scharfer Kritik aus dem Ausland, von der EU bis zur UN, begegnete Ankara mit der Behauptung, die Konvention widerspreche türkischen Familienwerten. Frauen-, LGBTI+- und Menschenrechtsorganisationen fürchten nun, diese Entscheidung werde frauenfeindliche und homophobe Tendenzen im Land stärken.

Dann entließ Erdogan den Chef der Zentralbank Naci Agbal, der gerade mal seit viereinhalb Monaten diesen Job machte und seitdem mit seiner Politik im In- und Ausland ein Stück Vertrauen in die türkische Wirtschaft zurückgewinnen konnte. Erdogan ersetzte ihn durch Sahap Kavcioglu, einen kaum bekannten ehemaligen Abgeordneten seiner Partei. Die Finanzwelt reagierte panisch. Die türkische Lira verlor über Nacht 14 Prozentpunkte an Wert.

Der letzte Coup des Regimes war eher symbolischer Natur. Das Amt für Stiftungen erklärte, dass das Eigentum des Gezi-Parks am zentralen Taksim-Platz in Istanbul vom Rathaus des Großraumes Istanbul auf eine Stiftung zurückzuübertragen sei, die vor 500 Jahren gegründet und vor 200 Jahren, im Rahmen der Modernisierung des Osmanischen Reiches, wieder aufgelöst worden war. Damit zwinkert das Regime einerseits den Reichsnostalgikern zu und andererseits jenen Wähler/innen, die ein autoritäres Vorgehen gegen die Opposition befürworten. Denn der Gezi-Park ist das Symbol der Demokratiebewegung des Landes, weil die Massenproteste im Jahr 2013, die die Erdogans Regierung ernsthaft ins Wanken brachten, in diesem Park ihren Anfang nahmen.

Inzwischen geht im Land die Sorge um, Erdogans Regime könnte immer gewalttätiger und undemokratischer werden, ja, es sogar ablehnen, nach einer verlorenen Wahl die Macht abzugeben. Manche Beobachter behaupten, Erdogan sei dabei, ein islamofaschistisches Regime einzurichten. Die undemokratischen Maßnahmen und de-facto-Abschaffung des Rechtsstaats zwingen die Bevölkerung allmählich dazu, die machthabende islamistisch-nationalistische Elite kritisch zu sehen. Hinzu kommt die anhaltend katastrophale Lage der türkischen Wirtschaft. Inflation und

Ist die Türkei auf dem Weg in eine islamistisch-faschistische Diktatur?

Arbeitslosigkeit sind hoch, die Kaufkraft der Menschen erodiert täglich weiter.

Aus Sorge, es könne die nächste Wahl verlieren, arbeitet das Regime an einem neuen Wahlgesetz, das die Macht der Konservati-

ven sichern soll. Da wahrscheinlich nicht einmal eine Änderung der Spielregeln ausreichen wird, glauben Beobachter/innen, Erdogan möchte außerdem die politischen Gegner ausschalten, die eine Gefahr für sein Machtbasis darstellen könnten – also die HDP, die dieselben Bevölkerungsschichten anspricht wie Erdogans AKP.

Am offiziellen Europa geht das alles vorbei. Im Sommer geplante Sanktionen gegen einige Verantwortlichen in Ankara werden zum zweiten Mal verschoben – bis zum nächsten Sommer. Brüssel überlässt es dem neuen US-Präsidenten Joe Biden, die Beziehungen des Westens zur Türkei zu gestalten. Eine Haltung, die nur damit erklärt werden kann, dass der Westen das Land am Bosphorus nur noch aus sicherheitspolitischer Perspektive bewertet, wie zu Zeiten des Kalten Krieges. Schon damals hatte es den Westen nicht gestört, dass in Ankara autoritäre und teilweise brutale Regierungen herrschten. ●

males weitgehend frei berichtenden türkischen Medien systematisch unter Druck zu setzen. Nicht mit gezielten Einschüchtern, sondern durch schlaues Infiltrieren. Der erfahrene und kritische Journalist Aydin Ergin beschreibt diesen Vorgang im Blog international.die.links.de so: „Ein Finanzprod, der aus höchstens fünf oder sechs großen Bausteinrechten besteht, die den Löwenanteil des staatlichen Ausschreibungs erhalten, hat Zensuren und Fernsehantennen aufkauft und deren Führungsorgane mit Leuten besetzt, die Erdogans Eingebildungen und Anweisungen befolgen.“

ernsten Angriff des autoritären Regimes auf kritische Medien lauten sich bereits im Vorfeld. Denn seitdem die größten und bekanntesten Medien von Erdogans Helfern unterwandert sind, sind es vor allem die kleinen Medien im Internet, die dem Regime ein Dorn im Auge sind.

Mit einer Anordnung vom 1. August 2019 versucht der türkische Hohe Rat für Rundfunk und Fernsehen (RTÜK) zur Zeit, das Internet unter seine Kontrolle zu bringen. Laut ihr müssen ab jetzt Sender und Livestream-Kanäle, die in der

Der Vertreter von Erdogans Partei im RTÜK, Nazilli Ozdik, betonte gegenüber der BBC, zwar, dass Sender, die auf YouTube oder Periscope einige Stunden senden, von der neuen Regelung nicht betroffen seien. Doch der Text der Anordnung ist demaltes unsperrlich, dass nicht nur die vom Regime verbotenen kritischen Medien in der Türkei wie Medyascope oder F24 bald zum Schweigen gebracht werden könnten, sondern auch internationale Sender. Vor allem wird bereits spekuliert, wie die Kontrolleure von RTÜK mit dem neuen, gemeinsamen YouTube-Kanal der Sender Deutsche

Votre publicité ici

Contactez Zoubida Belgacem qui est en charge de la régie publicitaire au sein du Lëtzeburger Land.

+352 48 57 57 32
zbelgacem@land.lu

Delikatessen

« Cela ne tombe pas sous le conflit d'intérêts. Ce n'est pas un problème d'indépendance non plus. » Interrogée cette semaine sur la double casquette portée par Jean-Louis Schiltz (ancien ministre CSV), à la fois président des Hôpitaux Robert Schuman et associé du cabinet Schiltz & Schiltz qui conseille les HRS en matière juridique, la bâtonnière Valérie Dupong réfute tout problème déontologique, même si elle admet « très bien comprendre la discussion et qu'on se pose des questions ». En effet, à l'onglet « déontologie » sur le site barreau.lu est écrit sous le mot clé « Indépendance » que l'avocat est « indépendant du pouvoir, du juge et du client ». N'y-aurait-t-il pas un problème, à tout le moins, d'indélicatesse, si un médecin radié par le conseil d'administration

contestait sa radiation devant le tribunal administratif où les HRS seraient représentés par un membre du cabinet juridique du président des HRS ? N'y aurait-il pas des confusions entre les intérêts du client et ceux de l'avocat-président, lesquels convergent ou divergent selon la situation ? « Il faut voir au cas par cas, la structure et la gouvernance. Là on est vraiment dans de la dentelle », réagit la bâtonnière qui précise ne pas avoir été saisie par une plainte pour une infraction à la déontologie. Avis aux intéressés. Petite fille et nièce de caciques du parti chrétien-social (respectivement Pierre et Jean) et épouse Krieps, grande famille du LSAP, Valérie Dupong précise ne « jamais avoir eu de carte politique ».

pso



Nouveau jour



Après Alipay, Paypal, Amazon ou encore Airbnb, le Luxembourg Business Register accueille ce lundi un nouveau grand nom de la technologie financière internationale avec Novi Financial, la filiale paiements de Facebook. Cette société financière initialement prévue pour logger et échanger la monnaie de Marc Zuckerberg (le Libra, devenu Diem) devrait permettre dans un premier temps d'effectuer des transferts sur les plateformes d'échange du trombinoscope californien tels que Messenger et WhatsApp. Selon plusieurs sources, une demande d'agrément a été introduite et la délivrance du sésame par le ministère des Finances est imminente. Novi Financial Luxembourg est domiciliée avenue Pasteur et est capitalisée à hauteur de 350 000 euros. Un observateur du marché des fintech relève qu'une licence d'émetteur de monnaie électronique, voire de paiement électronique (plus light)

permettrait d'opérer ces échanges, via un système de *wallet*, avant pourquoi pas pour la société de s'orienter vers la banque, un chemin déjà parcouru par PayPal ou N26. Avec trois milliards d'utilisateurs et 800 milliards de dollars de capitalisation boursière, l'arrivée d'un tel acteur dans le monde bancaire fait évidemment frémir. Reste à voir quelle substance Facebook envisage au Luxembourg. Le groupe opère déjà ses paiements européens depuis l'Irlande. pso

Jouer au cinéma



Inspiré par une initiative des cinémas MJR aux États-Unis, Kinépolis (qui a acheté ce réseau de dix salles en 2019) propose de privatiser une salle de cinéma pour visionner un des films à l'affiche à dix personnes. Lancé le 24 février, d'abord au Kirchberg et à Belval, au Ciné Utopia depuis une semaine, le programme « connaît un grand succès », selon Maud Franz, B2C manager, qui refuse de communiquer les chiffres de fréquentation. « Il y a des réservations tous les jours », se borne-t-elle à préciser au *Land*. « L'aspect exclusif de l'offre séduit les groupes d'amis ou les familles et rassure ceux qui

craignent les lieux publics. » Fier de ce succès, le groupe annonce cette semaine une nouvelle offre, Kinépolis Play, où selon le même principe et au même prix (199 euros pour trois heures quel que soit le nombre de personnes, toujours jusqu'à dix), les fans de jeux vidéo pourront réserver une salle de cinéma rien que pour eux. Alors que l'offre de cinéma est directement liée aux films à l'affiche (une trentaine de titres en différentes versions linguistiques, à raison de quatre horaires par jour modulés selon les cibles, les films pour enfants par exemple, ne sont pas disponibles le soir), les gamers doivent apporter leur console et leurs jeux pour vivre l'expérience sur grand écran. Les règles sanitaires en vigueur dans le cinéma restent d'application (notamment le port du masque et l'interdiction de boire et manger). « En voyant que tous les types de films rencontrent un succès, il est très possible que nous poursuivions cette offre au-delà de la crise en l'adaptant aux mesures imposées », affirme Maud Franz. Les salles de cinéma espagnoles sont également ouvertes, à voir si les Kinépolis ibériques suivront l'idée luxembourgeoise. fc

11 500 [sic]

C'est le nombre de contrats d'audit et de conseil que l'État luxembourgeois a signé ces cinq dernières années avec 3 600 [re-sic] « fournisseurs différents ». Voilà ce que dévoilent cette semaine les ministres des Finances et de l'Économie, en réponse à une question parlementaire du député Sven Clement (Pirates ; photo :

sb). Ce-dernier voulait connaître le nombre de contrats conclus avec les « Big Four » (PWC, Deloitte, KPMG et EY). Clement demandait : « War et a kengem Fall, an deem e Kontrakt mat engem vun de Big Four geschloss ginn ass, méiglech, den Optrag un eng kleng oder mëttelstänneg Entreprise ze ginn ? » Sachant que Sven Clement dirige lui-même deux petits cabinets de conseil, Clement & Weyer et Account TechConsulting, la formulation témoigne d'un certain culot. Dans un article paru cette semaine dans *Reporter*, qui évoquait justement les questions parlementaires intéressées, Clement se fait citer ainsi : « Es ist ein strukturelles Problem im Parlament, weil sich viele Abgeordnete überhaupt nicht bewusst sind, dass sie einen Interessenkonflikt haben ». Les ministres interpellés Pierre Gramegna (DP) et Franz Fayot (LSAP) étaient fiers de lui annoncer que « seulement 264 » commandes seraient allées aux « sougenannte Big Four ». Le recours aux consultants externes est le corollaire du « schlanke Stat », ou plutôt d'un appareil d'État qui emploie très peu de fonctionnaires mais les rémunère grassement. Ce modèle avait été défendu des décennies durant par le CSV et la CGFP et avait atteint son comble d'absurdité sous le ministre des Finances, Luc Frieden (CSV). Il s'incarnait dans le contremaître débordé de la fabrique des *rulings*, Marius Kohl, qui externalisait le travail aux Big Four et aux cabinets d'avocats, le tout pour « le bien du pays », évidemment. Il s'incarnait également dans Georges Deitz, passé directement de « tax

leader » de Deloitte à consultant du ministère des Finances qu'il représentait (entre mai 2013 et mai 2014) aux négociations sur Beps à l'OCDE. En 2017, l'ancien directeur de la CSSF, Jean Guill, s'était plaint face au *Land* « que le ministère des Finances fasse écrire des projets de loi par des études d'avocats ou des firmes d'audit » ; ajoutant qu'« au cours des dernières années, cette pratique s'est malheureusement répandue ». Deux ans plus tard, Pierre Gramegna avait réagi en expliquant qu'il avait renforcé le personnel au ministère des Finances : « Et si cela avait été fait d'avantage au temps de Monsieur Guill et de mes prédécesseurs, on n'aurait pas eu besoin d'avoir recours à des tiers. C'est ça la réalité ! » Alors que le Luxembourg a entamé sa mue de « tax haven » en « safe haven », et se voit pressé par les autorités européennes à livrer des gages de sérieux et de respectabilité, les effectifs des administrations qui entourent le secteur financier ont été considérablement augmentés. C'est une sorte de ruse de l'Histoire que ce soit justement le DP, défenseur historique du « schlanke Stat », qui se targue dans son programme électoral de 2018 d'avoir agi contre « die teils chronische Unterbesetzung verschiedener Verwaltungen ». bt



Aleba, le déclin



Ça sent le roussi chez l'Aleba. Alors que le syndicat des employés de banques et d'assurance traverse une crise existentielle, son co-capitaine quitte le navire. Laurent Mertz a annoncé cette semaine sa démission du poste de secrétaire général de l'Aleba. Évoquant des « raisons personnelles et familiales », il quitte également le Comité exécutif et le CA du syndicat. L'ancien manager et actuel président de la délégation chez Quintet gardera son siège à la Chambre des salariés où il promet continuer à représenter l'Aleba et « ses valeurs d'indépendance politique ». Au sommet de l'Aleba, la crise n'en finit pas. Après le démontage public de son ancien président, le licenciement sec d'un tiers de ses permanents et le retrait de sa représentativité sectorielle, voilà le numéro deux qui se retire. Laurent Mertz apparaissait en interne comme une sorte de président officieux. Chargé des relations avec la presse, il éclipsa les discrets présidents Roberto I et Roberto II (Scolati et Mendolia) dans les médias. Sa démission propulsa le Wallon Roberto Mendolia (photo : sb) sur le devant de la scène. L'avenir de l'Aleba comme organisation indépendante n'est plus assuré, l'OGBL et le LCGB

ayant, dans le passé récent, fait des offres de collaborations à l'Aleba qui, jusqu'ici, avait les ressources personnelles et financières pour les décliner. Mais le faible degré de préparation juridique et stratégique à un scénario de retrait de la représentativité sectorielle (qui vient justement de se réaliser) montre que la crise de l'Aleba est également une crise de son personnel dirigeant. bt

Taxe Gafa

« Mir sinn dofir dass d'Steieren do bezuelt ginn wou de Wäert geschaafte gëtt ; an fir eis gëtt de Wäert do geschaafte, wou de Betrib säi Siège huet ». Sur *RTL-Radio*, Jean-Paul Olinger (photo : sb) a rappelé la position (très conservatrice) de l'Union des entreprises luxembourgeoises en matière de taxe Gafa (pour Google, Amazon, Facebook et Apple). À l'UEL on observe aussi avec une certaine inquiétude les interminables négociations (elles furent entamées dès 2011, puis « relancées » en 2016) autour d'une Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (CCCTB, pour prendre l'acronyme anglais). Une clé en discussion prévoit de répartir un tiers des profits imposés selon le nombre de salariés, un autre tiers selon le nombre de clients et un dernier tiers selon le pays où se trouve le siège. bt



La lutte des toges

Pierre Sorlut

Avant le Gafi, le barreau se dote d'une police pour ne pas apparaître comme le maillon faible de la place financière et surtout ne pas passer sous une autorité qui nuirait à sa sacrosainte indépendance

Cas d'école Le 28 novembre 2017, le conseil disciplinaire et administratif des avocats châtie maître Laurent Citran (nom changé par la rédaction). Cet avocat de la liste I d'origine française est interdit à vie de l'exercice de la profession. L'organe commun des ordres de Luxembourg et de Diekirch frappe fort pour envoyer un message à la profession. Principalement : les violations grossières de la loi de 2004 contre le blanchiment d'argent ne passent pas. « L'ordre des avocats du barreau de Luxembourg reproche en l'espèce au défendeur d'avoir reçu et proposé de recevoir, en qualité d'avocat à la Cour, des sommes en partie considérables de tiers contre paiement de commissions représentant un pourcentage fixe prédéterminé des montants reçus, sans connaître ces tiers ni l'origine des fonds », écrit le conseil disciplinaire dans l'arrêt consulté par le *Land*. Une commission rogatoire internationale émanant de Prague avait provoqué en 2017 le débarquement policier dans le bureau-apartement de l'avocat à Differdange. Le bâtonnier, convoqué dans ce genre de situation, avait relevé lesdits manquements dans les procédures de conformité dites KYC (pour *know your customer*). En l'espèce, Laurent Citran ne connaissait pas son client tchèque. « Il ne l'a jamais personnellement rencontré », relève le magistrat qui a statué sur le dossier en correctionnelle. Or, le 27 mai 2015, il avait mis à disposition de ce dernier le compte pour tiers qu'un avocat ouvre auprès d'une banque locale pour, normalement, placer l'argent versé lors de transactions entre deux parties après avoir dûment vérifié son origine. Laurent Citran n'a pas entamé le début d'une procédure de *due diligence*. Le bâtonnier de l'époque, François Prum, s'en est étouffé et a déclenché fissa la procédure d'omission pour excludre au plus vite l'indélicat. Au pénal, l'avocat admettra ses fautes et sera condamné (sur accord) à 15 000 euros d'amende. Le 6 novembre 2019, l'instance d'appel de l'organe disciplinaire des avocats (où deux magistrats rejoignent les représentants des barreaux) réduira la peine à cinq ans d'exclusion de la profession. Le motif de l'allègement ? « L'avocat n'a pas été condamné (au pénal, ndlr) pour avoir participé à une opération de blanchiment, mais pour ne pas avoir respecté les dispositions légales applicables en matière de lutte contre le blanchiment ». La notification devra en outre être publiée sur les portes des tribunaux luxembourgeois pendant un an (publication qui n'est en réalité effective que quelques jours ou semaines). Si le dossier Citran avait été jugé après le 25 mars 2020, alors il aurait figuré sur le site internet du Barreau.

Depuis très exactement un an, le barreau de Luxembourg a changé d'ère. La loi de transposition de la cinquième directive antiblanchiment impose de nouvelles missions à son autorité de régulation. L'ordre doit notamment préparer tous les ans un rapport d'évaluation des risques de blanchiment. Son conseil de l'ordre dispose en sus de nouvelles sanctions comme le *name, blame & shame* ou encore des mesures d'urgence pour la bâtonnière. Afin d'accomplir sa tâche d'autorégulation, l'Ordre des avocats a constitué en juillet dernier sa propre police : la Commission du contrôle du barreau de Luxembourg (CCBL). Forte des pouvoirs délégués par son ordre, deux membres de la CCBL (accompagnés d'un représentant de la Maison de l'avocat) effectuent régulièrement, le mardi et le jeudi, des descentes dans les études de la place. L'objectif premier ces temps-ci : vérifier les dispositifs de contrôle AML (*anti-money laundering*) que les études sont censées tester, particulièrement depuis la loi du 25 mars 2021. Le barreau cherche à tout prix à séparer les brebis galeuses comme Citran qui contamineraient tout le troupeau. Aussi, les moyens paraissent ahurissants au béotien. La CCBL peut se faire communiquer « tous documents, quel qu'en soit le support, accéder à tous les locaux à usage professionnel et entendre toute personne dont l'audition est utile à l'avancement des contrôles », lit-on dans un règlement interne. Ces contrôles sont effectués par des pairs (la CCBL est composée de huit avocats et de deux juristes conformités de l'Ordre) sur une approche par risque, elle-même établie sur base d'un contrôle préliminaire dit « off site ».

Génération AML En décembre, le barreau a envoyé à ses membres un questionnaire à ses ressortissants pour identifier leurs activités. Certaines, dites du « transactionnel », portent le plus de danger en matière de blanchiment d'argent lié à des infractions primaires potentiellement intervenues en amont. L'on se félicite au Barreau du taux de réponse « autour de 98 pour cent ». Mais des aînés qui n'ont pas pris le virage du web ont manqué la documentation envoyée de manière électronique. Rattrapés par téléphone, certains manifestent leur réticence à l'ingérence de l'Ordre. Avec 3 000 membres le barreau rassemble aujourd'hui une immense variété d'occupants en termes générationnels. Depuis le décès de Jacques Loesch en septembre dernier, Edmond Lorang, assermenté le même jour (le 6 février 1952 !), est l'unique doyen. Rencontrée mardi dans la

salle de réunion de la maison de l'avocat, la bâtonnière, Valérie Dupong évoque de réelles différences entre générations pour ce qui touche aux procédures anti-blanchiment, les nouveaux entrants auraient été biberonnés à l'AML sur les bancs de la fac. Le barreau offre des formations pour mettre tout le monde à niveau si besoin. Dans son bureau à un jet de pierre du siège de l'Ordre, le président de la CCBL, François Prum, « le commissaire-en-chef du Barreau » comme il se désigne, craint davantage les avocats de la liste IV, lesquels exercent avec un agrément étranger et risquent de ne pas accorder l'égard dû à la solidarité de place. De « potentiels avocats boîtes aux lettres », comme les désignent François Prum, qui entend bien ne pas les laisser prospérer.

Selon les premiers résultats du contrôle *off site* (chiffage à considérer comme intermédiaire du fait de possibles doublons avec les avocats qui ont répondu à la fois pour eux-mêmes et pour leur étude), pour la première fois soumis publiquement, 23 pour cent des répondants estiment avoir des activités tombant dans le champ de l'AML. (Dans son évaluation nationale du risque de blanchiment, les représentants de la Justice évaluent la proportion à soixante pour cent). On parle notamment de domiciliations, de mandats d'administrateur ou d'activités de « prestataires de services aux sociétés et fiducie ». 65 pour cent d'entre eux estiment leur chiffre d'affaires lié à ces activités inférieur à dix pour cent de l'ensemble de leurs revenus. Moins de vingt pour cent jugent que leurs activités tombent quasi-exclusivement dans le champ de l'anti-blanchiment. Selon la cartographie dessinée par le barreau, la principale activité « in scope », c'est-à-dire tombant dans la surveillance AML, serait le contentieux et le conseil juridique, pour quasiment un tiers des études sondées. Viendraient ensuite les conseils *corporate* (quatorze pour cent). L'activité de domiciliation, qui figure clairement comme la menace numéro un, générerait moins de vingt pour cent des activités « in scope ». En somme, sur cinquante euros encaissés par les avocats de la place, seul un proviendrait de l'enregistrement et de la gestion d'une société pour le compte de tiers.

Le barreau affine encore ses chiffres. La plus grande partie des avocats concernés (65 pour cent) indiquent domicilier moins de dix structures. À l'autre bout du spectre, moins de un pour cent en compte plus de cent. Pas de domiciliation de masse donc, fait-on valoir au barreau, tout juste cinq ans après les révélations Panama Papers. Les données soustraites au cabinet Mossack Fonseca publiées par le Consortium international de journalistes avaient éclairé l'industrialisation de l'évasion offshore au début des années 2000, notamment via le Grand-Duché où le cabinet panaméen avait un bureau de représentation. Les études Osch&Arendt, René Faltz, Tabery & Wauthier, LG Avocats, Reding & Felten, Elvinger & Schank, Berna et associés, Beatriz Garcia, McGaw law office, Wildgen Partners ou encore Elvinger, Hoss & Prussen devenaient référencées

dans le moteur de recherche. L'Administration des contributions directes n'avait plus qu'à écrire l'adresse et affranchir pour enjoindre les avocats de lister leurs clients férus d'exotisme afin de vérifier leur probité fiscale. L'injonction a été balayée avec détermination par le barreau au nom du secret professionnel, « deuxième peau de l'avocat », selon Valérie Dupong. Et le tribunal administratif lui a donné raison en septembre dernier, une décision sujette à un appel de la part de l'ACD. Le secret professionnel a également justifié ce qui de l'extérieur passe pour une coquetterie, à savoir que les déclarations de soupçons enregistrées sur le logiciel Go-AML n'arrivent pas directement boulevard Roosevelt à la Cellule de renseignement financier, mais fassent un crochet par le boulevard Joseph II où la bâtonnière tamponne l'envoi.

Le gouvernement apporte son soutien à une autorité européenne antiblanchiment qui chapeauterait les avocats. L'Ordre veille

Cuisine à l'étouffée Depuis 2004 et la première loi AML, le barreau s'est progressivement plié aux impératifs de lutte contre le blanchiment dans une mouvance continentale, dite de *level playing field*. Entre 2010 et 2017, le nombre de déclarations de soupçon envoyées par les avocats a oscillé entre 13 et 36 unités par an. Depuis la digitalisation de la procédure via Go-AML en 2017, les avocats des barreaux luxembourgeois ont manifesté 78, 59 puis 149 (en 2020) doutes quant à la probité des transactions passées dans leurs études. Le chiffre atteint déjà 48 au 24 mars. C'est beaucoup par rapport au passé, assez peu par rapport aux volumes financiers qui passent par le centre luxembourgeois. Le Groupe d'action financière (Gafi) se fera son opinion à l'automne. En attendant, Michel Turk, Monsieur Gafi pour le gouvernement, pointe du doigt la fragmentation de la régulation entre les treize types d'entités actives dans les *Trust and Company Service providers*, des banques aux avocats, et leurs huit régulateurs (CSSF, IRE, OEC, Chambre notariale, etc.). « Les règles, c'est bien, mais il faut prouver qu'on contrôle et que cela fonctionne », commente le pénaliste André Lutgen. La loi du 27 octobre 2010 avait institutionnalisé les contrôles sur site. Ces « contrôles confraternels » ont démarré en 2012-2013 auprès de 450 avocats, selon des chiffres parus dans l'*Écho du barreau*, journal de l'Ordre. Entre 2016 et 2020, celui-ci a réalisé 79 inspections auprès

de 1 300 avocats. Depuis la création de la CCBL et malgré la pandémie, 28 contrôles ont été réalisés, représentant un contingent de « 815 confrères, soit 27 pour cent du barreau », s'enorgueillissent les représentants de l'Ordre, à qui sont envoyés les procès-verbaux de tous les contrôles. On nous certifie que les premières audiences devant le conseil disciplinaires d'avocats « redressés » par la CCBL sont imminentes. Dans sa préface à l'ouvrage de Marc Thewes (avocat et conseiller d'État) *La profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg*, publié en 2015, le bâtonnier de l'époque Rosario Grasso écrit que « ces décisions rendues par nos instances ordinaires, entièrement ou partiellement composées de membres de notre profession, dans le respect du contradictoire et des procédures pré-établies sont expression des garanties et preuve de l'indépendance de notre profession. » Le barreau reste malheureusement muet sur le nombre de cas relevés par les contrôles sur site et qui ont fini par des sanctions devant le conseil disciplinaire.

Comment expliquer donc que l'on préfère se faire contrôler par son concurrent que par une émanation de l'État ? Le soupçon instille. Les avocats rétorquent justement par cette volonté d'indépendance des barreaux, partagée sur le Vieux continent. Nicolas Thielgen, membre de la CCBL, se réfère à la « méfiance historique » des avocats, lesquels s'opposent régulièrement à l'État dans les tribunaux, au civil comme au pénal. L'immixtion d'une de ses émanations dans les études peut nuire à la confiance placée par le citoyen en la justice. Ni plus ni moins. Cette confiance a déjà été ébranlée par la réglementation AML, « grave souci du barreau », selon les termes de Jacques Loesch en 2009, dans une conférence devant l'Institut Grand-Ducal qui fait date. L'emblématique avocat avait qualifié « nouveauté extraordinaire », la nécessité de dénoncer son client quand les circonstances l'exigeaient. « Dans notre civilisation imprégnée d'un profond humanisme, la confiance que le client devait pouvoir faire à son avocat ne devait souffrir aucune atteinte. Au point où sont les choses, on peut se demander quand ce grand principe sera libéralisé encore davantage », avait interrogé Jacques Loesch. En la « monarchie des avocats » où neuf des dix Premiers ministres élus depuis 1919 ont appartenu à l'Ordre (*Land*, 22.07.2016), le lien entre le politique et les avocats, notamment d'affaires, semble se distendre, étonnamment sous un chef de l'exécutif libéral et avocat. Contacté par le *Land*, le ministère des Finances (même rue et même bord politique que le ministère d'État) affirme que le Luxembourg soutient l'option de la création d'une nouvelle autorité européenne en matière de lutte contre le blanchiment en vertu des conclusions adoptées à l'Ecofin de novembre. Il estime par ailleurs « qu'une approche intersectionnelle et inclusive est nécessaire ». « Le champ d'action de cette future autorité européenne devra dépasser le secteur financier et inclure également les acteurs d'autres secteurs d'activité », complètent les services de Pierre Gramegna. Les avocats sont perplexes, mais veillent. ●



Le mur des bâtonnier(e)s dans la salle de réunion de la Maison de l'avocat boulevard Joseph II

Sven Becker



Verwalten Sie als Unternehmer

sowohl Ihre privaten als auch Ihre geschäftlichen Finanzen?



Die Qualität eines Unternehmers wird nicht nur an der Gesundheit seiner Firma gemessen, sondern auch an seiner Fähigkeit, seine persönlichen Finanzen gut zu verwalten. Sie erfahren mehr dazu unter www.my-life/unternehmer oder bei Ihrem Kundenberater der BIL.

La longue marche bio

Interview : Bernard Thomas

Quatre ans pour convaincre 200 paysans – entretien avec Gerber van Vliet, coordinateur du plan « PAN-Bio », sur un virage serré

Un outsider devenu insider. En mars 2020, le ministre de l'Agriculture, Romain Schneider (LSAP), nomme Gerber van Vliet comme coordinateur du Plan d'action national – Agriculture biologique (PAN-Bio). L'ingénieur agronome intègre le ministère de l'Agriculture avec la mission de quadrupler les surfaces agricoles exploitées en mode biologique. Après des études à l'Université de Bonn, van Vliet a travaillé comme conseiller agricole en Allemagne (notamment à l'Uni Kassel), avant de revenir au Luxembourg en 2013. Au sein d'un ministère réputé conservateur, le Luxembourgeois d'origine néerlandaise est un des rares spécimens issus de la scène bio. Si van Vliet présente la singularité de voir son expertise reconnue tant par les paysans conventionnels que bio, il doit désormais se familiariser avec les arcanes politiques et procédurières de l'État. Il s'exprime ici pour la première fois en tant que coordinateur du PAN-Bio.



Gerber van Vliet devant le ministère de l'Agriculture

d'Land : Le gouvernement s'est fixé comme objectif de passer de cinq à vingt pour cent de surfaces agricoles bio. C'est-à-dire qu'il vous reste quatre ans pour convaincre quelque 200 paysans à convertir leur production. Cela semble s'apparenter à une mission impossible...

Gerber van Vliet : La réalité, c'est que 95 pour cent de surfaces agricoles sont actuellement exploitées en mode conventionnel. C'est un système bien rodé. Le bio, par contre, signifie emprunter un autre chemin, faire une transition. Les primes seules ne suffiront pas à convaincre les agriculteurs de passer le pas. Lorsqu'un patrimoine a été géré d'une certaine manière sur deux ou trois générations, il faut un très long processus de réflexion, avant qu'il y ait un déclic. D'autant plus que les paysans doivent également justifier ce choix par rapport à leur entourage.

En mars 2020, vous avez été nommé « Monsieur PAN-Bio » au sein du ministère de l'Agriculture. Comment vivez-vous votre nouvelle situation d'insider, travaillant au cœur d'une institution historiquement proche de la Centrale paysanne ?

Depuis 2004 déjà, une « taskforce bio » existe au sein du ministère de l'Agriculture. Tous les dossiers entrant au ministère sont désormais aussi considérés sous l'angle bio. Je peux donc semer mes petites graines bio. Par le passé, c'étaient deux partis, le ministère d'un côté et les associations bio de l'autre, qui menaient les négociations. Maintenant, il y a un représentant du bio à l'intérieur. Je connais ce milieu et je peux évaluer ses demandes. Pour la scène bio, cela comporte des avantages, mais également des désavantages. Car ils ne peuvent pas raconter n'importe quoi...

Le Luxembourg compte deux fois plus de jeunes gérants de fermes que la moyenne européenne. Ces trentenaires sont-ils plus ouverts au bio que ne l'étaient leurs parents ?

Tous les ans, une vingtaine de jeunes reprennent des fermes familiales. Les conversions au bio sont très souvent liées à un passage de générations. C'est le moment clé. Le moment à ne pas rater. Car c'est alors que les jeunes décident des investissements qui devront pérenniser leur emploi sur les trente prochaines années. On parle d'investissements énormes... des millions d'euros. Pour vous donner un ordre de grandeur : une nouvelle étable coûte entre 12 000 et 14 000 euros par vache laitière, et la plupart construisent pour une centaine de bêtes au moins. Or, une fois ces grandes lignes tracées, la famille doit les suivre pour amortir ses investis-

sements. Leur marge de manœuvre sera donc fortement réduite, et la voie vers le bio risquera d'être bloquée pendant vingt ou trente ans.

En faisant ces investissements, les paysans s'engagent donc dans un système de production intensif ?

Prenez la production laitière : quelques grandes laiteries sont installées au Luxembourg et aux alentours. Or, la plupart de ces sites ne prennent pas de lait bio. Je connais des paysans qui ont des sympathies pour le bio, mais qui ont dû faire une croix sur une éventuelle conversion... Car qui achètera leur produit ? Tant qu'il sera plus commode d'envoyer de grandes quantités d'un produit conventionnel à travers le monde, et tant qu'on n'aura pas créé de nouveaux débouchés, le bio aura beaucoup de mal à pénétrer le segment laitier. Les étoiles ne sont pas alignées en ce moment. Or, il s'agit du secteur le plus important de l'agriculture luxembourgeoise : les trois quarts des surfaces agricoles sont utilisées pour produire du lait.

Le Luxembourg ne compte-t-il pas simplement trop de vaches à lait ? D'un point de vue économique et écologique, combien de ces 55 000 vaches laitières pourrions-nous garder à l'avenir ?

Depuis l'abolition des quotas laitiers, les paysans luxembourgeois ont massivement augmenté leur production [passé de 284 000 à 447 000 de tonnes entre 2009 et 2020, *ndlr*]. En termes de croissance, nous sommes les champions d'Europe, devant même les Irlandais. L'export en soi n'est pas critiquable. Il y a cinquante ans déjà, une marque comme « Beurre rose » était connue au-delà de nos frontières. Si vous regardez les statistiques du Service d'économie rurale, vous verrez qu'en 1970, nous avions à peu près le même nombre de vaches qu'aujourd'hui. Sauf que ces vaches ne donnaient que la moitié du lait que donnent les nouvelles races plus spécialisées aujourd'hui. Nous sommes devant un problème fondamental : celui de l'équilibre entre les terres agricoles et la quantité de lait qu'on y produit. Nous nous sommes beaucoup éloignés de l'idéal d'une autarcie maximale. Les fourrages sont, pour une certaine partie, importés, le lait est en grande partie exporté. Or le lisier et le fumier restent, eux, au Luxembourg. De l'ammoniac et du méthane dans l'atmosphère, de l'azote et du phosphore dans les eaux. À un moment, il faudra oser dire que le couplage entre surface et produits doit devenir un objectif plus important. Un

déséquilibre trop important nous met en contradiction avec d'autres engagements nationaux, européens et mondiaux.

Le boom du secteur laitier, le pays l'a payé très cher. En décembre 2020, la Commission européenne a publié une analyse sur l'agriculture luxembourgeoise. On y lit que les taux d'azote et de phosphore recensés dans les eaux sont deux respectivement dix fois plus élevés que la moyenne européenne. Quant aux émissions de méthane, elles continuent d'augmenter, alors qu'elles ont substantiellement baissé dans le reste de l'Europe. L'argument de la responsabilité écologique résonne-t-il auprès de vos interlocuteurs ?

« Les fourrages sont, pour une certaine partie, importés, le lait est en grande partie exporté. Or le lisier et le fumier restent, eux, au Luxembourg. De l'ammoniac et du méthane dans l'atmosphère, de l'azote et du phosphore dans les eaux »

Les paysans commencent à en prendre conscience. Les statistiques que vous citez montrent que le Luxembourg connaît une évolution moins bonne que celle des autres États membres, voire même contraire. On doit le reconnaître et chercher un dialogue ouvert avec le milieu. C'est ce que nous faisons dans le cadre de notre plan stratégique pour la prochaine PAC (Politique agricole commune). L'agriculture biologique peut jouer un rôle extrêmement positif, mais il faut que le reste suive. C'est notre plus grand défi. Nous ne pouvons créer une *bad bank* climatique et environnementale. Il ne s'agit pas de créer quelques îlots bios, mais des corridors de biodiversité.



Les démesurées étables pour vaches laitières, stranded assets de demain ?

Mais quand nous parlons des émissions de méthane, ce n'est pas comme si nous pourrions nous payer le luxe d'attendre encore quelques dizaines d'années, le temps de convaincre tout le monde... Que faire si les lignes ne bougent pas ? Quelles conséquences faudrait-il alors tirer ?

Si nous n'arrivons pas à prendre le virage bientôt, on aura un vrai problème. Mais, en fin de compte, il faudra trouver une solution ensemble. Et cela va prendre un certain temps. Je ne tente pas de minimiser les défis climatique et environnemental : moi aussi, je préférerais qu'on avance plus vite. Mais je vois également que, dans le système actuel, certaines familles paysannes ont fait des investissements énormes. Tout simplement parce qu'elles faisaient confiance au marché et au cadre fixé par la politique. Beaucoup d'argent public a d'ailleurs été dépensé pour que ces grandes étables puissent être construites...

Mais certains de ces investissements dans la production laitière ont été faits ces dix dernières années, alors qu'on pouvait savoir qu'écologiquement, ce n'étaient pas des projets d'avenir. Ne faut-il pas se faire à l'idée que les étables pour 500 vaches finiront parmi les « stranded assets » de la crise climatique. Car si on attend que ces investissements soient rentabilisés, on en aura encore pour vingt ans...

Le ministère ne subventionne pas d'étables à 500 vaches mais a introduit déjà en 2016 des plafonds d'investissement par exploitation. Récemment, on vient en plus de supprimer la réglementation qui liait chaque aide à l'investissement à une augmentation de la production d'au moins 25 pour cent. On peut donc désormais fixer d'autres priorités. Si un paysan vient de faire un grand investissement sur 25 ans, on a deux alternatives : Soit on le laisse continuer comme si de rien n'était, soit on cherche une voie intermédiaire. Par exemple en se disant : OK, l'étable est construite, mais il faudra minimiser les émissions en méthane ou produire le fourrage localement. In extremis, on pourrait dire : Le paysan avait tablé sur X millions de kilogrammes de laits, mais on veut qu'il n'en produise que la moitié. Or, la moitié qu'il ne produit pas, qui finira par en payer les frais ? Faut-il simplement considérer ce manque-à-gagner comme un risque entrepreneurial ? Je ne pense pas. Il faudra donc les aider autrement. À mon avis, c'est à toute la société d'absorber l'impact social.

La génération des pionniers du bio s'est aménagée sa niche (BioG, Naturata, Biogros), sa zone de confort. La BioG-Molkerei n'accepte ainsi plus de nouveaux membres. Peut-on leur en faire le reproche ? Peut-on exiger d'eux d'élargir leurs structures et d'accueillir les nouveaux convertis ?

En tant que coopérative, la BioG est responsable vis-à-vis de ses membres. Il ne faut pas sous-estimer que l'alliance qui unit un paysan à sa coopérative est très étroite. Je comprends tout à fait qu'ils ne disent pas : On accepte tout le monde, et on verra bien pour la suite... Le risque serait trop élevé. La coopérative doit d'abord trouver des acquéreurs pour ce lait. Si nous voulons mettre en œuvre le plan « PAN-Bio », il faut assurer des débouchés à un prix correct. Si nous y échouons, le bio ne donnera rien au Luxembourg. Il faudrait pour cela que les différentes laiteries actives au Luxembourg s'engagent clairement en faveur du bio. Elles devraient garantir une certaine sécurité à leurs membres qui choisissent de se convertir au bio. Mais telles qu'elles sont actuellement organisées, le chemin conventionnel leur apparaît comme le plus simple.

Dans l'analyse de la Commission européenne, on lit que les fermes luxembourgeoises sont celles d'Europe qui capturent la part de valeur ajoutée la plus faible. Alors qu'elles se revendiquent entrepreneurs, les paysans ne devraient-ils pas se montrer plus inventifs, par exemple en produisant du yaourt ou du fromage directement sur leurs fermes ?

Le paysan est plus qu'occupé à faire marcher sa production primaire. Actuellement, nous assistons à une consolidation fulgurante. Tous les 25 ans, la moitié des fermes disparaissent. Ces surfaces agricoles sont absorbées par les entreprises restantes. Les fermes atteignent des dimensions qui rendent de tels scénarios de transformation en produits finis très peu réalistes. Plus le capital immobilisé est important, plus le paysan devient dépendant des grands acquéreurs. Les investissements incroyablement élevés poussent les paysans à se jeter dans l'aventure « quantité maximale par vache de lait ». Nous avons atteint une division du travail très poussée. Des modèles « all-round », de la matière première à la commercialisation en passant par la fabrication, la grande majorité des entreprises ne les ont plus sur le radar depuis longtemps. Tout le système agricole a été conçu de manière à ce que les paysans produisent et que d'autres s'occupent de la transformation et du marketing.

Les élevages bovins sont relativement faciles à convertir au bio. Surtout, on parle de très grandes superficies. Pour atteindre les vingt pour cent de surfaces agricoles bio, le chemin le plus court et commode passerait donc par cette filière. Mais ce serait quelque part « tricher », non ?

On pourrait le voir ainsi. Certains segments peuvent transiter plus facilement vers le bio que d'autres. Je ne vais pas vous cacher qu'une partie des éleveurs bovins ont déjà affiché un intérêt à convertir leur production. Sur le marché de la viande bio, il y a une grande demande et pas assez d'offre. Nous pouvons donc leur offrir une perspective. Car les producteurs de viande ont actuellement beaucoup plus de difficultés financières que les producteurs laitiers. Mais nous ne pouvons faire l'impasse sur la filière laitière. Déjà parce qu'elle occupe les trois-quarts des surfaces agricoles. Ce serait fatal si nous ne convertissions que certains segments de l'agriculture, parce c'est plus facile, alors que d'autres segments continueraient à intensifier leur production de manière totalement débridée. Si on se retrouvait avec un tel *patchwork* ce ne serait pas bien, mais alors pas bien du tout. ●

De l'intérêt pour les taux

Georges Canto

Le débat sur les taux refait surface à l'approche de la sortie de crise. Décryptage

L'on croit volontiers le débat sur les taux d'intérêt réservé aux professionnels et aux avertis. Or le taux d'intérêt est un indicateur crucial pour les particuliers. S'ils sont épargnants, il conditionnera la rémunération de leurs économies. S'ils empruntent, il jouera un rôle-clé dans les mensualités de remboursement de leurs crédits. Pour autant la manière dont les taux sont fixés et leur dynamique échappent largement à leur connaissance. Tout au plus savent-ils que depuis quelques années le niveau des taux est historiquement bas, ce dont, suivant les cas, ils ont pâti (les épargnants) ou profité (les emprunteurs) et qu'ils sont même parfois devenus négatifs, ce qui les plonge dans une grande perplexité. Ils s'interrogent sur leur évolution après la crise sanitaire, et sur les conséquences possibles pour leurs finances personnelles. Les chargés de clientèle des banques ou les conseillers indépendants ont du mal à éclairer leurs lanternes et les médias grand public ne les aident guère à se faire une opinion, en évoquant par exemple une mystérieuse courbe des taux qui se serait aplatie voire inversée ou plus récemment une hausse des taux longs dont il conviendrait de se méfier. De quoi peut-il bien s'agir ?

Les étudiants en économie apprennent dès leur première année que pour un épargnant le taux d'intérêt est le prix du temps. En effet, s'il place ou prête son argent pour une durée de dix ans, il ne pourra pas en disposer pendant tout ce laps de temps : les intérêts perçus sont la compensation de cette non-disponibilité. Logiquement le taux d'intérêt qu'il réclamera pour une telle durée sera plus élevé que s'il ne se dessaisit de ses avoirs que pour une durée de trois ou quatre ans. Dans une situation économique normale, et pour un risque de non-remboursement équivalent, les taux d'intérêt sur des placements à court terme (taux courts, à moins d'un an) sont donc inférieurs à ceux des placements à échéance plus lointaine (taux longs) ; l'écart entre les deux sera d'autant plus important que l'on anticipe une hausse des prix, car il faudra alors que le taux d'intérêt compense en plus la perte de pouvoir d'achat de la somme placée au moment où elle sera récupérée. On parle d'une prime d'inflation incorporée aux taux longs. La courbe de taux a donc habituellement une forme ascendante.

Mais sa pente peut être variable. La courbe est dite aplatie en période de faible inflation, car dans ce cas la différence entre court terme et long terme est presque uniquement liée à la valeur accordée au temps. D'autre part si la liquidité du marché est importante, le souscripteur d'un titre à dix ans pourra récupérer ses fonds avant l'échéance, par exemple au bout de trois ans, en revendant son titre sur le marché secondaire. Dans ces conditions il n'y a pas de raison pour que le taux à dix ans soit très

supérieur au taux à trois ans. L'aplatissement de la courbe de taux au cours des dernières années a surtout été due à la politique de banques centrales. Après la crise économique de 2008, elle se sont concentrées sur la baisse des taux du marché monétaire. Le principal taux directeur de la BCE, dit « refi », est ainsi passé de 4,25 pour cent en juillet 2008 à un pour cent en mai 2009, soit en l'espace de dix mois. Comme, pour des raisons techniques, l'évolution des taux longs est corrélée à celle des taux courts, on pouvait donc s'attendre à les voir baisser aussi. Mais à partir de janvier 2015, la BCE en a rajouté une couche, quand elle a inauguré une politique de rachats d'actifs (*quantitative easing*) consistant dans sa version d'origine à acquérir auprès des banques commerciales les obligations d'État qu'elles détenaient en portefeuille, pour leur « redonner de la liquidité » et leur permettre ainsi de prêter davantage aux ménages et aux entreprises. Ces mesures, en accroissant la demande sur le marché secondaire, ont fait augmenter le prix des titres déjà émis et fait mécaniquement baisser leur rendement. Les taux longs ont donc également diminué, mais tout en restant supérieurs aux taux courts dont la baisse avait été spectaculaire : la pente de la courbe est demeurée positive mais plus faiblement. Cependant, à force d'être aplatie certains phénomènes aberrants peuvent affecter la courbe des taux. Le premier est temporaire et sans grands effets, le second est plus durable et problématique.

Il peut d'abord arriver que les taux longs, pour un même instrument financier, deviennent inférieurs aux taux courts. La pente de la courbe devient alors descendante (ou négative). Ainsi, aux États-Unis entre mi-août et début septembre 2019, le taux d'intérêt des obligations d'État à dix ans est passé pendant plusieurs jours en-dessous de celui des obligations à deux ans. Cette anomalie a fait couler beaucoup d'encre. Elle ne s'était pas produite depuis juin 2007, soit juste avant le déclenchement de la crise des *subprimes* qui a elle-même dégénéré en une crise financière et économique d'une ampleur inédite. De plus, depuis 1950, les neuf récessions qu'a connu le pays ont à chaque fois été précédées d'une inversion de la courbe des taux, avec un délai moyen de 22 mois. Au cœur de l'été 2019 de nombreux analystes prévoient donc une récession en 2021-2022, avant que le virus ne change la donne ! L'autre anomalie, bien plus étonnante, est l'apparition des taux d'intérêts négatifs. En raison des indicateurs choisis et de leur mode de calcul, aussi bien les taux courts que les taux longs sont actuellement négatifs dans la zone euro. Pour des investisseurs cela signifie qu'ils doivent payer pour pouvoir placer de l'argent, quelle que soit l'échéance ! Certaines banques commerciales, pénalisées par les prélèvements opérés sur leurs propres dépôts auprès des banques centrales, ont décidé de répercuter ce coût sur leurs clients pour les dissuader d'entretenir des



Mario Draghi (ici à Naples en 2014 avec les gouverneurs) a été l'artisan du quantitative easing

liquidités : c'est le cas depuis 2016 en Suisse et le dispositif s'est encore alourdi début 2021. Mais les placements à long terme sont logés à la même enseigne : environ un quart de l'encours des obligations de bonne qualité dans le monde a été émis à taux négatifs.

L'augmentation des taux d'intérêts attendue pourrait porter préjudice aux États et agents dont le taux d'endettement s'élève pendant la pandémie

En Europe, les épargnants connaissent de longue date les taux négatifs réels, qui surviennent lorsque l'inflation est supérieure aux rendements nominaux. Mais cette configuration est quasiment indolore alors qu'un taux négatif nominal représente un prélèvement bien visible. Bien qu'étant objectivement une aberration (en théorie, ils signifient que le temps n'a plus de valeur), les taux négatifs ont fini par faire partie du paysage financier et les acteurs de la finance s'y sont accommodés bon gré mal gré. Le problème est qu'il est difficile d'imaginer qu'ils s'enfoncent davantage dans la négativité ; ils ne peuvent que remonter jusqu'à repasser en positif. Cette perspective est tangible depuis Noël 2020. Dans la zone euro les taux longs ont commencé à remonter tout en restant en territoire négatif : l'OAT française à dix ans est passée de -0,45 pour cent fin décembre à -0,142 pour cent le 22 mars. Quant au rendement du Bund allemand à dix ans, il est passé pendant la même période de -0,645 pour cent à -0,307 pour cent. Aux États-Unis, l'obligation du Trésor à dix ans, qui n'a jamais affiché de rendement négatif mais qui était restée presque toute l'année 2020 sous les un

pour cent, a retrouvé ce niveau le 6 janvier 2021 et a dépassé la barre de 1,70 pour cent le 18 mars. La hausse est donc sensible, et s'explique par les craintes d'une reprise de l'inflation, sous l'effet de la hausse des prix des matières premières due à la reprise chinoise : selon Goldman Sachs il faut s'attendre à un long cycle haussier des matières agricoles (soja, blé) du pétrole, du gaz et des minerais (étain, nickel). En moins d'un an le cuivre a vu son cours doubler ! Certains économistes estiment également que les énormes quantités d'argent déversées sur les économies mondiales par les différents plans de relance (le dernier en date étant celui du président Biden avec 1 900 milliards de dollars) cessent de tomber dans des « trappes à liquidité » pleines à ras bord, de sorte que l'accroissement de la masse monétaire se traduira enfin par une hausse des prix, que tout le monde espère modérée (au maximum deux pour cent, en moyenne sur trois ans).

Il reste qu'une poursuite de l'augmentation des taux aurait des effets délétères. Les ménages et les entreprises pourraient être dissuadés de mener à bien leurs projets d'investissements. De plus, selon l'expert français Yann Tampoereau, « de nombreux agents sortiraient de la crise avec des taux d'endettement substantiellement plus élevés » et subiront la hausse de plein fouet. Ce sera le cas des États, très pénalisés alors que jusqu'ici la charge de la dette n'a cessé de s'alléger, ce qui au passage leur a permis d'emprunter toujours plus pour financer leurs plans de relance. Les investisseurs profiteraient du rebond pour leurs placements futurs, qui seraient mieux rémunérés, bien qu'il ne faille pas s'attendre à un supplément substantiel. Mais s'ils détiennent déjà des titres de dette, la hausse des taux va grignoter la valeur de leur capital, faisant redouter un krach obligataire. Yann Tampoereau ne croit pas à un tel scénario, écrivant que « quand bien même les anticipations d'inflation se redresseraient au point de tendre les taux nominaux longs, les banques centrales utiliseraient probablement d'autres outils pour éviter toute hausse déstabilisatrice pour les économies ». ●

CHRONIQUES DE LA COUR

Y'a pas match

Dominique Seytre

Par idéal ou pur opportunisme, les postes de juges européens sont très convoités. Les États membres de l'UE en proposent chacun quatre à leurs concitoyens. Trois à Luxembourg auprès de la Cour de justice européenne et un à Strasbourg, à la Cour européenne des droits de l'homme. Des juridictions souvent confondues. Les magistrats de la CEDH se sont longtemps senti les parents pauvres de l'Europe. L'image d'un juge ne bénéficiant d'aucune couverture sociale et qui, par ailleurs, arpente les rues de Strasbourg à vélo pour se rendre à son travail, a longtemps prévalu. Tout pays qui veut entrer dans l'UE doit être membre du Conseil de l'Europe dont dépend la CEDH. Il envoie le cas échéant un juge à Strasbourg,

lequel côtoiera 26 pairs des autres pays de l'UE plus vingt autres originaires de Russie, d'Azerbaïdjan, d'Arménie ou de Macédoine du Nord pour ne citer que ces pays signataires. Une fois dans l'UE, l'État en question proposera aussi à Luxembourg un juge à la Cour de justice et deux au Tribunal européen.

Tous les candidats, à Strasbourg comme à Luxembourg, doivent réunir les conditions requises « pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ». À défaut, ils peuvent être « des juristes » possédant « une compétence notoire ». Une disposition fourre-tout. Mais la procédure de nomination est beaucoup plus complexe à Strasbourg. Panel, commission parlementaire, vote à l'assemblée parlementaire, ces instances permettent de choisir parmi un des trois candidats présentés par un pays. Pour le juge de Luxembourg, le seul « barrage » est un comité européen de juges et d'anciens juges aux critères de sélection assez vagues, ce qui lui est reproché. À Strasbourg, le mandat d'un juge est de neuf ans, non renouvelable, gage d'indépendance, précise-t-on. À Luxembourg, il est de six ans, renouvelable. Jusqu'en 2009, les juges de Strasbourg recevaient une somme globale et payaient eux-mêmes leurs cotisations sociales et leur retraite. Il était difficile de ne pas aligner leur statut sur celui des juges de l'UE. Qu'en est-il vraiment ?

À Strasbourg, un juge reçoit une rémunération égale à celle du fonctionnaire du Conseil de l'Europe le plus gradé soit 16 255,92 euros avec une prime dite de dépaysement correspondant à 12,5 pour cent de cette somme. Même système à Luxembourg, mais

plus favorable. Le fonctionnaire européen le mieux payé dans l'UE touche 20 768,57 euros. Et les juges de la cour perçoivent 112,5 pour cent de cette somme, ceux du tribunal, 104 pour cent... et le président 138 pour cent. S'ajoute à ce montant la « prime de résidence », ex-prime de dépaysement, qui est de quinze pour cent de leur traitement de base. À Strasbourg, comme à Luxembourg les juges cotisent à la sécurité sociale de leur institution mais le régime de retraite est différent. A Strasbourg ils peuvent choisir : cotiser à la caisse du Conseil de l'Europe ou rester dans leur régime national. Les juges de Luxembourg bénéficient d'un plan de retraite généreux de l'UE, sans cotiser. Cadeau du contribuable. Côté indemnités, le président de la CEDH a droit à une prime annuelle de 13 885 euros, les vice-présidents et les présidents des sections, à la moitié. À Luxembourg, la prime de représentation, mensuelle, est de 607 euros pour les juges, et plus du double pour le président. Les

président de chambres perçoivent une indemnité mensuelle de fonction de 810,74 euros à la Cour et de 730,47 euros au Tribunal.

Les juges de Luxembourg payent l'impôt (communaux), les juges de Strasbourg n'en paient pas. À Luxembourg, ils perçoivent des allocations familiales, ce dont sont privés les juges de Strasbourg. Petit plus : tous les juges à Luxembourg, à la Cour et au Tribunal, reçoivent une « berline de fonction et de représentation ». Et à la Cour seulement, un chauffeur particulier. Les juges à Strasbourg s'achètent leur voiture, hors tva. Tous reçoivent des cartes de carburant détaxé, mais à Strasbourg, elles ne sont valables qu'en France. Un juge de la Cour de Luxembourg peut rester six ans et être aussitôt remplacé s'il déplaît, ou, pour certains, trente ans s'il trouve grâce auprès des gouvernements successifs de son pays. Lorsqu'il quitte la cour, il reçoit à Luxembourg une indemnité

de transition. De quarante à 65 pour cent de son traitement selon le temps passé à la Cour et cela pendant deux ans. Un changement de régime a eu lieu en 2015 lorsque le Conseil de l'UE s'est aperçu (à temps) que, à la suite de la réforme du Tribunal, un juge qui devait partir après quatre mois seulement en fonction, allait recevoir 65 pour cent de son dernier traitement pendant trois ans ! Point de disposition similaire à Strasbourg où l'on souligne que certains juges, une fois partis, n'ont aucune chance de retrouver du travail dans leur pays d'origine. À Strasbourg en cas de décès d'un juge, le remboursement des frais de transport du corps est prévu. Disposition apparemment inconnue à Luxembourg où le conjoint perçoit le traitement mensuel du défunt, primes comprises, pendant encore trois mois. Puis viendra la pension de survie, pour le conjoint à Strasbourg, étendue aux enfants à Luxembourg. De toute façon, on le savait, il fait bon vivre au Grand-Duché. ●



Plus de recul

Découvrez le Lëtzeburger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

Les juges de la Cour de Luxembourg ont la voiture avec chauffeur, ceux de Strasbourg une simple exemption de TVA sur l'achat

ZU GAST

„Mir fuere weider ...“

... so hat sich der CSV-Schöffe der Stadt Luxemburg Laurent Mosar rezent auf *RTL* zum Einsatz privater Sicherheitsagenten geäußert. Ab Mai sollen sie mit ihren Hunden auch im Viertel Bonneweg präsent sein. Den Juristen Mosar stört es nicht, dass die Stadt sich mit privaten Sicherheitspatrouillen zur Überwachung des öffentlichen Raums in die Illegalität begeben hat. Dabei ist die Rechtslage klar: die Verfassung sieht vor, dass nur ein Gesetz die Befugnisse der Ordnungskräfte regeln kann und das Polizeigesetz hat der Police Grand-Ducale die allgemeine vorsorgliche Überwachung übertragen. Private Sicherheitsfirmen können nur für Objekt- und Personenschutz, sowie bei Geldtransporten und der Alarmanlagen-Überwachung zum Einsatz kommen. Auch die Bürgermeisterin Lydie Polfer (DP) tut so, als ob die Verfassung und die Gesetze Luxemburgs sie nichts angehen würden. Sie, die bei jeder Gelegenheit den Rechtsstaat ins Feld führt, wirft ihren Opponenten im Gemeinderat Polemik und Juristerei vor, wenn diese die Stadt auffordern, auf den Weg der Legalität zurückzukehren und den Objektschutz nicht für Privatpatrouillen zu missbrauchen.

Das Argument, es gehe darum, die Sicherheit der Bürger zu erhöhen, ist wertlos, da die privaten Sicherheitsagenten, die ohne irgendwelche polizeilichen Befugnisse im Bahnhofsviertel und in der Oberstadt ihre Runden drehen, diese Sicherheit nicht verbessern. So wird dann eben das Sicherheitsgefühl der Menschen beschworen. Diese wurden in einem von der Stadt finanziertem „Sondage“ mit Hilfe einer suggestiven Frage auf die Präsenz von privaten Sicherheitskräften fokussiert; 68% der Befragten stimmten der Frage zu: „Estimez-vous que la présence de ces agents renforce le sentiment de sécurité dans le quartier de la gare?“ Eine TNS-Ilres-Umfrage bei 1 933 Einwohnern der Viertel Bonneweg, Gare und Limpertsberg ergab hingegen ein ganz anderes Bild. Bei der Frage „Quels aspects sont particulièrement importants pour vous et pour votre sentiment de sécurité?“ wurde die Präsenz von privaten Sicherheitsagenten

auf den letzten Platz verwiesen. Dagegen standen eine gute Beleuchtung, die Sauberkeit im Viertel und regelmäßige Polizei-Runden ganz vorne auf der Liste.

Guy Foetz ist Gemeinderat von Déi Lénk

Die Sicherheit besonders im Garer Viertel muss zweifellos verbessert werden, aber dies hat im gesetzlichen Rahmen zu geschehen! Und unter Ausschluss privater Sicherheitskräfte im öffentlichen Raum! Es sollte auch einleuchten, dass mehr soziale Maßnahmen als die bisherigen nötig sind, um der Drogenproblematik zu begegnen, so Drogenhilfszentren in mehreren Stadtvierteln; Wohnungen für Drogenabhängige, die auf der Straße leben; und ein Suchtaktionsplan der Stadt als Teil des nationalen Plans, mit Präventions-, Hilfs- und Entzugsmaßnahmen. Des Weiteren ist das Zusammenleben im gegenseitigen Respekt zu fördern, statt marginalisierte Menschen auszugrenzen.

Der Schöffenrat der Stadt Luxemburg ist auf sozialem Gebiet nicht untätig. Aber er verschließt sich größtenteils den eben erwähnten Lösungsvorschlägen und setzt nun auf „law-and-order“ Forderungen, wie der komplette Platzverweis, und auf die gefährliche und illegale Förderung privater Sicherheitsdienste. Dies dient wohl erstens dazu, bei den unzufriedenen Wählern des Garer Viertels zu punkten und sich als „Macher“ darzustellen. Es erlaubt aber auch DP und CSV, auszuloten, wie weit ein liberal-konservativer Weg durchgesetzt werden kann – in Richtung einer nächsten Regierungskoalition. ● Guy Foetz

D’GEDICHT VUN DER WOCH



Laisser-faire

Jacques Drescher

Wann di al Leit stierwen,
Stierwe se aleng.
Leider ass dee Virus
Eben hondsgemeng.

Stierwen d’Leit vun Alter
Oder um der Kränkt?
Net all Mënsch ka liewen,
Deen um Liewen hänkt.

D’Fräiheet ass dach helleg;
Impfen ass keng Flicht.
Wie virbäi beim Trach sëtzt,
Schafft net op der Schicht.

Wann di kleng Leit stierwen,
Stierwe se zu vill.
D’Politik mam Liewen
Ass e grausaamt Spill.

DIE KLEINE ZEITZEUGIN

Osterruhe ist ein schönes Wort

Michèle Thoma

Auferstehung, verhiess der österreichische Kanzlerknabe, und es ward Hoffnung, und es ward Licht, und die Menschen krochen aus ihren Behausungen und warfen verzückte Blicke auf alles, was sich ihnen darbot. Was sie noch vor kurzem verschmäht hätten, nicht eines Blickes gewürdigt. Sie hatten frisch gewaschene Augen und ihre Herzen pochten jung. Sie konnten ihre Liebsten oder ihre Zweitliebsten wieder sehen. Ihnen nicht gerade um den Hals fallen, das sparte man sich für ein noch ekstatischeres Später auf. Wenn diese dummen Zeiten mal vorbei sein würden. Ewig konnte das ja nicht dauern.

Das war so ein Intermezzo, so ein schräges, irgendwann würde man mal herzlich darüber lachen. Wie man sich so ins Bockshorn hatte jagen lassen. Von einem Virus, man desinfizierte sogar die Desinfektionsmittel, würde man den Enkelkindern erzählen. Die Oma kontrollierte, ob der Opa sich die Hände wusch. Manche trugen gar Masken!

Das mit der Auferstehung war 2020, und das ist so lange her, oder auch nicht, mit der Zeit ist das derzeit so eine Sache, man kriegt sie nicht mehr zu fassen. Sie ist unfassbar geworden. Sie rinnt und schleicht, und geht und steht und geht, vorbei. Irgendwie. Ein Haar ist plötzlich grau, und noch eins, im Kinderzimmer hockt ein Mutant, es gibt welche, die auf die Welt kommen und welche, die sie verlassen, dafür gibt es Beweise. Also gibt es die Zeit doch. Alles ist so unfassbar geworden. Weihnachten, sagten die Politiker_innen. Noch mal richtig zusammenhalten, jeder für sich, eine für alle, noch mal richtig durchhalten und aushalten und dann ist es Weihnachten. Noch so und so oft einsam schlafen, einsam aufwachen, und dann Weihnachten und Liebe und die Lieben. Dann gibt es zur Belohnung Menschsein unter neben mit Menschen, die jetzt Haushalte heißen.

Dann war Weihnachten vorbei, und der Braten gegessen, und der Haushalt geküsst, mit zwei Meter langen Armen, auf den Hinterkopf oder die Hinterköpfe, und die Zahlen stiegen wieder. Die Zahlen steigen, hieß es dann die ganze Zeit, wieder. Die Modellierer erschienen und modellierten an der Zukunft herum, bis es sie gar nicht mehr gab. Die Gesichter der Virolog_innen waren nicht mehr erleuchtet, sie wirkten wie abwesend. Das Virus wurde nicht mehr als niedliche

Sie rinnt und schleicht, und geht und steht und geht, vorbei. Irgendwie

Stachelkugel dargestellt, in leuchtendem Kinderbuchrot, oder als flippige Diskokugel aus einem Siebzigerjahretanzschuppen. Es mutierte zu einem unappetitlichen, schlammig-schleimigen Geschmiere im Hintergrund der Talk Shows.

Die meisten Bojen im Meer der Zeit oder der Zeitlosigkeit waren untergegangen. Eigentlich war es eher ein Sumpf, er verschluckte sie nach und nach. Die kleinen Zukunftsfeuer, die sich die Einzelnen aufgestellt hatten, Lebens-Zeichen, die ihnen in das Künftige hineinleuchten sollten,

verglommen. Geburtstagsfeiern? Hochzeiten? Treffen mit Freund_innen, einfach nur Treffen mit Freund_innen? Reisen? Reisen, was war das, komische Erinnerungen an Bewegung, an Tempo, an Stille, einfach so, irgendwo? Dann die großen Eh-und-je-Pflöcke, die allen ein Begriff waren, was auch immer für einer. Anhaltspunkte, an denen sich die Menschen anhalten konnten. So genannte offizielle Feiertage, Feiertage, die von allen begangen wurden. Wenn vielleicht auch nur mit Schlafen, oder Schwänzen, mit Türmen vor diesen Tagen. Feiertagsfluchtszenarien. Osterhasen in der Wüste.

Bis zum Sommer, sagten die Politiker_innen vor kurzem, sie winkten mit dem Meer, aber so richtig scheint das Sommersonnenwort nicht mehr. Und dann sagen sie es nicht einmal mehr. Der österreichische Kanzlerknabe redet nicht mehr von Auferstehung. Die deutsche Kanzlerin redet von Osterruhe. Wenn es schon mit Trost und Prost, frohen Gelagen, geselligem Beisammensein nichts wird. Osterruhe ist ein schönes Wort. Aber es gibt einen Haken. Es passt nicht. Es gibt die Totenruhe und die Winterruhe und den Weihnachtsfrieden, aber Ostern ist kein Fest der Ruhe. Ein Frühlingsfest ist Kindheit und Pubertät, alles ist neu, alles ist möglich, alles ist offen. Sogar das Grab Christi. Es ist das Gegenteil von zugesperrt. Die Kanzlerin cancelt die Osterruhe. Bald ist...? ●

Die meisten Bojen im Meer der Zeit sind untergegangen



CHRONIQUES DE L'URGENCE

Raidissement

Jean Lasar

De Fridays for Future à Climate Youth, d'Extinction Rebellion au Sunrise Movement, ceux qui se sont engagés physiquement en faveur du climat et de l'environnement ces dernières années dans les pays occidentaux l'ont constaté : les luttes sur le terrain paient. Même lorsqu'elles n'atteignent pas immédiatement leur but affiché, elles contribuent efficacement à faire prendre conscience de la partie serrée qui se joue pour préserver l'habi-

tabilité de la planète. Beaucoup des jeunes qui y participent tenaient pour acquise la liberté de manifester et misaient sur une reprise massive cette année pour remettre la crise climatique au centre du débat. Or, en même temps, une inquiétante tendance s'est faite jour : celle d'un renforcement de l'arsenal répressif et des méthodes de maintien de l'ordre. À la mobilisation croissante contre l'injustice climatique répond un raidissement législatif et policier.

Un exemple flagrant en est venu récemment du Royaume-Uni, avec un projet de loi qui élargirait les pouvoirs de la police pour réprimer les protestations, rendant illégales celles qui causent « un trouble sérieux » et prévoyant des poursuites criminelles contre les manifestants qui causeraient « de sérieuses contrariétés ». La loi créerait de nouvelles restrictions au droit de protester devant le Parlement britannique ; ceux qui défigurent des monuments publics encourraient jusqu'à dix ans d'emprisonnement. Depuis Stockholm, où elle continue chaque vendredi de camper devant le parlement, Greta Thunberg a saisi la balle au bond et s'est elle-même fièrement présentée comme source de « contrariété ».

Dans le nord du Minnesota, où les fronts se durcissent à propos de la construction de l'oléoduc

controversé Line 3, censé acheminer du pétrole d'origine bitumineuse depuis le Canada en traversant la région où naît le Mississippi, ce sont les pratiques policières qui prennent une tournure autoritaire. De nombreux policiers de la zone, payés en direct par le groupe Enbridge, le maître d'ouvrage, interviennent de manière musclée pour étouffer dans l'œuf les protestations contre ce projet climaticide. Le convoi accompagnant Jane Fonda, venue sur place en tant que « water protector », a fait l'objet de contrôles tatillons. Les militants dénoncent une intimidation incessante.

En France, la proposition de loi « relative à la sécurité globale », en voie d'adoption, vise le renforcement des pouvoirs de la police municipale, l'accès aux images des caméras-piétons, la captation d'images par les drones et la diffusion de l'image des policiers. Ses détracteurs y voient une dérive autoritaire caractérisée. Si elle ne vise pas en soi les manifestations pour le climat, il est clair que cette loi les rendra plus difficiles.

Alors que le camp de l'inaction dénonce le risque d'une « dictature écologiste », il n'hésite pas à promouvoir des mesures de type « law and order » destinées à érouser l'efficacité d'actes de désobéissance civile. ●

Complexe d'infériorité ?

Eloise Adde

Histoire et mémoire

En mal de légitimité alors qu'elle venait de rejoindre le clan des grandes puissances européennes, la Tchécoslovaquie d'après 1918 avait pris l'habitude de désigner pour chaque invention mondiale un inventeur local : la découverte du paratonnerre était attribuée à Prokop Diviš au lieu de Benjamin Franklin, celle de la machine à vapeur revenait à Josek Božek au lieu de James Watt, etc.

Dans la même logique, et au mépris de plus de 200 ans d'études préhistoriques et archéologiques, le Luxembourg a pour sa part son préhistorien proclamé, prétendu découvreur des premiers pas de l'humanité : « En 2006, Michel Pauly montre, à partir de nombreux exemples paléo-archéologiques – notamment un collier de coquillages provenant de la côte atlantique ou méditerranéenne, mais trouvé à Waldbillig – qu'il y a eu des mouvements d'hommes depuis la préhistoire.¹ » Mieux encore, M. Pauly aurait inventé un nouveau concept capable de parer le (trop) récent Grand-Duché d'une histoire millénaire qui ferait pâlir les plus anciennes nations d'Europe : l'histoire trans- ou métanationale du Luxembourg.²

Si de telles entreprises s'apparentent à des élucubrations inoffensives qui ont droit de cité dans une société démocratique et pluraliste, les choses se corsent quand M. Pauly se prononce sur la forme que devrait prendre l'enseignement de l'histoire. Dans son plaidoyer pour une réforme de ce dernier publié en 2019 dans la revue *Forum*, il insiste sur l'urgence d'« émanciper » les Luxembourgeois de leur « sentiment d'infériorité³ ».

Michel Pauly transpose une question afférant à l'organisation de l'Uni.lu dans la société civile en instrumentalisant (et en attisant) le fantasme de la disparition de l'identité luxembourgeoise

Au-delà de l'aberration que constitue la volonté de faire la psychologie de tout un peuple, de tels propos sont révélateurs de l'irrecevable confusion entre mémoire collective et histoire. En effet, la mémoire correspond aux traces et souvenirs qui restent des événements vécus. Comme la mémoire individuelle, la mémoire collective consiste donc en une sélection, plus ou moins consciente, qui s'avère souvent bien éloignée des faits. Visant généralement à donner un sens à la communauté qui la tient en partage et à consolider son identité, la mémoire collective s'oppose par définition au travail de l'histoire qui, lui, vise à reconstituer les faits de manière exhaustive et à les interpréter sans préjugé afin de comprendre le fonctionnement des sociétés du passé.⁴

De ce fait, il revient en premier lieu à l'historien de distinguer la mémoire de la réalité historique, de réfléchir aux usages mémoriaux pour les déconstruire, de mettre en garde contre les amalgames et de souligner les manipulations qu'ils produisent. Si l'histoire a une utilité sociale, celle-ci n'est pas de rehausser l'image de soi d'un peuple, mais plutôt d'analyser, pour les comprendre, les choix qu'il a pu faire dans le passé, sans omettre de le confronter à ceux dont il serait moins fier.⁵

Selon les dispositions du système scolaire actuel, les écoliers luxembourgeois apprennent l'histoire par le truchement d'autres modèles, dans un détachement qui permet une prise de recul plus facile par rapport au récit historique dominant, a fortiori quand cet enseignement repose sur deux traditions différentes et met en œuvre, nécessairement, une démarche comparatiste. N'est-ce pas là une formidable ouverture pour ce jeune public qui prend connaissance, dès son plus jeune âge, de l'altérité des cultures, des modèles politiques et des histoires ?

Tel n'est pas le cas selon M. Pauly qui soutient que les programmes actuels seraient à l'origine du sentiment d'infériorité qu'il diagnostiqua à toute la société luxembourgeoise. Pire encore, ce sentiment, serait responsable de la montée des idées d'extrême droite : « Mir hunn d'Impressioun, dass dat feelend Selbstwärtgefill, dee permanente Mannerwärtgetgeetskomplex ee vun den Haaptproblemer vun der Lëtzeburger Gesellschaft ass, deen elo ënnert

dem Drock vun der Globaliséierung, vun den ofene Grenzen, vun der deeglecher Migratioun ëmmen méi Leit a Panik fale léist. An dovü profitéiere gär gewësse nationalistesch Kreesser fir politesche Gewinn doraus ze zéien.⁶ »

Effectivement, si l'éducation nationale officialise la conception d'une histoire dispensatrice d'une vision normative du passé, de modèles de comportements et de prétendues racines, l'extrême droite n'aura plus grand-chose à proposer : au lieu de protéger la société luxembourgeoise contre le nationalisme, elle aura légitimé ce dernier. D'ailleurs, la question parlementaire posée par Fred Keup (ADR) le 11 février 2021, juste après que Serge Wilmes (CSV) a retiré la sienne, est la démonstration de cette convergence des vues.

La théorie de M. Pauly part en effet du constat suivant : le territoire sur lequel le Luxembourg s'est développé existe depuis toujours. Les événements qui s'y sont produits relèvent donc du passé de ce territoire et peuvent être intégrés dans le concept d'histoire du Luxembourg. Parallèlement, M. Pauly se défend de proposer un « roman national »⁷, sans expliquer la notion.

Par cette expression, Pierre Nora désigna à partir des années 1970 l'histoire produite au XIX^e siècle et qui consistait en un récit continuiste, remontant le plus loin possible dans le passé et axé sur une filiation fic-

tive avec de présumés ancêtres, en vue de conforter la cohésion nationale en dopant la fierté des Français.⁸

Pour nous convaincre que telle n'est pas son intention, M. Pauly pense avoir trouvé la parade : il suffirait d'accompagner les termes d'« histoire du Luxembourg » de l'adjectif « transnational » ou, mieux, « métanational ». L'adjectif « transnational » permettrait de dépasser le national. Mais à ce terme trop spatial à son goût, c'est celui de « métanational » que M. Pauly préfère, le préfixe « méta » recouvrant une dimension chronologique qui autoriserait de faire l'histoire de la nation sans en faire, avant son apparition.⁹

Au-delà du caractère très simplificateur et paradoxal de sa conception des études transnationales qui ne se résument pas à une approche spatiale et servent davantage à désenclaver le national qu'à le fonder, c'est bien une filiation scabreuse entre toutes les constructions sociétales établies sur le territoire, de la culture de Rössen (4 500 à 4 300 av. J.-C.) à nos jours, qu'il soutient – c'est bien un « roman national », un récit continuiste sans fondement scientifique, visant à galvaniser le sentiment national de ses compatriotes et à atténuer leur prétendu sentiment d'infériorité, qu'il compose.

Dans une intervention à la *Radio 100,7* du 12 janvier 2021¹⁰ puis dans un article publié dans la revue *Forum* au début du mois de février,¹¹ M. Pauly

déplorait que l'histoire du Luxembourg ne fût plus enseignée à l'université, comme sa chaire d'histoire transnationale du Luxembourg n'avait pas été reconduite.

Pourtant, à l'Institut d'histoire (qui se concentre sur l'histoire d'avant 1800) comme au C2DH (centre interdisciplinaire dédié à l'étude du contemporain et aux humanités digitales créé en 2015), l'histoire du Luxembourg est enseignée et étudiée. Elle fait en outre l'objet de recherches, les chercheurs ayant pour habitude d'adapter leur terrain à leur situation géographique et de mettre à contribution les sources accessibles sur place.

Le poste de M. Pauly a de surcroît débouché sur la création de deux chaires de professeur d'université, ce qui n'allait pas de soi comme son détenteur était fonctionnaire détaché de l'Éducation nationale et qu'aucun budget n'existait pour lui à l'université.

Le C2DH s'est vu accorder une chaire d'« histoire contemporaine transnationale », transnational renvoyant ici aux interactions et interdépendances de sociétés contemporaines, et non pas à la vision continuiste, rétrospective et centrée sur un territoire luxembourgeois essentialisé de M. Pauly. De même, l'Institut d'histoire a ouvert une chaire d'« histoire moderne » axée sur « l'étude du Luxembourg et de la grande région dans un contexte global ».

De manière justifiée, l'université a refusé, via ses instances décideuses, de renouveler la chaire d'« histoire transnationale du Luxembourg », jugeant que la promotion d'un champ de compétence qui plaçait l'ensemble de la période allant de la préhistoire à nos jours sous le chapeau « histoire du Luxembourg » s'apparentait à du « nation branding ».

La création d'une chaire et de l'enseignement qui s'y rattache doit être motivée par son utilité scientifique. Dans ce cas concret, nous devons nous demander en quoi la perspective trans- ou métanationale, comme la conçoit M. Pauly, enrichirait la compréhension du passé et des sociétés qui ont vécu sur le territoire qui est devenu le Luxembourg. Vu le caractère artificiel (et orienté idéologiquement) du lien, la réponse est simple : en rien.

Depuis sa création en 2003, l'université du Luxembourg s'est professionnalisée, recrutant de plus en plus des enseignants-chercheurs expérimentés, passés par plusieurs institutions internationales et, surtout, étrangers aux débats luxo-luxembourgeois, et s'alignant toujours davantage sur les critères scientifiques internationaux. Décidé cependant à voir sa chaire et son programme institutionnalisés, M. Pauly a réagi en transposant une question afférant à l'organisation de l'université dans la société civile en instrumentalisant (et en attisant) le fantasme de la disparition de l'identité luxembourgeoise, la prétendue disparition de l'histoire faisant écho à celle de la langue.

Dans son plaidoyer pour une réforme de l'enseignement de l'histoire, M. Pauly déplore que le Luxembourg ait un retard d'au moins cent ans sur les autres pays en ce qui concerne l'instauration des dispositifs permettant la recherche en histoire (loi sur l'organisation de la recherche scientifique de 1987, création de l'université en 2003, etc.)¹². Il est grand temps que le pays se dote d'un organisme équivalent du « Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire », association française créée en 2006 afin de veiller sur les usages publics de l'histoire à des fins mémorielles¹³. ●

Eloïse Adde est historienne, spécialiste de la nation médiévale. Ses travaux portent en particulier sur le Brabant et la Bohême. Elle est Marie Curie Fellow, accueillie à l'université Saint-Louis, Bruxelles.

¹ S. Kmec, « Pourquoi et comment enseigner l'histoire luxembourgeoise ? Au-delà de l'amour de la patrie », d'*Lëtzeburger Land* du 17.11.2017

² M. Pauly, « Was unterscheidet die Muschelkette aus Waldbillig von der Igeler Säule? Von der trans- zur metanationalen Perspektive in der Nationalgeschichte am Beispiel Luxemburgs », en ligne sur : <http://hszkult.geschichte.hu-berlin.de>.

³ M. Pauly, « Plädoyer für eine Reform des Luxemburger Geschichtsunterrichts », *Forum*, 393, 2019

⁴ M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1925 ; P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000.

⁵ E. Conan, H. Roussio, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, 1994.

⁶ M. Pauly, « Plädoyer », art. cité, p. 61.

⁷ M. Pauly, « Plädoyer », art. cité, p. 63.

⁸ P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, III, *Les France*, vol. 3, Paris, 1992, p. 1008.

⁹ M. Pauly, « Was unterscheidet », art. cité, p. 23 et sqq.

¹⁰ M. Pauly, « Hu mer vergiess d'Grënnung vum Lëtzeburger Staat ze feieren? », dans l'émission « Fräie Mikro » sur *Radio 100,7*

¹¹ M. Pauly, « Keine Luxemburger Geschichte mehr an der Uni? », *Forum*, 414, 2021

¹² M. Pauly, « Plädoyer », art. cité, p. 61.

¹³ Ses fondateurs sont les historiens Gérard Noiriel, Michèle Riot-Sarcey et Nicolas Offenstadt.



LAND - ART



Vaccinophobia

L'actualité a inspiré Gianmarco Liacy pour la carte blanche qu'il livre au Land (à voir en page 17). *Vaccinophobia* est une improvisation à l'encre sur papier sur la thématique de la crainte des vaccins. « Cette

créature menaçante et tortueuse s'apparente aux idées noires qui prennent racines dans certains esprits *no-mask / no-vax* comme une projection des nombreuses conspirations qui émanent de la crise sanitaire actuelle », détaille-t-il. Cet illustrateur et graphiste messin (« né au siècle dernier », précise sa bio) travaille depuis 2000 au Luxembourg. Il a longtemps travaillé pour des agences de communication avant de se lancer en freelance pour « retrouver le plaisir de la pratique artistique et du travail manuel du dessin ». Gianmarco collabore avec plusieurs musiciens luxembourgeois dans la création de leurs pochettes et affiches. En 2010, il a été l'instigateur de Logolux Parade, qui recense, non sans une certaine ironie, les logos qui comprennent les lettres « lux ». Une initiative qui correspond bien à son univers et style personnels, mélangeant improvisation, humour, folie et liberté technique, hors des conventions. [fc](#)

ARCHITECTURE

Vivre Venice

La 17^e Biennale d'architecture de Venice ouvrira des portes le 22 mai (jusqu'au 21 novembre), un an après la date prévue. Ce report a bien évidemment changé les plans initialement prévus pour le pavillon luxembourgeois, installé à la Sale d'Armi de l'Arsenale, dont l'organisation est confiée au Luxembourg Centre for Architecture (Luca). L'idée première était de délocaliser le Luca pendant six mois en

installant un centre d'architecture temporaire pour travailler sur le potentiel offert par l'événement international. « Pendant plusieurs mois, nous avons eu des réunions – virtuelles bien sûr – avec les curateurs et commissaires des différents pavillons et expositions pour réfléchir à l'organisation d'une biennale en temps de Covid. C'était extrêmement enrichissant d'échanger, d'aller au-delà de la perspective d'une exposition et de repenser le pavillon », détaille la directrice Andrea Rumpf qui a vu l'intérêt suscité par son projet. Le pavillon luxembourgeois connaîtra finalement une double programmation. Suivant la thématique générale *How will we live together ?*, choisie par le commissaire international Hashim Sarkis, l'architecte Sara Noel Costa de Araujo (Studio SNCDA) travaille avec une équipe pluridisciplinaire sous le titre *Homes for Luxembourg*. Il y sera question d'occupation des sols, d'habitat modulaire, de terrains à usages temporaires, de dépasser la propriété individuelle... « Il ne s'agit pas seulement de construction et d'environnement bâti, mais de relations humaines, de gestes et d'échanges », souligne l'architecte qui veut « poser les questions de manière positives pour amorcer un changement ». Parallèlement, le pavillon luxembourgeois servira le camp de base à une poignée de professionnels émergents du domaine de l'architecture (architectes, mais aussi curateurs, scénographes, plasticiens, blogueurs, activistes...), participants à un programme de résidence. « Un appel à participation va être lancé pour venir travailler quelques semaines à Venice, y rencontrer

les autres pavillons, interroger l'expérience d'une biennale et finalement mettre en œuvre des projets qui peuvent intéresser le Luxembourg », détaille la directrice. [fc](#)

JEUNESSE

Sortir des pages

Les Rotondes ajoutent une corde à leur arc avec la publication d'un premier livre jeunesse, en collaboration avec Kremart Edition. *D'Sandmeedchen*, est aussi premier livre jeunesse en réalité augmentée entièrement luxembourgeois. Le projet est né à la suite des expositions *AB/ Augmented Books* en 2020 et 2021 qui montrait des éditions jeunesse dont les histoires sont faites pour déborder des pages. L'histoire du marchand de sable est réinterprétée par l'auteur Yorick Schmit quand le célèbre homme qui apporte sommeil et rêve prend sa retraite pour passer la main à sa fille. Illustré par Dirk Kessler, le livre montre une facette moderne des contes. Une application mobile (développée par le studio Virtual Rangers) donne vie aux scènes dessinées (photo: Rotondes). [fc](#)



SCÈNES

Affaires de famille

Quand Myriam Muller s'attaque au théâtre classique, on doit s'attendre à une relecture contemporaine qui pointe des enjeux actuels. C'est ce qu'elle a entrepris avec *Hamlet* que le Théâtre du Centaure joue aux Capucins (avant d'autres dates à Mamer et à Niedercorn) : de 25 personnages, elle passe à sept ; de cinq heures, elle réduit à deux, pour se recentrer sur cette famille dysfonctionnelle, sur les affres d'une jeunesse qui se demande si la vie vaut la peine d'être vécue et des rapports de pouvoir entre les générations (photo : sb). Le jeune comédien belge Simon Espalieu a été choisi pour le rôle-titre, collant ainsi à l'âge du personnage. C'est un Hamlet adolescent, endeuillé après la mort de son papa, mal aimé par sa maman, qui ne sait pas où aller, ni quoi faire... Autour de lui, Justin Pleutin (Horatio) et Amal Chtati (Ophélie) incarnent cette nouvelle génération qui cherche sa place, se pose des questions et tente de ne pas transiger avec la morale. Les plus chevronnés Anne Brionne, Valéry Plancke, Raoul Schlechter et Jules Werner complète cette distribution réduite. [fc](#)

Au bout du fil

Les chorégraphes sont sans doute les artistes qui ont le plus de mal à mettre des mots sur leurs créations. Anne-Mareike Hess (photo : sb), première

artiste associée de Neimënster, va sans doute faire mentir ce constat avec *Through the wire* proposé à partir de ce samedi. Il s'agit d'une conversation téléphonique individuelle pour imaginer une chorégraphie mentale et faire ainsi découvrir la danse par la seule force de l'esprit. Le « spectateur » est installé dans la pénombre des salles voûtées pour un entretien téléphonique. Il entre en communication avec l'artiste qui le guidera pour évoluer au sein d'un monde fantasmagorique, pour s'agiter ensemble sur des ondes acoustiques. « L'échange et la proximité sont les moteurs de mes créations. Ne pouvant pas être proche des spectateurs, j'ai imaginé ce dispositif pour ouvrir l'esprit et rêver ensemble, se bousculer pour sortir de sa zone de confort », détaille Anne-Mareike Hess au *Land*. Chaque séance débute par une question : « Comment se sent votre corps aujourd'hui ? » À partir de là, les mots s'enchaînent et la discussion s'installe. Le programme dure une heure, sur réservation (26 20 52 444). [fc](#)



POLITIQUE

Recrutements

Cette fois, c'est bel et bien parti : deux mois après leur arrivée, les coordinatrices de Kultur:LX – Valérie Quilès et Diane Tobes – lance une première salve de recrutements avec cinq postes à la clé. Trois responsables sectoriels (spectacle vivant, arts visuels et littérature / édition) auront pour mission le dialogue avec les secteurs concernés au Luxembourg (artistes, structures, fédération...) et le développement des stratégies de diffusion nationale et internationale : élaboration et mise en œuvre de la stratégie de diffusion et des programmes, entretenir un réseau de partenaires, être présent aux grands rendez-vous de diffusion. Les profils recherchés doivent notamment faire état d'expériences similaires, d'une connaissance de la scène culturelle luxembourgeoise et des réseaux internationaux

et de la maîtrise du français, de l'anglais et de l'allemand. (Le luxembourgeois étant un atout). Les responsables administratifs et financiers et de la communication sont également recherchés, avec des descriptifs de tâches très larges (détails sur [culture.lu](#)). [fc](#)

CINÉMA



Des palmiers et des hauts-fourneaux

Il y a cent ans, le géant sidérurgique Arbed inaugurerait sa filiale brésilienne, Companhia Siderúrgica Belgo Mineira. À cette époque, le manque de main d'œuvre qualifiée a provoqué l'exode de centaines de Luxembourgeois vers le Brésil afin d'ériger une usine sidérurgique colossale, entourée de sa ville industrielle. Comme souvent, les projets documentaires naissent d'une quête personnelle. La réalisatrice et historienne Dominique Santana, en voyage au Brésil sur les traces de ses ancêtres, découvre la ville de João Monlevade, une version tropicale étrangement familière du sud industriel du Luxembourg où elle a grandi. C'est le point de départ de *A Colônia Luxemburguesa*, un

ART CONTEMPORAIN

Travelpainter

Marianne Brausch

Les peintures énigmatiques de Max Dauphin oscillent entre traditions locales et observation politique. Décryptage chez Fellner contemporary

C'est la quatrième fois que Max Dauphin expose à Luxembourg. Sa plus ancienne prestation remonte à 2016. C'était à la regrettée galerie Krome. Dans l'exposition collective *Transformation*, on voyait – c'était après son séjour au Sénégal – un ensemble de figures totémiques, *The Tribe*, qui regardaient deux tableaux à la végétation tropicale foisonnante. Selon le texte de présentation de la galerie, il s'agissait d'« exemples de l'effet de la globalisation sur les ressources naturelles et la production artistique locale ».

Une seule de ces pièces d'assemblage (*Dandy*, bois et toile de jute), dans l'exposition monographique de Max Dauphin, actuellement à la galerie Fellner contemporary, semble veiller sur les œuvres peintes, des grands formats, réalisées à l'acrylique sur toile. Le titre *Travelogues*, résume parfaitement ces quatorze peintures rapportées de trois séjours en six ans que Max Dauphin a chronologiquement effectué en Mongolie, aux USA et au Mali, entre 2009 et 2015.

On ne sait pas grand chose de cet artiste âgé désormais de 44 ans et on peut s'étonner de voir des œuvres aussi anciennes. Entre temps tout de même, Dauphin a exposé en 2018 à Hollerich, dans un lieu disparu depuis, et à Neimënster en 2019. On retiendra de ces deux prestations que l'une mettait en avant la cause animale dans un restaurant ni végétarien ni végane et la seconde évoquait des cauchemars qui assaillent la psyché humaine en situation de stress intime. Si Hans Fellner a choisi d'exposer des œuvres antérieures, c'est qu'on ne les a encore jamais vues et qu'elles correspondent par ailleurs au challenge que s'est donné le galeriste : exposer des artistes luxembourgeois dans la catégorie art contemporain, « vendables » et dans un rapport de plaisir personnel assumé.

Voici donc, avec *Travelogues*, un véritable travail de peintre. Max Dauphin, qui a fait le choix de chromies de base (vert pour les peintures réalisées en Mongolie comme les steppes, brun pour les toiles

africaines comme la terre ocre), a rapporté, tel un grand reporter ou un *travel writer*, des sujets qui sont propres à chacune des cultures et des situations où il a été immergé : par exemple l'interdiction en Mongolie de pouvoir représenter les visages. Cela tombe bien : les masques évoquent le faciès chamanique bouriate du dieu guerrier Begtsé. On retrouve aussi le tigre protecteur dans une situation d'inconfort géographique : le pays est coincé entre la Chine et la Russie.

Les toiles réalisées au cours du séjours sénégalais nous paraissent plus convenues. Parce que nous croyons mieux connaître la traditionnelle fusion de la force homme-animal, buffle, crocodile ou serpent. Mais est-ce le cas ? Ces portraits ne reflètent-ils pas la fierté de l'homme africain en même temps qu'ils dénoncent l'oppression des anciens empires coloniaux ? Aujourd'hui en tout cas, le tourisme occidental notamment sexuel, est un fléau bien identifié par Max Dauphin.

Comme l'Europe s'est quasi faite dévorer par les modes de vie et d'expression américains mainstream, Wonderwoman, Aquaman ou encore Spiderman nous parlent directement. Voilà la Nouvelle-Orléans, foyer des musiques afro-américaines, du blues et du jazz submergée par l'ouragan Katrina, l'illustration du scandale de vingt années de surconsommation d'opioïdes via des lobbys pharmaceutiques sans scrupules. Quant à la toile où une femme est revêtue de la totémique peau de fourrure amérindienne qui ouvre l'exposition devant une rangée d'hommes, porteurs d'armes et au nez de clown, c'est comme si le peintre, lors de son séjour américain, avait eu une vision prémonitoire de la prise du Capitole par les suprématistes blancs. Dès le jour de l'investiture de Donald Trump en 2016, Max Dauphin peignait une sorte de Guernica des quatre années de chaos à venir.

On comprend l'envie de Hans Fellner d'exposer Max Dauphin. ●

Travelogues, de Max Dauphin, est à voir à la galerie Fellner contemporary, 2a rue Wiltheim, Luxembourg-ville, jusqu'au 17 avril prochain



De la Mongolie aux États-Unis dans la cave voûtée de la galerie

CINÉMASTEAK

Sauve qui poudre

Lors de la masterclass qui se tenait pendant le Luxembourg City Film Festival, William Friedkin citait, depuis sa demeure californienne, l'écrivain Francis Scott Fitzgerald : « Le personnage, c'est l'action ! ». On peut se faire une idée assez précise du sens de cette affirmation en visionnant, à la Cinémathèque de Luxembourg, le film qui fit connaître le cinéaste américain au grand public, *French Connection* (1971), porté par son incroyable duo d'acteurs composé de Roy Scheider, alors au début de sa carrière, et de l'imposant Gene Hackman, qui remportera l'Oscar du meilleur acteur pour sa prestation. Pas une seconde ne passe en effet sans que ces deux narco-flics soient en mouvement, l'œil aux aguets, le corps à l'affût, prêt à bondir et à rugir au moment opportun. Ce sont deux lions lâchés dans une jungle urbaine nommée New York, avec ses rues fumantes, lugubres, dévastées par la dope et la misère, loin du paysage aseptisé que lui donnera le maire Rudy Giuliani dans les années 1990. Une autre époque donc, dont Friedkin parvient à capter à la fois l'ébullition (musicale, notamment) et à célébrer la beauté architecturale de la ville que dévoilent de spectaculaires filatures et courses-poursuites : des ponts suspendus en acier, vestiges d'une révolution industrielle aujourd'hui révolue, à l'*elevated train* qui s'étend majestueusement le long de Brooklyn. Parallèlement à la fiction, c'est un documentaire sur la forme d'une ville que tourne secrètement Friedkin.



Gene Hackman

C'est par sympathie pour deux représentants de l'ordre public que Friedkin accepte de réaliser *French Connection*. Lorsque, en 1968, il se rend à New York pour rencontrer le producteur Philip D'Antoni, Friedkin en profite pour faire la connaissance d'Eddie Egan et de Sonny Grosso, lesquels ont contribué à démasquer en 1961 un vaste trafic international d'héroïne entre la France et les États-Unis. Les accompagnant au cours de leurs rondes, il découvre leurs personnalités très différentes, mais pourtant complémentaires dans leur travail en équipe. Séduit, le cinéaste souhaite filmer leur relation, en particulier la « dynamique » qu'il y a entre eux, précisait-il lors de son entretien avec Philippe Rouyer. Tout au long du film, on sent son empathie à leur égard : quand les malfrats sont par exemple au chaud en train de dîner, il les montre dehors, dans le froid, à avaler en vitesse une misérable part de pizza. De jour comme de nuit, ils veillent, alertes, complètement dévoués à leur mission. Ce n'est plus d'ailleurs un travail, mais un mode de vie à part entière, une vocation religieuse incarnée par deux martyrs justiciers (au détriment de leurs vies privées). Ils donnent corps à un langage physique, innervé, qui se passe le plus souvent de mots. Le scénario comprend donc peu de dialogues, et Friedkin réalise peu de prises pour conférer à chaque scène spontanéité, réalisme, vitalité. « Très souvent, dans le cinéma américain, on fait des répétitions. On veille à ce que chaque détail soit écrit ou dessiné, et on refait des prises à l'infini. Pour moi c'est inconcevable. Ça enlèverait toute vie aux plans ! », déclare le futur auteur de *L'Exorciste* (1973).

La qualité d'un film se reconnaît aussi à son utilité sociale. *French Connection* a contribué à mettre en lumière un trafic à grande échelle, rendu possible à cause de certaines complaisances gouvernementales. Une vedette de l'ORTF (Jacques Angelvin, pour ne pas le désigner) est impliqué dans le business, sa Buick bourrée d'héroïne. Mettant à profit son passé colonial, la France importe de l'opium en masse via le port de Marseille, jusqu'à devenir le principal fournisseur d'héroïne des États-Unis. Non sans quelque amertume, le film se termine en soulignant l'impunité des malfrats : l'un des parrains, Joël Weinstock, a été relaxé pour manque de preuves ; un autre boss vit toujours en France. D'autres ont été condamnés avec du sursis. Dans leur combat, Eddie Egan et Sonny Grosso sont bien seuls. Ils ont été, depuis, mutés dans un autre service. ● Loïc Millot

French Connection (USA, 1971), vostf, 104', sera présenté le vendredi 26 mars à 19h à la Cinémathèque de Luxembourg

DANSE

Corps et sons

Godefroy Gordet

La Veronal est aujourd'hui une des compagnies les plus prisées des programmations des salles européennes. Devant *Sonoma*, vu au Grand Théâtre de Luxembourg, pas de doute possible : La compagnie espagnole est bien une des plus incroyables du moment. À la différence d'autres créations chorégraphiques contemporaines, La Veronal allie des influences éparées passant par le théâtre, le cinéma, la danse, les arts plastiques et la littérature, pour composer des spectacles uniques. *Sonoma* ne fait pas exception, et d'un tableau à l'autre convainc que sa magnificence. C'est par « interdisciplinaire » qu'on décrit La Veronal. La compagnie hispanique fondée en 2005 par Marcos Morau déploie en effet toutes les possibilités scéniques en leur main pour construire ses spectacles. Récompensée de certaines des plus grandes distinctions du spectacle vivant, La Veronal fait flirter théâtralité et chorégraphie dans ses orchestrations spectaculaires où les images se construisent de dialogues corporels, textuels et sonores. De l'esprit de son directeur artistique dessinant des mondes déconstruisant le nôtre, l'équipe artistique montre des œuvres oniriques aux liens ténus avec les grandes thématiques de notre société.

Pourtant si La Veronal brille, ses propositions scéniques sont assez sombres. On y trouve l'ambivalence de l'âme humaine, découpée en métaphores chorégraphiques, où le corps se rompt, s'ouvre, se meut, au grès d'un processus de recherche collectif, décidant comment la scène doit parler. Car bien que les écritures dramaturgiques et chorégraphiques soient signées de la main du maître Morau, les pièces de La Veronal sont des succès collectifs. Et plus que jamais *Sonoma* montre cette symbiose entre tous les postes associés à la création. Tous s'imbriquent dans le grand tout. Et c'est sûrement la grande force de la compagnie que de trouver à travailler dans cette dimension si précieuse pour le spectateur.

C'est la communion des nombreux héritages que transporte la troupe qu'on nous donne à voir. Entre abstraction, classicisme, surréalisme, modernité, *Sonoma* renvoie au banc de touche l'idée d'un genre à part entière, pour transformer ce patrimoine de scène en une personnalité marquée, celle de La Veronal. On y croise une danse désarticulée, couplée à des mouvements faisant tourner les

robes des danseuses, une corporalité totale, amenant les corps à répondre aux sons, définition même de *Sonoma*, terme inventé et créé de *soma*, « corps » en grec et *sonum*, « son » en latin. Tout s'explique.

Danses, lignes de textes en prose, percussions des lumières, vibrations des sons... C'est un ballet hétérogène qui frappe l'œil, tout en s'agencant autour d'une dramaturgie puissante. Au fil de chaque tableau, la représentation de mondes, de temporalités, d'épreuves, ou d'époques, sans qu'on ait trop à s'en soucier finalement. L'impressionnant ne vient en effet pas du récit en tant que tel, qu'on perd finalement, happé par la beauté sidérante de ce qu'on voit : une association millimétrée de corps, d'ambiances et de musiques, qui jubile d'énergie de bout en bout et d'une technicité hors norme. *Sonoma* est un moment d'exaltation total du côté de la salle, comme en scène.

On sait le travail en amont autour des voix, l'intonation ou le texte – dit en français s'il vous plaît –, pour propulser le cadre de compréhension au plus limpide. On sent l'acharnement dans l'interpré-

tation, pour teinter chaque image de multitudes de contrastes. On est ébloui devant le travail immense de synchronisation, amenant à une attention ultime. C'est tout bonnement un spectacle exemplaire en tout point.

Ainsi, en voyageant à travers la danse, le théâtre et la musique, La Veronal décline dans son *Sonoma* un univers sombre dans le fond et onirique dans la forme, usant des différents langages attachés aux arts vivants pour réussir à toucher au cœur, comme le souhaitait Marcos Morau. Ce dernier, sous le prisme de la religion – forte de traditionalisme – écrit là une nouvelle mythologie biblique, s'amusant de la modernité pour la décrier. *Sonoma* est assurément l'un des coups de cœur de la saison, tant il questionne les paradoxes d'une ère où le corps se tord, s'agit, s'empresse, dans un monde où plus encore nous ressentons profondément le besoin d'exister. Entendez résonner les tambours, tabassés par les neuf danseuses à la toute fin, c'est un cri, celui d'artistes réclamant leur liberté. ●



Interprètes, costumes et scénographie affichent une symbiose parfaite

KINO

Alternativprogramm

Sie sei nicht „homeless“, sondern „houseless“, gibt die 61-jährige Fern (Frances McDormand) selbstbewusst zur Kenntnis. Das Nomadentum, das sie führt, ist ihre eigenwillige Entscheidung. Nach dem Tod ihres Mannes und der Schließung einer Mine in Nevada macht sie sich auf, den Südwesten der USA zu erkunden; sie will ein alternatives Lebensprogramm für sich gestalten, fernab ihres geregelten Alltags...

Nomadland ist ganz um die Hauptdarstellerin Frances McDormand aufgebaut

Die Regisseurin Chloé Zhao, eine Chinesin, die 1982 in Beijing geboren wurde, ihre Ausbildung aber in England und den USA durchlaufen hat, befasst sich seit Beginn ihrer Regiekarriere mit der amerikanischen Mythologie, so etwa mit *The Rider* (2017), in dem sie das Bild des Cowboys eindringlich beleuchtete. Auch *Nomadland* ist eine Reise in die mythologischen Bilderwelten des amerikanischen Kinos. Insbesondere die Ikonografie des Western erwächst aus einer großartig fotografierten Landschaft in kontemplativen Einstellungen, die von sanfter Klaviermusik untermalt sind: Von den Badlands in South Dakota über die Wüste Nevadas bis hin zum Pazifik im Nordwesten des Landes zeichnet Zhao ein Porträt einer mit Trauer und Verlust kämpfenden Frau, dessen Prozess der Findung ihrer Unabhängigkeit nur in einhergehen kann mit dem Loslassen eines geliebten Menschen und der Bewältigung dieses Schmerzes. Ausgehend von dem Einzelschicksal strebt Zhao aber ein größeres Bild der Randexistenzen der Vereinigten Staaten an, und da ist möglicherweise ihr ausländischer Blick ausschlaggebend; er ist ungebundener, analytischer und weniger der klassischen Darstellung des *American way of life* verpflichtet: Dieser Eindruck einer äußerlichen Sichtweise entsteht in *Nomadland* durch die Verwischung der Grenze zwischen Fiktion- und Dokumentarfilm.

Das erreicht der Film durch eine hochgradig filmisch inszenierte Unmittelbarkeit, die gestiftet wird durch eine mobile Handkamera, die nah an die Darsteller/innen heranrückt oder durch die Besetzung von Laiendarstellern in kleineren Rollen, die eindringlich und ehrlich von ihren eigenen Erfahrungen als Nomaden berichten. So ist auch *Nomadland* so etwas wie die Spiegelung einer bemerkenswerten Bewegung, zurück und nach vorn, auf der Suche nach „Amerika“. Zhao dämonisiert nicht die Annehmlichkeiten des Einfamilienhauses, das so zitathaft für den amerikanischen Traum in das Mainstream-Kino eingegangen ist, noch verkürt sie dieses Nomadenleben zu einem romantischen Gegenentwurf. Vielmehr will sie diese Konstellationen untersuchen und fragt nach dem Platz des Individuums darin. Mit Frances McDormand hat sie eine versierte Schauspielerin gefunden, die diesen Film tragen kann. Dass Chloé Zhao nach diesem außergewöhnlichen Film Türen in Hollywood offenstehen werden, ist evident. Dass sie sich aber mit ihrem nächsten Projekt ausgerechnet den Marvel-Superhelden widmet, ist ein Betriebsunfall in einer ansonsten vielversprechenden Filmkarriere. ● Marc Trappendreh

Frances McDormand und Chloé Zhao am

Set von Nomadland



THÉÂTRE

La complainte du frontalier

Lucien Kayser

Une complainte qui se fait chant de deuil, acte d'accusation, dans la prosodie de Jean Portante et la parole de Jacques Bonnaffé



Jacques Bonnaffé en face à face avec le public

En l'occurrence, on parlera plutôt de limite, ou plus précisément de bord, ou bordure, ligne où viennent mourir les vagues de la mer. Elles y ont rejeté le corps du petit Aylan, Jean Portante l'a mis en exergue de son texte *Frontalier*, une sorte d'épitaphe, avec tous les migrants au fond de la Méditerranée, avec des prénoms qui trahissent leur origine italienne, liant de la sorte des destins, l'intime, le familial et l'humain universel.

Et en matière de frontière, l'auteur et sa famille s'y connaissent, le grand-père a quitté l'Italie natale pour venir dans les pays loin au-delà du Saint-Gothard, hésitant pour son travail entre les usines qui se ressemblaient à l'époque, fumaient de même, séparées seulement par une barrière douanière. Alors que la véritable séparation était ailleurs, et le texte aurait pu la marquer par un autre titre : *Le Figuier et le pommier*.

La dernière représentation (mais la désignation n'est pas exacte) de *Frontalier*, au Théâtre national du Luxembourg aura lieu ce vendredi soir, juste le temps d'y courir. Autrement, il faudra absolument lire le texte, paru chez Hydre Editions. Pour la soirée au TNL, l'autre jour, un autre commencement pour le compte rendu était possible, s'imposait même. En 1969, Edmond Michelet succédait à André Malraux, ministre des affaires culturelles, et l'ancien résistant et déporté eut une fois la maladresse coupable de prôner la restriction, disant qu'elle ne nuisait pas

nécessairement à la culture. Bien sûr qu'il lui faut des moyens, on n'insistera jamais assez en ces temps maussades. Mais la réduction peut contribuer avantageusement à de la condensation. Il suffit d'un texte, d'un diseur, pour le reste beaucoup de retenue, du côté de la mise en scène et des ingrédients habituels. Et d'un coup on vit une heure et demie de grand art, d'attention et d'attachement constants, de concentration, d'émotion, qui, elle aussi, si elle n'éclate pas, n'en est pas moins profonde.

Le texte de Jean Portante, poétique plus que dramatique, dans sa prosodie, sa rythmique, et puis c'est un monologue (où le face à face se fait avec tous ceux dont il y est question, mais en premier avec le public, ou le lecteur), s'avère une complainte, pour reprendre un terme qui remonte aux temps bibliques (dont il porte par ailleurs la gravité). Peu importe que son temps ne soit que celui passé tous les matins dans les embouteillages, « des processions de voitures... pare-choc contre pare-choc », alors qu'il est d'autres processions, « de silhouettes apeurées traversant les campagnes les montagnes les routes les déserts/ et les mers/ par familles entières ». Et si le père a pu évoquer sa vie à lui au micro que lui tend discrètement le fils, les autres seraient réduites au silence, sans la parole qu'on leur donne. Sans leur incantation anaphorique.

Notre frontalier dans sa voiture, ses grand-père et père, tous les migrants, ils existent grâce à Jacques

Bonnaffé, au rythme de ses mots, à ses intonations, ses inflexions. Plus largement, ils se mettent à vivre dans son jeu tout en nuances, n'élevant la voix que là où elle se fait accusatrice. Et Frank Hoffmann a mené l'acteur avec une grande réserve, beaucoup de liberté sans doute. La façon dont il bouge, s'approprie l'espace, joue des rares outils que sont la table et la chaise. J'allais oublier, le morceau de craie qui sert à tracer par terre telle ligne, entre des territoires, cela s'appelle alors frontière, c'est de même que faisaient les occupants dans l'Histoire. Tant de frontières au cordeau, à côté d'autres qui sont le fait de la nature.

Les images que Jacques Bonnaffé fait apparaître devant nos yeux vont du migrant de jadis, « un baluchon jeté par-dessus l'épaule/ les pieds emballés dans des chiffes », à ceux dont on ne veut pas aujourd'hui, « une procession de vaincus/ qu'ils aillent survivre ailleurs dit-on de plus en plus fort ». Des vaincus, comme l'était dans l'antiquité Enée qui devient pour Jean Portante exemplaire, contre Ulysse qui lui savait, heureux après un long voyage, où retourner.

Après le spectacle (encore une mauvaise dénomination), telles phrases se sont gravées dans la mémoire. Interrogation toute simple : « dis-moi Aylan elle est où la frontière ? ». Constat empreint de souvenir littéraire, non moins terrible : « un seul être tombe et c'est l'humanité qui périt ». ●

Poupée de sens

France Clarinval

Nora (Laura Deforge) est très remontée quand elle s'adresse au public. Passées les recommandations d'usage, elle prend l'assemblée à parti pour fustiger les nouveautés imposées par la direction de son usine de jouets : elle ne veut pas fabriquer de *love dolls*, aussi appelées, avec un certain sens de l'euphémisme, « poupées de réconfort ». Et tout de suite, le quatrième mur désormais brisé, on se voit prendre position dans le débat qui anime Thierry (Alexandre Chatelin) et Nora.

Ces deux-là sont en couple, attendent un enfant et vivent avec le père de Thierry (Didier de Neck, truculent de belgitude, usage du flamand y compris)

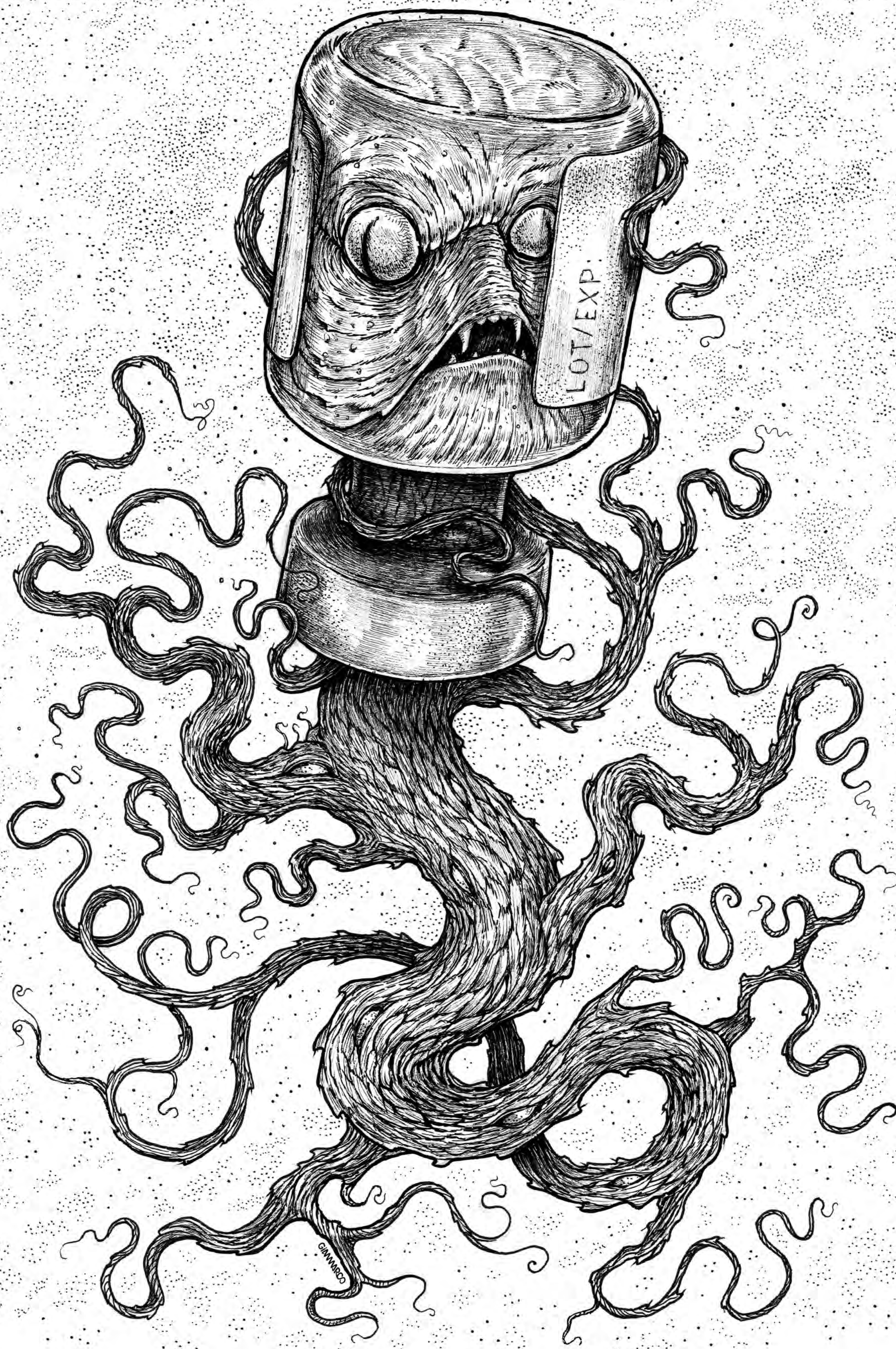
Le cadre minimal n'empêche pas l'humour corrosif de certaines lignes et le clownesque de certaines situations

dont l'esprit décline de jour en jour. Alors que Nora milite, se fait élire pour représenter le personnel, argumente pied à pied sur sa peur de voir les poupées d'amour prendre la place des femmes, Thierry accepte de rejoindre le cadre de l'entreprise, y investit en actions et revendique la sécurité de l'emploi et le développement économique. Progressivement, la situation du couple suit celle de l'entreprise (à moins que ce ne soit l'inverse) et se dégrade. L'espoir de convertir la poupée à usage sexuel en adjuvant thérapeutique fera long feu malgré l'enthousiasme du docteur qui se rêve en rocker (David Jonquères).

Rabudôru, poupée d'amour, pièce écrite et mise en scène par Olivier Lopez aurait dû voir le jour en avril 2020. Le confinement en a décidé autrement. Mais l'équipe a mis en place, dès novembre, une diffusion filmée par internet (en direct des théâtres où ils sont programmés) qui est devenue une version du spectacle à part entière et a réussi à rencontrer son public (plus de 2 000 spectateurs selon la compagnie). Au Kinneksbond, pour la première fois, les comédiens jouaient devant un public physiquement présent. Mais les écrans et les caméras sont toujours sur le plateau et font partie du dispositif vidéo immersif voulu par le metteur en scène. Le spectateur « cradera » son regard comme bon lui semble, tantôt sur la vue d'ensemble de la scène, tantôt sur les gros

plans filmés (parfois un peu maladroitement). Il vit ainsi une expérience théâtrale nouvelle et originale. L'image filmée donne à voir les émotions des comédiens au plus près, avec peu d'artifices et un léger surjeu lié aux plans serrés. Le plateau en revanche est plutôt dans l'abstraction, la distance, voire la froideur : des néons montés sur des cadres roulants délimitent et éclairent la pièce de manière minimaliste.

Ce cadre minimal n'empêche pas l'humour corrosif de certaines lignes et le clownesque de certaines situations. On se souvient dès lors du loufoque *Bienvenue en Corée du Nord* du même Olivier Lopez (avec entre autres les mêmes Alexandre Chatelin et Laura Deforge) qui utilisait le rire comme « arme de destruction massive de la bêtise » (selon les mots de l'auteur). Car ici aussi, le rire est un « espace de résistance » qui permet les questionnements. À travers le troublant objet qu'est la *love-doll*, la pièce interroge le surinvestissement émotionnel des objets (nos téléphones étant devenus des prolongements de nous-mêmes), la place de l'éthique dans le développement économique (« je préfère fabriquer ces poupées que des armes », dira Thierry), les relations familiales et les limites des concessions amoureuses, la place des personnes âgées dépendantes et bien d'autres sujets sérieux pas forcément très théâtraux. C'est finalement une fable politique qui invite l'absurde sur scène. ●



GIANFRANCO

Poste vacant

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes

L'Office national de l'accueil (ONA)

recrutent un

Spécialiste en sciences sociales et/ou assistant social (m/f)

dans le groupe de traitement A2 (Employé/Fonctionnaire/Changement d'administration), dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et à temps plein.

Mission :

Dans le cadre de la collaboration avec les partenaires externes conventionnés dans l'accueil et la prise en charge des DPI, le poste se concentrera sur le suivi des équipes encadrantes sur place ; le suivi administratif des dossiers des DPI et autres publics de l'ONA ; le suivi des urgences sociales des structures concernées ; la collaboration dans la gestion des structures primo-accueil.

Conditions d'admission :

- Vous êtes titulaire d'un grade ou diplôme de Bachelor en sciences sociales, en tant qu'assistant social, en travail social ou de son équivalent ;
- Vous maîtrisez parfaitement à l'oral et à l'écrit les 3 langues administratives pour le groupe de traitement A2 et vous parlez couramment l'anglais.

Les candidats (m/f) désirant poser leur candidature pour le poste vacant sont priés de consulter le site *www.govjobs.lu* sous la rubrique « postes vacants » afin d'avoir plus de renseignements sur les missions et les requis du poste vacant ainsi que pour s'informer sur la procédure à suivre.

Date limite de candidature :
02.04.2021

Poste vacant

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes

L'Office national de l'accueil (ONA)

recrutent un

Responsable Division Social et pédagogique (m/f)

dans le groupe de traitement A1 (Employé/Fonctionnaire/Changement d'administration), dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et à temps plein.

Mission :

Dans le cadre de l'accueil et la prise en charge des DPI, le poste se concentrera sur :

- Coordonner, diriger et superviser les activités et les équipes placées sous sa responsabilité et chargées du suivi social, de la réinstallation, de l'accompagnement pédagogique et interculturel des DPI ;
- Gérer, organiser et développer l'accueil, la vie en communauté et le projet de vie des DPI dans les structures d'hébergement de l'ONA.

Conditions d'admission :

- Vous êtes titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu au Luxembourg et sanctionnant l'accomplissement d'un Bachelor en sciences éducatives et sociales ou en sciences de la santé ou de leur équivalent et d'un Master en ingénierie et actions sociales, ou en intervention et développement social ou sciences de la santé publique ou de leur équivalent ;
- Vous maîtrisez parfaitement à l'oral et à l'écrit les 3 langues administratives pour le groupe de traitement A1 et vous parlez couramment l'anglais.

Les candidats (m/f) désirant poser leur candidature pour le poste vacant sont priés de consulter le site *www.govjobs.lu* sous la rubrique « postes vacants » afin

d'avoir plus de renseignements sur les missions et les requis du poste vacant ainsi que pour s'informer sur la procédure à suivre.

Date limite de candidature :
06.04.2021

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 27.04.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Travaux d'installations HVAC à exécuter dans l'intérêt du Foyer d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Hesperange.

Description succincte du marché :

- Travaux d'installation chauffage, sanitaire et ventilation pour un foyer d'hébergement avec 15 chambres pour un maximum de 41 personnes avec une surface habitable de 840 m² et un volume total brut de 4 400 m³. Des espaces sanitaire avec 8 locales de douches et 6 pièces WC séparés.

Durée prévisible du marché :
120 jours ouvrables
Début prévisible des travaux :
octobre 2021
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
19.03.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100592 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 28.04.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Travaux d'installations électriques à exécuter dans l'intérêt du Foyer d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Hesperange.

Description succincte du marché :

- Travaux d'installation électrique pour un foyer d'hébergement avec 15 chambres pour un maximum de 41 personnes avec une surface habitable de 840 m² et un volume total brut de 4 400 m³.
- Durée prévisible du marché :
75 jours ouvrables
Début prévisible des travaux :
octobre 2021
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
22.03.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100595 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 29.04.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Travaux de gros-œuvre et aménagement extérieur à exécuter dans l'intérêt de la construction du nouveau commissariat de Police Syrdall à Niederanven.

Description succincte du marché :

- Terrassement : 5 000 m³ ;
- Bétons de qualité divers : 1 400 m³ ;
- Coffrages voiles : 2 000 m³ ;
- Coffrages dalles : 1 500 m² ;
- Armatures : 150 000 kg ;
- Étanchéités murs enterrés : 450 m² ;
- Travaux de maçonnerie : 480 m² ;
- Aménagements extérieurs : 850 m² ;
- Feuillard pour mise à la terre : 400 ml ;
- Conduites d'évacuation Ep/EU : 230 ml ;
- Réseaux pour dalles actives : 2 500 ml.

La durée des travaux est de 445 jours ouvrables, à débuter en septembre 2021. Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
22.03.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100601 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 22.04.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Travaux de métallerie et de serrurerie (MCL10.2) à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Mon-net 2 de la Commission européenne à Luxembourg.

Description succincte du marché :

- L'immeuble se décompose en :*
- Bâtiment principal de 8 étages (dont 2 niveaux techniques) d'environ 138 400 m² ;
 - Bâtiment tour de 24 étages (dont 2 niveaux techniques) d'environ 48 200 m² ;
 - Bâtiment nommé « Welcome Pavillon » d'environ 3 800 m² ;
- Les travaux du présent lot se décomposent essentiellement en la fourniture et mise en œuvre/pose de :*
- Env. 2 420 m² de garde-corps en tôle d'acier ;
 - Env. 5 650 ml de mains-courantes ;
 - Env. 52 m² de garde-corps en barres d'acier ;
 - Env. 100 pièces de poteaux pour mains-courantes ;
 - Env. 300 m² de structures métalliques pour revêtement inférieur des marches et contre-marches escaliers métalliques ;
 - Env. 1 460 m² de garde-corps vitrés ;
 - Env. 1 120 m² de cloisons vitrées ;
 - Env. 570 pièces d'encadrement des portes d'ascenseurs ;
 - Env. 31 m² d'habillages en verre ;
 - Env. 45 pièces d'escaliers métalliques techniques ;
 - Env. 14 pièces d'échelles à crinoline ;
 - Env. 7 pièces de passerelles ;
 - Env. 154 ml de cheminements techniques extérieurs en acier avec largeur fixe ;
 - Env. 2 350 m² de cheminements techniques en caillebotis ;
 - Env. 2 500 m² de caillebotis sur saut de loup, cours anglaises, et gaines techniques ;
 - Env. 620 ml de garde-corps métalliques extérieurs ;
 - Env. 7 850 m² de supports pour panneaux photovoltaïques.

La durée des travaux est de 847 jours ouvrables, à débuter au 4^e trimestre 2021

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent

être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
22.03.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100596 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 30.04.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :

Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Travaux d'étanchéité (MCL04.2) à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Monnet 2 de la Commission européenne à Luxembourg.

Description succincte du marché :

- L'immeuble se décompose en :*
- Bâtiment principal de 8 étages (dont 2 niveaux techniques) d'environ 138 400 m² ;
 - Bâtiment tour de 24 étages (dont 2 niveaux techniques) d'environ 48 200 m² ;
 - Bâtiment nommé « Welcome Pavillon » d'environ 3 800 m² ;
- Les travaux du présent lot se décomposent essentiellement en la fourniture et mise en œuvre/pose de :*
- env. 5 890 m² de surface d'étanchéité à traiter (y compris sous-couches) ;
 - env. 2 100 m² d'isolant XPS ép. 21 cm ;
 - env. 640 m² d'isolant XPS ép. 25 cm ;
 - env. 750 m² d'isolant en verre cellulaire ép. 45 cm ;
 - env. 190 m³ d'isolant en verre cellulaire ;
 - env. 1 260 ml de relevé d'étanchéité ;
 - env. 160 ml de couverture en acier galvanisé ;
 - env. 90 pièces d'avaloirs, naissances d'eau pluviale, trop-plein ;
 - env. 860 m² de lestage en toitures ;
 - env. 400 m² de substrat pour végétation extensive ;
 - env. 1 280 ml de bandes à solin ;
 - env. 120 ml de garde-corps techniques extérieurs ;
 - divers (dalletes sur plots, caillebotis sur plots, traitement de joints de dilatation, dispositif solidarisation en acier galva pour supports panneaux PV, rupteurs thermiques, bandes de renfort d'étanchéité, pose de grilles de ventilation , etc...).
- La durée des travaux est de 783 jours ouvrables, à débuter au 4^e trimestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
25.03.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100628 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

LE FONDS BELVAL

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Services

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 29.04.2021
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Soumission relative aux services de nettoyage de la Maison de l'Innovation à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
Nettoyage dans l'intérêt de l'exploitation du bâtiment.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (*www.pmp.lu*).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Réception des offres :

La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
25.03.2021

La version intégrale de l'avis n° 2100600 peut être consultée sur *www.marches-publics.lu*

d'Letzebuurger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant et mise-en-page** Pierre Greiveldinger (48 57 57-34; pgreiveldinger@land.lu), **Rédacteur en chef** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), **Rédaction** France Clarinval (48 57 57-26; fclarinval@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-35; ikurschat@land.lu), Luc Laboulle (48 57 57-28; llaboulle@land.lu), Pierre Sorlut (48 57 57-20; psorlut@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu), **Photos** Sven Becker (48 57 57-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg Courrier Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d'Letzebuurger Land **Instagram** letzebuurger_Land **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,50 € **Abonnement annuel** 160,00 € **Abonnement étudiant/e** 85,00 € **Comptes en banque** CCPLULL: IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL: IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLULL: IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEULL: IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL: IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXLULL: IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

www.land.lu

Wer kann, zieht aufs Land

Martin Ebner

Zukunft Suburbia? Die Corona-Krise lässt Innenstädte weiter ausbluten

Der Schrei des Hahns, das Muhen der Kuh, der Geruch des Misthaufens: Ländliche „sons et odeurs caractéristiques“ gehören seit Januar zum Kulturerbe Frankreichs. Das Gesetz zum Schutz des „patrimoine sensoriel des campagnes“ soll verhindern, dass neu aufs Land gezogene Städter die Hochglanz-Idylle aus Journalen wie Kinfolk oder Landlust vor Gericht einklagen. In letzter Zeit häufen sich derartige Konflikte mit alteingesessenen Bauern. Im Internet sprießen Beratungsportale wie *Paris-je-te-quitte* oder *Suburban-Jungle*: Die Lichter der Großstadt verlassen.

Bereits 1994 kündigte eine Ausstellung im Pariser Centre Pompidou das Ende der Städte an. „Computervernetzung“ werde physische Marktplätze überflüssig machen. Das wollte im Gründungsjahr von Amazon aber niemand glauben: Leere Straßen, bröckelnde Fassaden, verrammelte Fenster? Bloß ein Thema für Orte, die der Jugend nichts zu bieten haben außer Rauchen an der Bushaltestelle. Die 50 „Superstar Cities“ des McKinsey-Rankings wählten sich lange unangreifbar. Heute droht sogar Millionenstädte die Todesspirale: Abwanderung – sinkende Wirtschaftskraft – schwindende Daseinsvorsorge. Die Flucht aus überfüllten Zentren wird dabei von Corona lediglich verstärkt; begonnen hat der Trend früher.

New York City zum Beispiel, das Urbild einer Metropole, schrumpft schon seit 2016. Im Gefolge des ersten *Lockdown* registrierte die Post dort 300 000 Nachsendeanträge. Zunächst tönte Bürgermeister Bill de Blasio, er laufe den „Schönwetter-Freunden“ nicht hinterher; Big Apple ziehe Menschen aus aller Welt an. Dann dämmerte den Politikern, dass 60 Millionen Touristen pro Jahr so schnell nicht wiederkommen. Und dass die andere Hälfte der Steuergelder von dem einen Prozent der Bevölkerung kam, das sich gerade aus Upper West und East Side verabschiedet hat. Gouverneur Andrew Cuomo tingelte darauf durchs Hudson Valley und bettelte: Die Besitzer der Ferien-Anwesen sollten doch bitte ihren Hauptwohnsitz zurückverlegen.

Gut betuchte Ex-New-Yorker haben aber keine Eile, wieder Zuschläge fürs Wohnen in Manhattan zu berappen. Luxusläden, Kunstgalerien und Privatschulen sind ihrer Klientel in die gemütlichen grünen Vorstädte gefolgt – und das Wichtigste im Leben ist ja ohnehin der Internetanschluss. Viele Wallstreet-Banker wollen sogar ganz aus dem Nordosten weg: Im Dezember wurde bekannt, dass über 30 große Finanzfirmen in Florida sonnige Standorte sondieren. Goldman Sachs hat bereits Back-office-Jobs in preiswertere Gegenden verlagert; jetzt liebäugeln die Chefs der Vermögensverwaltung mit dem Hinterland von Miami. Die Stadt New York rechnet bis 2022 mit einem Finanzloch von 59 Milliarden US-Dollar. Folgen für die Lebensqualität sind absehbar: Die Zahl der Polizisten ist bereits rückläufig – die Zahl der Morde seit 2019 um 40 Prozent gestiegen.

Noch größer ist der Aderlass in Los Angeles, San Francisco und Silicon Valley, den drei dichtesten Ballungsräumen der USA. Im vergangenen Jahr war Kalifornien in der Statistik der Umzugsfirma U-Haul der größte Verlierer aller US-Staaten: Nicht einmal aus den Slums von Chicago zogen so viele Menschen weg. Weil niemand in die Gegenrichtung wollte, mussten Kunden zeitweise drei Wochen auf einen Umzugswagen nach Tennessee, Arkansas oder Texas warten. In San Francisco brachen die Mieten um mehr als 30 Prozent ein; in beliebten Zielorten wie Nashville oder Austin steigen die Hauspreise deutlich.

„Stadtflucht“ trifft das nicht ganz: Die neue Völkerwanderung zieht nicht in abgelegene Gehöfte auf dem flachen Land, sondern vor allem in kleine und mittlere Städte mit guter Infrastruktur. Genauer: in die zersiedelte, flächenfressende Suburbia. Der nur per Auto zu erschießende Häuserbrei des *urban sprawl* ist Stadtplanern, Ästheten und Klimaschützern verhasst – für junge Familien aber unwiderstehlich: viel Platz und wenig Bauvorschriften, schnelles Internet, Wiesen und Wälder in bequemer Fahrdistanz, ebenso Schulen, Ärzte und Einkaufszentren.

Donut-Siedlungen verbreiten sich auch in Europa: Im Zentrum verrotten leerstehende Altbauten, an den Rändern wuchern Neubauviertel. Die sieben größten Städte Deutschlands, die ab dem Jahr 2000 rasant wuchsen, verlieren nun seit rund sechs Jahren wieder Einwohner – meist an angrenzende Gemeinden. Im Jahr 2018 zogen 15 000 Berliner nach Brandenburg, 13 000 Münchner nach Oberbayern. Das abgehängte Niemandsland profitiert davon nicht: Seit 1990 haben periphere ostdeutsche Landkreise mehr als ein Drittel (!) ihrer Bewohner verloren, und das Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung erwartet bis 2035 einen Schwund von einem weiteren Viertel. Dagegen gedeihen ballungsraumnahe Speckgürtel, etwa um Amazon-Logistikzentren wie Koblenz oder Pforzheim.

Vor allem Inländer verlassen die Innenstädte. Berlin legte im vergangenen Jahr nur dank Ausländern um 767 Einwohner zu; die Zahl seiner deutschen Bürger sank um mehr als 11 000. Dass Flüchtlingswelle, Kriminalität und schwindendes Sicherheitsgefühl dazu beitragen könnten, darf in Deutschland nicht laut vermutet werden. Politisch korrekte und breit diskutierte Push-Faktoren sind dagegen Lärm, Luftverschmutzung, Enge und Grau der Großstadt, besonders aber die Unerschwinglichkeit von Wohnraum. In Berlin sind die Mieten seit 2007 durchschnittlich um 45 Prozent auf rund zehn Euro pro Quadratmeter gestiegen, in München um 35 Prozent auf über 16 Euro – gut doppelt so viel wie im Umland.

Heute buhlen ambitionierte Kommunen nicht mehr um Firmen, sondern um Fachkräfte

Die Immobilienbranche treibt vor allem eine Frage um: Wird Home-Office auch nach Corona zur Dauereinrichtung? Wer nur noch selten ins Büro muss, akzeptiert auch längere Anfahrten. In die deutsche Pendlerhauptstadt Frankfurt strömten vor Corona jeden Werktag über 400 000 Arbeitskräfte. Weil sich das Einzugsgebiet vergrößern könnte, durchstöbern Makler nun nordhessische Dörfer in Autobahnnähe.

Büros sind traditionelle Lieblinge professioneller Investoren: Allein in Berlin und Frankfurt gaben sie 2020 dafür knapp zehn Milliarden Euro aus, wohl in der Hoffnung auf Zuzug aus London. Wenn aber auch nur 15 Prozent der Bürobeschäftigten zu Hause blieben, würden in den deutschen Top-Sieben-Städten mehr als 13 Millionen Quadratmeter Büroflächen nicht mehr benötigt, hat die Immobilienfirma JLL ausgerechnet. Die größten Verluste drohen demnach München, Köln und Düsseldorf: viele potentielle Tele-Arbeiter und ein großes Immobilien-Preisgefälle zur Umgebung.

Jetzt rächt sich auch die einseitige Spezialisierung vieler Städte auf Einzelhandel. Apotheken, Modeläden und andere ehemalige Frequenzbringer werden vom Online-Handel gefressen. Die letzte große deutsche Warenhauskette GKK, die einmal mit dem Slogan „Großstadt, Weltstadt, Karstadt“ geworben hatte, bekommt 460 Millionen Euro Corona-Hilfen. Trotzdem wird jede dritte der verbliebenen Filialen geschlossen, auch

früher gute Lagen wie München-Stachus, Hamburg-Mönckeberg oder Trier-Simeonsträße. Was tun mit den riesigen, fensterlosen Kaufhäusern? Der verzweifelte Handelsverband HDE kann sich neuerdings sogar vorstellen, dass in den Stadtzentren auch „Senioren-Pflegeheime und Kindertagesstätten Platz finden könnten“.

Viele der leerstehenden Bunker wurden einst mit Subventionen errichtet. Heute buhlen ambitionierte Kommunen nicht mehr um Firmen, sondern um Fachkräfte. In den USA locken zum Beispiel Bentonville und Tuscumbia gutverdienende Tele-Arbeiter mit 10 000 Dollar Begrüßungsgeld, Savannah gibt 2 000 Dollar Umzugszuschuss, andere Kleinstädte bieten ein Fahrrad. Schöne, aber strukturschwache Regionen wittern auch im deutschen Hinterland Morgenluft: Der Rhein-Hunsrück-Kreis wirbt mit der Kampagne *GelobtesLand.de* um Talente, die „der Hektik der Stadt entfliehen“ wollen.

Im Angesicht toter Fußgängerzonen geloben Großstadt-Oberhäupter Besserung: „Building back better“ ist das neue Mantra. Einen „Green New Deal“ verspricht Londons Bürgermeister Sadiq Khan. „Wir müssen das Landleben in die Stadt bringen“, sagt Dario Nardella, Bürgermeister von Florenz und Präsident des Verbands Eurocities: fußläufige Quartiere im „menschlichen Format“, nachhaltig, grün und sozial durchmischt. Mehr Vielfalt, mehr Schönheit, mehr Lebensfreude! Also ungefähr all das, was der Luxemburger Architekt Léon Krier schon seit Jahrzehnten predigt. Zur Broschüre *Walkability and Mixed Use*, die unlängst von der Prinz-Charles-Stiftung veröffentlicht wurde, hat Krier eine „Checkliste“ für Stadtplaner beigesteuert: keine Trennung mehr von Wohnen, Arbeiten und Erholung; alles Notwendige zu Fuß erreichbar in höchstens zehn Minuten; kein Treppenhaus höher als 100 Stufen. Und vielleicht auch einen Garten mit einem krähendem Hahn. ●

Ideen für...

Leere Städte: *die-stadtretter.de*

Urbane Dörfer: *neuland21.de*

Schöner Leben: *princes-foundation.org*



In Stadt- wie Dorfzentren warten leerstehende Altbauten auf neue Bewohner



Wuchernde Neubauviertel: Donut-Siedlungen verbrei-ten sich flächendeckend

LUXEMBURGENSIA

Nous sommes tous Vankoff

Peut-être bien que Tom Reisen a écrit le roman parfait pour le confinement. L'auteur nous entraîne de Paris à Luxembourg, en passant par le Nevada, à une époque où, enfermés entre les quatre murs de leurs appartements bien exigus, les plus sages d'entre nous ne voyagent plus que grâce à leurs livres, alors que d'autres, écorchés vifs, font la bien douloureuse constatation que, confinés, ils ne pourront désormais plus se fuir eux-mêmes. Or le roman *Miroir ambulant* raconte justement l'enquête d'un homme que l'on soupçonne d'être mal dans sa peau : Maurice Vankoff, diplomate luxembourgeois, qui s'en va enquêter au sujet d'un bien mystérieux compatriote, retrouvé noyé dans la Seine. Ce dernier partage non seulement le même nom, mais aussi la même date de naissance que le narrateur.

Vankoff, le diplomate, est sans doute un de ces hommes qui ont de bonnes raisons de vouloir que « je » soit un autre. Génération *Stiller* ? En effet, le personnage principal du roman – et le romancier d'ailleurs – sont de la génération de lycéens grand-ducaux qui ont bachoté sur le roman de Max Frisch. Le roman relate ainsi un passage presque obligé, du moins pour cette génération, au Théâtre des Capucins où se furent moins « les adaptations de Molière du gros Olingier » que la découverte de l'anatomie intime d'une camarade de classe qui semblent avoir marqué Vankoff.

Mais revenons-en à Tom Reisen. Auteur de deux recueils de poèmes et de nombreuses nouvelles – ainsi que de quelques études significatives sur l'œuvre d'André Gide – Reisen a retenu l'attention du grand public en gagnant le Lëtzeburger Buchpräis en 2019 pour son recueil de nouvelles *Les Bulles*. Son premier roman *Miroir ambulant*, parsemé de références cinématographiques, est un de ces textes où rien n'est tout à fait ce qu'il semble être à première vue. Même Hassan (qui veut dire beau en arabe), l'un des rares personnages qui ose dire les choses telles qu'elles sont et révéler la nudité de l'empereur est tout le contraire de ce que son prénom suggère. Loin d'être beau, c'est un homme de petite taille à la tête bizarrement grande et au « visage de chèvre ».

Vous l'aurez compris, c'est avec beaucoup d'humour et un zeste de mélancolie, que l'auteur emmène ses lecteurs sur les pas des deux Vankoff et leur fait découvrir des scènes loufoques du monde des arts parisien, des instantanés de road movie à l'américaine et bien d'autres choses encore. Toutefois il est fort à parier que ce sont les scènes luxembourgeoises qui titilleront le plus les lecteurs, que ce soient les Journées littéraires de Mondorf ou bien les *power games* dans la salle de rédaction d'un certain quotidien eschois, rebaptisé pour l'occasion *Tagesspiegel*, car tout est affaire de miroir dans ce roman. Il est vrai que dans un avertissement, l'auteur explique que son livre est peut-être bien une autofiction, à l'image de certaines œuvres de Céline, de Proust, de Gide, et de Modiano. De toute évidence, le romancier se voit jouer dans la cour des grands, même si pour un lecteur, il est toujours utile de savoir à qui un auteur désire être comparé. Bien imprudemment, il ajoute que quiconque espère des révélations sur le milieu journalistique et culturel luxembourgeois en serait pour ses frais – en fait une invitation à dévoiler les « célébrités » locales dont les noms sont à peine maquillés.

Et on se laisse prendre au jeu, oubliant parfois qu'il s'agit d'un roman. Il y a de ces moments où l'on voudrait intervenir dans le récit pour protester, par exemple, quand l'un des protagonistes semble mettre Maritain dans le même panier que Barrès et Daudet. Ça, bien entendu, c'est la faute à BHL et à de graves fautes de jugement du jeune Jacques. Mais, je m'égare ; ceci est tout à fait hors du sujet. Vous l'aurez compris, c'est un roman agréable qui se lit d'un trait, où à la fin le lecteur finit par se demander si lui non plus n'est pas un peu Vankoff. ● Laurent Mignon

Tom Reisen. *Miroir ambulant*. Éditions Phi. ISBN 978-2-919791-46-0. 17,00 euros

Bad Day?

Ines Kurschat

Sie kennen das: Es gibt Arbeit zu tun, doch die Motivation will nicht so recht aufkommen, also erstmal eine Runde im Internet surfen. Manche gehen gezielt auf die Plattform ihrer Wahl, um in lustigen Kommentaren Heiterkeit und positive Energie für den Tag zu finden. Die gibt es, neben all den Shitstorms auf *Twitter* zuhauf. *#BadHairDay* heißen die Selfies von Menschen, die montags oder an irgendeinem anderen Wochentag mit dem falschen Fuß aufgestanden sind, überstürzt in den Tag eilen und dann beim flüchtigen Blick in den Spiegel feststellen, dass die Frisur, naja, nicht so richtig sitzt. Eher so aussieht, als habe ein Huhn darin Eier gebrütet.

BadHairDay war auch das Hashtag, unter dem nach der Wiederöffnung der Friseursalons in Deutschland wegen der corona-bedingten Ladenschließungen Fotos auf *Twitter* und *Instagram* geteilt wurden, nachdem man endlich die monatelang gezwungenermaßen ungebündigt gewachsene Mähne wieder von echten Profis schneiden lassen konnte. Die Fotos erheiterten, es entstanden regelrechte Vorher-Nachher-Wettbewerbe. Selbst Luxemburg hatte etwas von dem Phänomen: Frisöre in der Hauptstadt erzählen, dass besonders Ungeduldige über die Grenze ins Großherzogtum fuhren, um dort den heiß-begehrten Schneidetermin wahrzunehmen. Wie gut, dass das Land mehrsprachig ist und auch frankofone Friseurmeister/innen einige Brocken Deutsch beherrschen, um den Wunsch der ausländischen Kundschaft zu verstehen.

Das ist drei Wochen her, im Netz eine kleine Ewigkeit. Wer zu Beginn vorvergangerer Woche

#BadDay in *Twitter* eintippte, sah, wie vor allem in den USA Nutzer/innen persönliche Missgeschicke und Rezepte gegen den Frust teilen, wenn wieder einmal alles schief läuft: auf dem

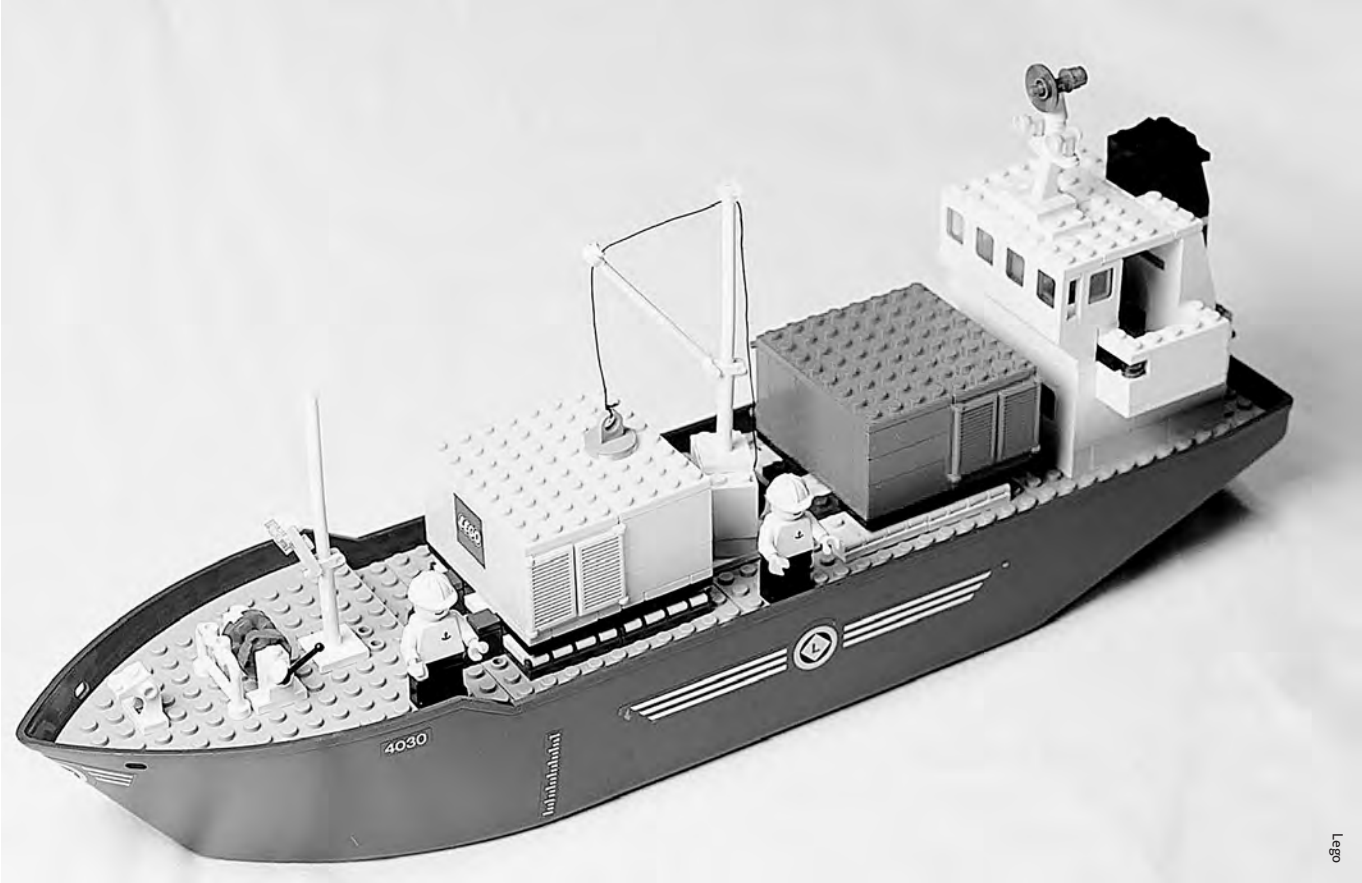
Sofa zusammenrollen und mit Freund/in, Hund oder Katze kuscheln, kiloweise Eis oder Chips essen. Andere schauen Seifenopern in der Endlosschleife, bis der Kopf platzt, oder gehen ins Fitnesscenter und stemmen Extrakilos. Was sie aber ganz sicher nicht tun, ist asiatische Frauen in Spa-Zentren zu erschießen, so wie es ein weißer Rassist und Frauenfeind in Atlanta tat. Die unter *#BadDay* gesammelten friedlichen Gegenentwürfe zu Waffengewalt und toxischer Männlichkeit ist die zynische Antwort von *Twitter*-Fans auf die komplett deplatzierte Aussage des örtlichen Sheriffs Jay Baker, der den tödlichen Amoklauf des 21-Jährigen mit den Worten verharmloste: Der Mann sei am Ende gewesen und habe „gestern einen richtig schlechten Tag“ gehabt. Derselbe Sheriff wurde kurz darauf beschuldigt, rassistische und china-feindliche T-Shirts über

sein *Facebook*-Konto verkauft zu haben. Eine Entschuldigung folgte, inzwischen ist der Polizist suspendiert. Manche Tweets sind nicht nur auf den Punkt, sondern bewirken Veränderung.

Die jüngste *BadDay*-Reihe, die für Erheiterung sorgt, ist dem armen Kapitän der „Ever Given“ gewidmet: Sein 400 Meter langes, fast 60 Meter breites Containerschiff steckt im Suezkanal fest und hat bereits einen kilometerlangen Schiffsstau verursacht, der globale Lieferketten und Kundenwünsche für die nächsten Wochen durch-

einanderwirbeln dürfte. Prompt wird kollektiv über die Ursachen spekuliert, mal plausibler, mal wilden Seeräuber-Fantasien entsprungen. Ein Stromausfall an Bord soll die Navigationsinstrumente beeinträchtigt, raue Winde und die Übergröße des 224 000-Tonnners das ihre zur Havarie beigetragen haben. Auch durch Verdrängung erzeugte Seitenwellen werden debattiert. Satellitenbilder zeigen die verzwickte Lage, Analysen zufolge soll der Kapitän zuvor eine Route, die einem Penis gleicht, gefahren sein (kein Witz!). Ein Gif (*Graphic Interchange Format*) der Parkszene aus dem Austin-Powers-Film *International Man of Mystery* fasst es zusammen: Rien ne va plus.

Die Einlassungen zum Schicksal des Ozeanriesen sind zugleich Beleg dafür, dass *Twitter* durchaus Erkenntnisgewinne beschert: Technische Daten zum Containerschiff werden geteilt. Frau erfährt, dass der Frachter zu den Mega-Frachtschiffen zählt, ähnlich den Ggalinern, die derzeit auf europäischen Straßen getestet werden. Jemand informiert über die wahrscheinlich sehr miserablen Arbeitsbedingungen der taiwanesischen unter panamaischer Flagge fahrenden Crew und empfiehlt als Lektüre *The Outlaw Ocean*, ein Buch des Investigativjournalisten Ian Urbina über illegale Flotten, Geisterboote und die brutale Rechtslosigkeit, die teils auf Hoher See herrscht. Es gibt sogar Gratis-Lebensweisheiten: Ob es eine subversive Protestaktion gegen die Globalisierung sei oder ein *Fuck up*, ein menschlicher Fehler? „Wenn Zweifel bestehen, immer Missgeschick wählen“, antwortet jemand trocken. Eine andere gesteht, sie habe soeben etwas Peinliches auf der Arbeit verbockt: „Aber das hier ist schlimmer. Solidarische Grüße an den Kapitän.“ Von wegen Prokrastination! ●



Nicht gut drauf? Denken Sie an den armen Kapitän der „Ever Given“!

Stil

LA BOISSON



Twisted Cat

Le monde de la bière continue de se doter de nouvelles marques et de nouveaux produits. Dernière-née sur le marché luxembourgeois, la marque

Twisted Cat affiche de belles ambitions. La Original Pale Ale se veut un pont entre les classiques blondes industrielles et les bières artisanales parfois très marquées ou difficile d'abord. C'est donc une bière rafraîchissante et facile à boire qui présente cependant une certaine amertume et des notes de fruits exotiques (apportées par les houblons mosaic et citra) que l'on connaît généralement dans les crafts beers. Composée de cinq malts différents, elle est brassée à Clausen. Lancée par l'équipe de l'Urban ou du Bazaar (où elle est servie au fût), la marque surfe sur deux courants de plus en plus tendance dans l'univers brassicole. D'abord la Pale Ale est vendue en cannette d'aluminium (en 44 cl, un format

de soif), ce qui permet de mieux protéger la bière de la lumière (et donc de l'oxydation), s'avère plus léger à transporter et plus facile à recycler (photo de la marque). Ensuite, une bière sans alcool renforce la gamme. Cette Indian Pale Ale est assez intense, plus fruitée (encore le houblon mosaic, ici avec du simcoe) et correspondant aux standards de l'amertume de ce type de bière. [fc](#)

L'IDÉE

Cloud factory

Le phénomène des ghost kitchen – des cuisines sans salle de restaurant, destinées uniquement

à la vente à emporter et la livraison – s'est amplifié partout dans le monde pendant les divers confinements et fermetures de restaurant à la faveur des nombreuses commandes de plats en ligne. Luxembourg n'allait pas être en reste et voilà que la pizzeria



Cloud Factory ouvrirait fin 2020 à Neudorf. Francesco Micillo (spécialiste de la pizza napolitaine dont le compte Instagram regorge de food porn de pizza, foccacia et autres panettone) s'associe avec Louis Arnoux, Maurice Delcourt et Tom Zigrand (qui œuvrent dans les secteurs de la finance, du conseil et du marketing). La qualité des ingrédients et la recherche d'une pâte bien levée qui résiste au transport distinguent le produit, même si ce ne sera jamais aussi bien qu'en sortant directement du four. Les recettes classiques (diavola, margherita, calzone) côtoient d'autres plus recherchées : la black forest aux truffes est très recommandable (photo : Cloud Factory) et une version végane à la crème de poivron fait le job. [fc](#)

L'ENDROIT

Dune

C'est un plat classique, familial, généralement bon marché et pourtant assez peu présent dans les restaurants du Luxembourg. Le couscous est un plat populaire, souvent galvaudé (les Maghrébins vont dirent que la version « Royale » n'existe pas chez eux) qui mérite d'être mieux diffusé en nos contrées. Anissa est la fille du chef Ali El Mansouri dont les restaurants ont fait le bonheur des Parisiens. Elle a ouvert Dune à la rue des Bains pour suivre la voie tracée par le paternel. Pour l'instant, on ne peut pas profiter du cadre décoré « comme là-bas,



dis », mais on peut se faire livrer couscous et salades du meilleur effet (photo : Facebook). Servis en bol en carton, en portion généreuse, les « couscous love » sont proposés au poulet, kefta merguez ou sans viande). On apprécie la harissa servie à part pour apporter du piquant à ceux qui aiment ça et la qualité de la semoule. Un peu plus de variété dans les légumes ne nuirait pas. [fc](#)

